

Cahier Nivernais d' Histoire de l' Education



N° 18 – 2005

Sommaire du numéro 18

- *NOTRE MUSEE A... 20 ANS* – HENRI LAVEDAN..... 3
- *LISTE DES DONATEURS*..... 5
- *1805 - LE PREMIER RÈGLEMENT DE DISCIPLINE DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE MUNICIPALE DE NEVERS (COLLÈGE)* – JEAN BUGAREL..... 6
- *LE RÈGLEMENT DU COLLÈGE DE NEVERS EN 1812* – JEAN BUGAREL..... 9
- *VERS UN DÉSENCLAVEMENT DU NIVERNAIS ?* – GÉRARD ROUMIEUX..... 18
- CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE. SESSION DE MAI 1890. *DE L'ENSEIGNEMENT
DES SCIENCES PHYSIQUES A L'ÉCOLE PRIMAIRE* – AUGUSTE ROY..... 39
- *LE LYCÉE DE NEVERS DE 1875 À 1881 QUAND JULES RENARD
Y ÉTAIT ÉLÈVE (PARTIE 2)* – JEAN BUGAREL..... 44
- *LES DÉBUTS DE L'I.M.E ÉDOUARD SEGUIN* – PHILIPPE JOLY..... 85
- *SUR LES PAS DE... BUFFON.* – MADELEINE & HENRI TANNEAU 92
- *HOMMAGE A LÉON VIÉ* – ALAIN ROUMEGOUS 97
- *LA FORMATION CIVIQUE DES JEUNES* – LEON VIÉ..... 98

Directeur de la publication : Henri Lavedan

Mise en pages et illustrations : Philippe Joly

LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

17 Numéros parus – 11 € le numéro (adhérent 7 €)

****Prix spécial pour la collection complète****

Sont également disponibles :

- **Brochures CAMOSINE consacrées au Musée :**

n° 85 : "Évocation illustrée des années 30 et 40"	10,00 €
n° 95 : "D'encre et de plume"	10,00 €
n° 108 : "De la plume à la... souris"	10,00 €
- Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905)	7,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971)	7,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986)	7,00 €



Notre Musée a... 20 ans 1986 - 2006

Henri LAVEDAN 

Président des A.M.N.E

"**O**n n'a pas tous les jours 20 ans" dit la chanson.

Si un anniversaire mérite en effet d'être célébré, c'est bien celui-là. Évoquer les 20 ans de notre musée réveille en moi bien des souvenirs. Il m'a donc paru logique d'en profiter pour effectuer un retour en arrière de quelques années et d'évoquer les différentes étapes vécues, avec les plus anciens d'entre vous, cela afin de juger du chemin parcouru depuis 1986.

Si cette date correspond bien à la création du musée, il m'a paru nécessaire de rappeler la longue période de gestation qui a précédé et a duré, elle aussi près de 20 ans.

Depuis le début des années 60 déjà, de nombreuses écoles rurales fermaient, faute d'effectifs suffisants. Nous assistions alors, impuissants et avec nostalgie, au rachat, par les brocanteurs de la région, du matériel et du mobilier scolaires. Il fallait donc agir rapidement pour sauvegarder tout ce qui pouvait l'être.

De par ses origines, le C.D.D.P (Centre Départemental de Documentation Pédagogique) nous a paru avoir vocation pour s'acquitter de cette tâche. Le C.N.D.P, notre "maison mère" n'est il pas l'héritier de l'ancien Musée Pédagogique créé le 13 mai 1875 par Jules FERRY ?

Voici donc quelques dates qui permettent de retracer la genèse de notre musée actuel :

- Mars 1967 : avec mon prédécesseur, Raymond FRÉBAULT, Directeur et fondateur du CDDP, un premier appel a été lancé dans toutes les écoles du département, incitant les instituteurs à fouiller dans les greniers pour dénicher quelques vieux appareils hors d'usage (lanternes de projection, phonographes, disques anciens, projecteurs fixes...) Cet appel a été entendu et les quelques belles pièces ainsi récupérées ont longtemps été exposées dans nos locaux de l'école du Château d'abord, puis de la rue Charles Roy.

Le grand mérite de ce mini musée audio-visuel a été de constituer l'embryon à partir duquel, j'ai pu, quelques années plus tard, mener à bien ce vieux rêve que nous avons en commun.

- Février 1981 : A la tête du CDDP depuis septembre 1971, j'ai voulu profiter des années de célébration du centenaire des lois scolaires de Jules FERRY et des divers travaux de recherches effectués par les écoles, pour lancer un nouvel appel. Les réponses ont été nombreuses et ont dépassé nos espérances et c'est ainsi que prit forme l'idée de créer un MUSÉE DE L'ÉCOLE NIVERNAISE (le matériel récupéré se limitant alors à l'enseignement primaire).

- Octobre 1981 : Réalisation au C.D.D.P d'une exposition intitulée : L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE A 100 ANS"

Le matériel récolté était entreposé dans différents points du département et nous étions à la recherche d'un local sur NEVERS. Grâce à la Municipalité de NEVERS et en particulier à Raymond FRÉBAULT, élu municipal chargé des questions scolaires (j'en profite pour lui rendre ici un vibrant hommage), nous avons pu disposer d'une pièce désaffectée à l'école "André CLOIX" ce qui nous a permis, avec mon ami Robert CLOIX, chargé du Service Éducatif des Musées et du Patrimoine, de reconstituer une salle de classe du début du XX^e siècle.

- 6 juin 1986 : Inauguration du "MUSÉE DE L'ÉCOLE NIVERNAISE" par Pierre BÉRÉGOVOY, Député-maire, en présence du Docteur BERRIER, Président du Conseil Général et de Jean Claude LEGRAS, Inspecteur d'Académie.



Inauguration du MUSÉE DE L'ÉCOLE NIVERNAISE par P. BÉRÉGOVOY (6 juin 1986) - Photo "JOURNAL DU CENTRE"
 De gauche à droite : MM. LAVEDAN – LEGRAS (caché), Inspecteur d'Académie – MARTIN – GUILLAUME –
 BÉRÉGOVOY, Député-maire – CLOIX – FRÉBAULT – BERRIER, président du Conseil Général.

- 1988 : le "MUSÉE DE L'ÉCOLE NIVERNAISE" change de nom et devient "MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION" par suite de l'extension des collections à tous les niveaux d'enseignement, et une association dont j'assume depuis la présidence, les "AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION" est créée avec pour objectifs :

- Contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine éducatif nivernais.
- Étudier et mettre en œuvre toute mesure tendant à promouvoir la recherche en histoire de l'éducation dans notre département. C'est également à cette date (mai 1988) que paraît notre premier numéro des "CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'EDUCATION" publié régulièrement depuis 18 ans.

- 1994 : Le musée déménage et s'installe dans les locaux de l'ancienne école de la Maîtrise (8 rue du CLOITRE SAINT-CYR), mis à notre disposition par la Municipalité de NEVERS.

- 18 février 1995 : Le Député-maire Didier BOULAUD et le Président du Conseil Général Bernard BARDIN inaugurent les nouveaux locaux.

Plus spacieux et fonctionnels, ils ont permis de mettre en valeur nos collections et d'offrir à nos visiteurs un témoignage vivant de leur passé éducatif.

C'est ainsi qu'au fil des années notre association n'a cessé de s'étoffer (plus de 240 adhérents aujourd'hui) et notre musée de s'enrichir pour devenir, avec l'aide de la municipalité, du Conseil Général et de l'Education nationale, un haut lieu de la mémoire de notre école et un instrument éducatif et culturel digne de notre ville et de notre département. Son site Internet auquel une "mention spéciale" vient d'être attribuée a largement contribué à nous faire connaître au-delà de nos frontières.

1805 - LE PREMIER RÈGLEMENT DE DISCIPLINE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MUNICIPALE DE NEVERS (COLLÈGE)

Jean BUGAREL 

Après la fermeture de l'École Centrale, Nevers ne put obtenir un lycée. Après de longues tractations elle finit par avoir une École Secondaire Municipale qui au bout de quelques années reprit le vieux nom de Collège. Elle ouvrit en 1804 et son premier principal fut Pierre Amable Bort qui n'était autre que l'ancien bibliothécaire de l'École Centrale.

A la fin de la première année, il jugea bon de soumettre au Bureau d'administration de l'École, un projet de règlement de discipline qui est en fait le premier du siècle.

En voici la transcription faite à partir du registre manuscrit¹ du Bureau d'administration. L'histoire de cette École fait l'objet d'une partie de notre histoire du collège et lycée de Nevers (à paraître).

Les administrateurs du Bureau de l'École Secondaire Communale de Nevers, ouï le Directeur de cette école sur les moyens d'assurer les progrès des élèves qui la fréquentent,

Considérant que la première et l'une des principales obligations des élèves est de se rendre exactement en classe aux heures prescrites, d'y arriver avec recueillement et décence, de s'y comporter avec docilité et attention pendant la durée des leçons qui s'y donnent, d'assister régulièrement à ces leçons sans en perdre une seule sous quelque prétexte que ce soit, sauf le cas de maladie réelle, de s'acquitter ponctuellement de tous leurs devoirs d'écoliers et de chrétiens ;

que l'infraction de cette obligation essentielle est très souvent plus nuisible aux progrès des élèves que le peu d'aptitude dont un écolier diligent triomphe toujours par un travail opiniâtre ;

que s'il est malheureusement nécessaire de punir les fautes, il est très agréable de récompenser le mérite

arrêtent ce qui suit,

art. 1^{er}

Tous les pères et mères des élèves de l'École Secondaire Communale de Nevers sont invités pour leur satisfaction particulière et au nom de l'intérêt de leurs enfants, à veiller avec un soin scrupuleux à ce qu'ils soient exacts à se rendre en classe aux heures indiquées.

art. 2^{ème}

Chaque professeur notera jour par jour, classe par classe, ceux de ses élèves qui ne seront pas venus écouter ses leçons et ceux qui y seront venus trop tard. Cette note sera remise tous les samedis soir au Directeur de l'École qui en rendra compte tous les mois au Bureau d'administration.

art. 3^{ème}

Tout élève qui pendant le cours de l'année scolaire aura fait sans cause légitime, trente absences sera privé de l'honneur de concourir pour les prix qui se distribuent à la fin de chaque année

¹ L'orthographe d'origine a été conservée [NDLR]

art. 4^{ème}

Tout élève qui pendant le même cours aura fait vingt absences de la même nature ne pourra être admis dans les exercices littéraires qui ont lieu publiquement à la même époque.

art. 5^{ème}

Tout acte d'insubordination de la part d'un élève envers son professeur sera puni d'une ou plusieurs heures de prison selon la gravité de la faute et à la volonté du Directeur qui peut seul infliger cette peine.

art. 6^{ème}

Seront réputées actes d'insubordination et punies comme tels toutes querelles suivies de voies de fait entre les élèves soit avant l'entrée soit après la sortie des classes, soit pendant les récréations, toutes injures faites ou dites aux personnes qui passeront devant l'École avant l'ouverture des classes, toutes réponses impertinentes ou gestes d'humeur, trois absences de suite sans cause légitime, toutes négligences à rapporter le surcroît de travail qui aura été donné.

art. 7^{ème}

À la fin de chaque trimestre il y aura un examen public des élèves présidé par les administrateurs du Bureau et un Prix sera distribué dans chaque classe à celui des élèves qui pendant ce trimestre se sera fait distinguer de ses camarades par son travail, son zèle à venir en classe, son exactitude à remplir tous ses devoirs et par sa bonne conduite en tout genre.

art. 8^{ème}

Les compositions ordinaires ayant lieu toutes les quinzaines, l'élève qui pendant cet intervalle se sera absenté trois fois de classe pour toute autre cause que celle de maladie, sera par cela seul, le dernier de sa classe sans aucun égard pour le mérite de sa composition dont cependant, il sera fait mention sur la liste générale des places qu'auront obtenues ses condisciples.

art. 9^{ème}

Les élèves de chaque classe qui dans les compositions ordinaires obtiendront les deux premières places seront décorés, tant qu'ils conserveront leur rang, savoir : le premier d'une croix d'or et le second d'une croix d'argent qui auront pour empreinte d'un côté, un aigle et de l'autre une colombe avec cette légende à l'entour : honor Deo ; amor napoleoni primo. La croix sera suspendue à un ruban vert.

art. 10^{ème}

Les élèves de chaque classe pourront, avec la permission de leur professeur, provoquer une seule fois pendant la quinzaine, les deux premiers qui en cas de défaite prendront la place de leurs vainqueurs et pourront aussi, une fois seulement, tâcher de reconquérir leur avantage par une provocation dans les mêmes formes.

art. 11^{ème}

Il sera donné, par le Directeur aux parents des élèves, communication du présent règlement dont une copie demeurera affichée dans toutes les classes.

Fait et arrêté le dix sept vendémiaire an 14 (9 octobre 1805)

Ont signé : P.A. Adet (Préfet de la Nièvre), Dard Despinay (Maire de Nevers), Leblanc Neuilly, Verrier, De Champs, et Bort (directeur).

Quelques remarques : ce règlement insiste beaucoup sur les questions de discipline. Les actes de violence en tous genres étaient alors moins fréquents et moins graves en moyenne qu'au Moyen Âge ou aux 16^e, 17^e et 18^e siècles où les querelles entre *écoliers* étaient fréquentes et se terminaient souvent par des blessures graves voire des morts ; au début du 19^e siècle, la violence était encore omniprésente dans la société, comme le montrent les registres des justices criminelles. Les meurtres à la suite de querelles à la sortie des cabarets, ou entre voisins, voire parents, sont fréquents, sans parler des viols, vols, actes de vandalisme, destruction des récoltes, abattage du cheptel etc.

Dans cette ambiance, ces dispositions ne paraissent pas extraordinairement sévères. Les punitions sont surtout des devoirs supplémentaires, la prison, et des mesures qui touchent davantage à l'amour-propre des élèves et qui sont la contrepartie des mesures honorifiques destinées à les récompenser et à favoriser l'émulation entre eux. La prison existait dans tous les collèges depuis longtemps, on l'appellera salle d'arrêts par la suite. Lors de l'érection du Collège de Nevers en Lycée, en 1860, les plans d'aménagement en prévoyaient quatre et Jules Renard dans une de ses conférences l'évoquera sous le nom usuel à son époque de *séquestre*.

Les croix d'honneur ont été en usage très longtemps et à Nevers, on les décernait chaque semaine aux premiers de chaque classe jusque dans les années 1940 d'après les témoignages recueillis. Peut-être même ont-elles perduré plus tard. Il serait intéressant que le Musée Nivernais de l'Éducation puisse présenter quelques exemplaires de ces médailles et croix d'honneur ou tout au moins des photos et reproductions.

Il faudrait retrouver aussi, au moins un exemplaire de la fameuse médaille d'or décernée chaque année depuis 1873 par l'Amicale des Anciens Élèves. De même, les anciens livres de prix, marqués aux armes de l'École Secondaire, du Collège puis du Lycée de Nevers, seraient des témoignages instructifs. Il en est de même pour les photos de classe et autres photos prises dans les classes et cours de récréation ou autres activités scolaires. Peut-être que certains de nos lecteurs en ont en leur possession et accepteraient de nous permettre d'en prendre connaissance.



LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION

MAISON FONDÉE EN 1988

(Association loi 1901 du 14 janvier 1988 - N° 3/10231)

Adhésion pour l'année civile 2005 : 12 €.

Chèque à l'ordre des « Amis du Musée Nivernais de l'Éducation »
à adresser 8 rue du Cloître Saint-Cyr - 58000 NEVERS

LE RÈGLEMENT DU COLLÈGE DE NEVERS EN 1812

Jean BUGAREL 

Après la fin des Écoles Centrales, dissoutes par Napoléon qui les jugeait dangereuses et voulait rétablir un système plus proche de celui des anciens collèges des Jésuites, la ville de Nevers n'avait pu obtenir la création d'un lycée et avait dû se contenter d'une École Secondaire Municipale. Après une série de crises graves, dues à des difficultés locales et à l'incompétence ou le mauvais vouloir de ses Principaux successifs, les autorités locales et académiques décidèrent de transformer cette École en Collège de plein exercice, c'est-à-dire avec un cycle complet d'études s'achevant par la classe de philosophie.

Pour résoudre les problèmes d'effectifs et les conflits permanents entre le collège municipal et le petit séminaire, il fut décidé de réunir les deux établissements et de nommer l'ancien directeur du second, principal du premier. Il s'agissait de l'abbé Henriot qui commença par promulguer un nouveau règlement.

Le détail des événements ainsi résumés est étudié dans le chapitre correspondant de notre *Histoire du Collège et Lycée de Nevers*, non encore parue.

Analyse du règlement de l'abbé Henriot

Ce règlement, recopié sur le registre manuscrit des délibérations du Bureau du Collège qui se trouve aux Archives départementales de la Nièvre, est reproduit intégralement ci-dessous. L'orthographe de l'époque est respectée aussi soigneusement que possible, compte tenu des variations de l'écriture manuscrite. Dans l'analyse, les passages en italiques sont des citations.

Il ne diffère guère de ceux de cette époque, au moins pour l'organisation des classes qui ont lieu le matin de 8 h à 10 h, l'après midi de 14 h 30 à 16 h 30, en hiver et de 15 h à 17 h en été. La classe de Mathématiques a lieu de 10 h 15 à 11 h 45, soit une heure et demie. Mais il est prévu une classe de répétition de 2 h le jeudi.

De 12 h à 13 h, *étude pour les arts d'agrément*, facultatifs et pour lesquels les parents payent un supplément. Pour les autres élèves, leçon d'écriture (il s'agit d'exercices d'écriture proprement dite (différents types de graphie) et de rédaction de lettres, livres de comptes etc. suivant le niveau de la classe).

Des devoirs et des leçons sont donnés à chaque cours. Des punitions sont prévues pour les leçons non sues ou les devoirs non remis. Les *exemptions* pour ces exercices ou pour des absences en classe devront être écrites et signées *par qui de droit* c'est-à-dire les parents.

Étant donné le nombre d'exercices écrits et oraux, on comprend donc la nécessité des études, très nombreuses, au cours de la journée, pour les pensionnaires et demi-pensionnaires. Le matin, avant le déjeuner, de 6 h 30 à 7 h 30 ; après les cours, de 10 h 30 à 12 h ; avant les cours de l'après-midi, de 14 h à 14 h 30, *pour les leçons* ; après le goûter, de 17 h à 19 h 30. Soit 5 h 30 d'études par jour et 4 h de cours, donc au total, avec les prières et les réfectoires, douze heures au moins, de silence et d'immobilité.

Ce qui est plus intéressant c'est le système pédagogique.

Dans chaque classe, un élève (le règlement emploie indifféremment les termes *écolier* ou *élève*), est nommé *Censeur* par le régent. Il est choisi parmi ceux qui se distinguent par leur travail et leur bonne conduite. Il fait rentrer ses camarades en classe et les surveille (en cas d'absence ou de retard du régent, terme couramment utilisé pour désigner les professeurs). Sa place en classe est juste *au dessous de la chaire du régent*. Après le cours, il ferme la porte et les *contre-vents*. En classe, il fait réciter les leçons. Bien entendu il est puni s'il est *surpris à n'être pas fidèle dans son rapport*.

Dans toutes les classes, le vendredi, ont lieu des compositions hebdomadaires. Le lundi suivant, les résultats sont proclamés et *les écoliers, dans les classes, seront placés suivant le rang que leur assigneront leurs devoirs de composition, le premier à la première place sur le banc à droite (du censeur), le second sur le banc, à gauche et ainsi de suite, tellement que les nombres impairs soient placés à la droite et les nombres pairs à la gauche*. Des marques de distinction sont prévues pour les premiers de chaque classe. Sans doute des sortes de médailles ou de croix.

Tous les trimestres il sera fait une composition d'examen pour juger des progrès des élèves. Et, bien entendu, en fin d'année, les meilleurs composeront pour les Prix.

L'importance de l'éducation religieuse.

Ce qui frappe surtout c'est l'importance donnée à la pratique religieuse sous toutes les formes. Au début de chaque classe du matin et du soir, *la prière ordinaire et à genoux, le premier de chaque classe sera chargé de ce soin*. Messe tous les jours, après la classe du matin. Communion au moins une fois tous les deux mois. Lecture obligatoire du livre de prières pendant la messe. Contrôle de présence (externes) à l'office divin les dimanches et fêtes.

En plus, pour les pensionnaires, prière du matin au début de l'étude du matin, faite alternativement par chacun des élèves *à genoux, dans une posture décente*. À une heure, au réfectoire, *debout et découverts pour réciter avec le Maître le Benedicite*. Après le repas, même attitude, pour réciter les grâces. Après le repas du soir, prière suivie d'une lecture de piété. Les dimanches et fêtes, c'est la *grande messe* puis l'après midi, le catéchisme et les vêpres. Il est même précisé que la lecture de piété après la prière du soir est en fait une instruction sur la religion et que le catéchisme sera expliqué deux fois par semaine. Même instruction les samedis soir et veilles des grandes fêtes.

D'ailleurs l'Université a déclaré que le *Nouveau Testament* était un *livre classique*, c'est pourquoi chaque élève à partir de la classe de 4^{ème} doit en apprendre *en leçons, quelques versets*.

On arrive même à une impossibilité. En effet Henriot prévoit que tous les élèves doivent assister à la messe après les cours du matin qui se terminent à dix heures. Or c'est le moment fixé pour les leçons de mathématiques (de 10 h 15 à 11 h 45). Les élèves qui suivaient ces leçons étaient-ils dispensés de messe ? Cela serait étonnant. Les autres ont étude de 10 h 30 à 12 h. Ou bien, il n'y a pas de messe du tout, ou bien elle ne dure que 15 minutes, déplacements compris.

Les récréations.

Autre remarque : le silence. Il est imposé pendant presque toute la journée. Pendant les heures de cours et d'étude évidemment, mais aussi pendant les déplacements entre les dortoirs et les salles de classe, au dortoir et au réfectoire et sans doute aussi pendant les offices religieux.

Seuls moments de détente, les récréations, sont fort courtes et peu nombreuses. Après l'étude du matin, pendant le déjeuner, servi en étude, *mais sans tumulte et sans la liberté de sortir sans permission*. Après la classe du matin, pendant 15 minutes et dans les mêmes conditions. La plupart se déroulent donc en salle d'études sans permission de sortir. Une seule se passe dans la cour, après le repas de 13 h et avant l'étude, soit pendant une demi-heure.

Les jours de congé, il est prévu trois récréations d'une demi-heure, une, avant l'étude du matin, une, après la messe, une, avant le repas, Les Dimanches et jours de fêtes religieuses, une récréation est prévue, entre les vêpres et l'étude du soir. Les autres jours de congé, il y a une promenade après le dîner de 13 h, *soit dans la ville, soit dans les campagnes*.

Cet emploi du temps semble plutôt imaginé pour un couvent de Trappistes que pour une maison d'enfants et d'adolescents.

Les détails de la vie quotidienne.

Ce règlement nous donne incidemment des détails pittoresques sur toutes sortes de sujets de la vie quotidienne. Une tenue décente est exigée, ce qui proscrit la *veste ronde* et les *sabots* au moins *dans l'intérieur des classes*. On peut en déduire que telle était la tenue populaire des enfants.

Tous devaient porter un chapeau, car il est précisé qu'ils doivent se découvrir, *chapeau bas*, au réfectoire, pendant le *Benedicite* et les *Grâces*. Ceci rappelle le règlement des premiers collèges aux XIV^e et XV^e siècles, qui interdisait d'enlever son chapeau ou son bonnet pendant les repas, pour éviter que la vermine (les poux) ne tombe dans les plats.

Bien entendu, chaque élève doit avoir ses livres, une plume et un encrier. Il est également précisé que les devoirs doivent être faits *sur cahier ou sur copie et lisiblement écrits*. Pour que cela soit inscrit dans le règlement, on peut penser que ce ne devait pas être forcément évident.

La vie d'un pensionnaire.

Le réveil est fixé à 5 h 30. On ne sait pas s'il y a un horaire particulier pour l'hiver. Sans doute, ne serait-ce que pour économiser les chandelles dans les études. Le *souper* est à 19 h 30. Il est suivi d'une prière et d'une *lecture de piété* après laquelle les élèves montent de suite se coucher. Les journées sont donc de quinze heures environ, sans doute quatorze en hiver.

Il y a donc quatre repas. Le petit-déjeuner et le goûter, servis dans les études devaient consister en un morceau de pain. Pour les autres repas, nous avons quelques détails. Les élèves doivent se placer *devant leurs couverts respectifs*. Les parents devaient en effet leur fournir des couverts et une timbale en argent et une serviette de table. Le silence est de rigueur pendant le repas, un élève, nous l'avons vu, fait pendant ce temps une lecture à haute voix. Un autre *veillera autour des tables, pour faire donner par les domestiques ce qui pourrait manquer*, intermédiaire indispensable, puisque les autres n'ont pas le droit de parler. Silence aussi à la sortie du réfectoire.

Hygiène et santé.

On ne sait pas en quoi consistait l'équipement des dortoirs pour les soins de toilette. Mais il est prévu qu'aussitôt après le réveil, *les élèves commenceront à s'habiller et feront entièrement leur toilette*. Il est prévu aussi une *toilette de propreté*, juste avant le déjeuner : *les élèves iront se laver les mains à la fontaine*. Cette précision laisse craindre que la *toilette* du matin (qui n'est pas qualifiée de propreté) ne se réduise comme c'était l'usage général, à se peigner les cheveux et brosser ses vêtements. On voit d'ailleurs que les élèves commencent d'abord à *s'habiller*. Aucun autre soin d'hygiène n'est prévu au règlement.

Pour la santé, un point important, l'obligation de la vaccination pour les pensionnaires, imposée par le règlement de l'Université.

Il y avait une infirmerie. Très curieusement Henriot tient à préciser que *l'entrée de l'infirmerie sera interdite aux élèves en bonne santé à moins d'une permission du Principal*. Il ne faut pas en déduire que l'infirmerie était un refuge pour « sécher » les cours, mais que par crainte de la contagion, les visites aux malades étaient interdites.

La discipline générale.

La finalité générale est de contrôler les élèves à tout moment. On ouvre la grille du collège juste à l'heure du début des cours et aucun élève ne doit traîner dehors. Tous les déplacements sont contrôlés et se font au signal des maîtres d'études.

Certains déplacements cependant ne peuvent se faire en groupes. *Tout écolier sorti des classes pour quelque besoin et qui sera surpris à s'amuser ou à troubler les leçons des autres classes, sera puni*. Preuve d'une habitude des potaches, encore fallait-il les surprendre en défaut.

Pour sortir du collège, il faut la permission du principal et la présence des parents ou *fondés de pouvoir*.

Un article est intéressant : *Aucun élève n'aura de chambre séparée*. En effet dans certains collèges, les familles riches pouvaient obtenir un régime à part pour leurs enfants avec chambre séparée et même un précepteur particulier.

Indisciplines, violences etc.

Henriot éprouve le besoin de préciser toutes sortes d'interdictions qui, a contrario, nous donnent des indications sur ce qui se passait sans doute fréquemment dans le collège.

Tous les jeux ou exercices bruyants et tumultueux sont interdits ... Il est défendu expressément de jeter des pierres dans les cours et par dessus les murs de l'enceinte ... Tous les jeux dangereux ... Tous les jeux de cartes et de hasard ... il est défendu d'exposer de l'argent à quelque jeu que ce soit ...

Outre ces « jeux », sont bien entendu interdits *tout propos injurieux ou indécent*.

Les dégradations existaient déjà. Henriot leur consacre un long paragraphe. Les Régents doivent inspecter leur classe tous les samedis *pour constater l'état des lieux et des bancs. Les dégâts seront réparés aux dépens de celui qui les aura commis... écrit sur les murs ou gravé leurs noms sur les bancs*. Il prévoit une amende de un franc par nom gravé et une punition, mais seulement quand *le dégat aura été fait méchamment*.

Et en cas d'impossibilité de trouver le coupable, *tous les écoliers de la classe en seront responsables.*

Pour surveiller les pensionnaires, il prévoit de contrôler leur courrier, à l'arrivée comme au départ et d'interdire *tout espèce de prêt ou d'échange* entre les élèves. De même pour l'argent qui doit être remis par les parents au Principal *pour leurs menus plaisirs*, mais celui-ci ne le leur distribuera que *les jours de Congés et s'il est content d'eux.*

L'article 9 nous interpelle vivement : *L'introduction de toute arme à feu et celle de la poudre à tirer même en artifice est interdite.* Était-ce donc si courant dans les collèges ?

Le contrôle à l'extérieur du Collège

Mais la tutelle du Collège ne s'arrête pas à son enceinte et à ses pensionnaires. Tous les élèves y sont soumis à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

Les écoliers externes seront toujours soumis même hors de la tenue des classes à la juridiction du Collège. Ses chefs conservent le droit de punir les fautes commises hors de l'enceinte contre la Bonne Conduite et le Règlement de police intérieure.

Henriot énumère ce qui, pour lui, représente des lieux de perdition : *Il est défendu aux écoliers d'aller dans les assemblées publiques, dans les cafés, les spectacles, sous quelque prétexte que ce soit.* Par assemblée publique, il faut entendre les réunions populaires, les fêtes, bals et autres réjouissances. Quant aux cafés, ils passaient pour des clubs révolutionnaires ou tout au moins subversifs et les spectacles (le théâtre) étaient prohibés par l'Église et les acteurs étaient excommuniés.

Ce document est donc une bonne image d'une pédagogie qui puise ses sources dans les collèges de Jésuites, et permet d'imaginer un peu ce que devait être en 1812, sous l'Empire, l'atmosphère d'un petit collège de province.

Règlement de police intérieure pour le Collège de Nevers - 1812¹

Article 1^{er}

De l'ouverture des classes

Les classes s'ouvriront le matin à huit heures et continueront jusqu'à dix heures. Le soir, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, elles s'ouvriront à deux heures et demie et finiront à quatre heures et demie ; après Pâques, elles s'ouvriront à trois heures et finiront à cinq ; la cloche donnera le signal du commencement et de la fin des classes.

La classe des leçons de Mathématiques s'ouvrira à dix heures et un quart et durera jusqu'à onze heures trois quarts. Le jeudi de chaque semaine, il y aura une classe de répétition pour les mathématiques qui devra durer deux heures. Mr. le Régent indiquera l'heure qui pourra le mieux convenir.

¹ L'orthographe d'origine a été conservée [NDLR]

Article 2^e

De la cour des classes

La grille de la cour des classes ne s'ouvrira qu'au signal de l'ouverture des leçons publiques.

Après le signal donné, aucun écolier ne doit rester à la porte extérieure du Collège.

Tous les jeux ou exercices bruyants et tumultueux sont interdits. Il est défendu expressement de jeter des pierres dans les cours et par dessus les murs de l'enceinte, toute infraction à cette demande sera sévèrement punie.

Tout écolier sorti des classes pour quelque besoin et qui sera surpris à s'amuser ou à troubler les leçons des autres classes sera puni.

Article 3^e

De la tenue des écoliers dans les classes

§ 1 Les élèves viendront en classe, décentement vêtus, ils ne seront point admis en veste ronde ; l'usage des sabots est proscrit dans l'intérieur des classes.

La classe du matin et du soir commencera et finira par la prière ordinaire et à genoux, le premier de chaque classe sera chargé de ce soin.

§ 2 Les écoliers observeront le plus grand silence pendant les leçons de la classe. Messieurs les Régens sont autorisés à punir sévèrement toute infraction à cet égard et dans le cas d'indocilité, ils en feront le rapport à M. le Principal qui pourra condamner à une punition exemplaire.

§ 3 Tous les samedis, le Régent de chaque classe en fera la visite pour constater l'état des lieux et des bancs. Les dégâts seront réparés aux dépens de celui qui les aura commis, ceux qui auront écrit sur les murs ou gravé leurs noms sur les bancs, outre la réparation des dégâts seront punis d'une amende de un franc par nom, quand le dégat aura été fait méchamment, outre les frais de réparation, il sera infligé au coupable une punition en raison du délit. Si les auteurs du délit n'étoient pas connus, tous les écoliers de la classe en seront responsables. Messieurs les Régens sont chargés de l'exécution de ces articles chacun dans sa classe respective.

§ 4 Le Régent de chaque classe nommera un Censeur qui surveillera les écoliers pendant son absence et fera rentrer la classe, s'il ne pouvoit pas se trouver à l'heure de l'ouverture. Les écoliers dans les classes seront placés suivant le rang que leur assigneront leurs devoirs de composition, le Censeur sera placé au dessous de la chaire du Régent, le premier à la première place sur le banc, à droite ; le second sur le banc, à gauche à la première place ; et ainsi de suite tellement que tous les nombres impairs soient placés à la droite et les nombres pairs à la gauche.

§ 5 Les écoliers seront tenus d'avoir chacun leurs livres, leur plume et leur encrier. La sortie se fera sans tumulte, le Censeur est chargé de fermer la porte et les contre vents de la classe

Article 4

Des leçons et des devoirs

§ 1 Messieurs les Régens donneront à leurs écoliers matin et soir des leçons à apprendre et des devoirs à faire chacun selon l'usage ordinaire ; les leçons seront récitées par devant le Régent ou les Censeurs nommés à cet effet par lui et pris parmi ceux qui se distinguent par leur travail et leur bonne conduite. Tout écolier qui ne saura pas ses leçons dans quelque

classe que ce soit sera puni une première ou seconde fois, s'il se met dans le cas d'être puni une troisième fois, il en sera référé à M. le Principal pour la punition à infliger, le Censeur qui seroit surpris à n'être pas fidèle dans son rapport, perdra sa place et pourra être puni selon le cas. Chaque écolier est obligé de rapporter son devoir fait sur cahier ou sur copie et lisiblement écrit, autrement il sera puni suivant les circonstances ; il justifiera par un écrit par qui de droit, de l'exemption de ses leçons ou de ses devoirs ainsi que de son absence aux classes publiques.

§ 2 Ceux des écoliers qui suivent le cours des leçons de Mathématiques ne seront pas pour cela dispensés des devoirs et des leçons de leurs classes, on composera le vendredi de chaque semaine, et le lundy suivant les places seront données d'après l'examen des devoirs. La liste des places, certifiée par M. le Régent, sera portée à M. le Principal ainsi que les copies des premiers et des derniers. Il y aura des marques de distinction pour les premiers de chaque classe. Tous les trois mois il sera fait une composition d'examen pour juger des progrès des élèves.

∞

EXERCICES RELIGIEUX

Tous les écoliers seront conduits à la messe tous les jours après la classe du matin. Deux Régens chacun à son tour les surveilleront à l'Église, dans les places qui leur seront assignés, ils justifieront qu'ils s'approchent des sacrements une fois tous les deux mois.

Tout écolier sera tenu d'avoir un livre de prières et lire dedans pendant la messe. M. le Principal et les Régens s'informeront si les écoliers assistent à l'office divin les dimanches et fêtes et de leur tenue à l'Église. Le Nouveau Testament étant déclaré livre classique par l'Université pour toutes les classes, tous les jours, depuis la quatrième inclusivement, il en sera donné en leçons quelques versets.

∞

Surveillance extérieure sur les écoliers

Les écoliers externes seront toujours soumis même hors de la tenue des classes à la juridiction du Collège. Ses chefs conservent le droit de punir les fautes commises hors de l'enceinte contre la Bonne Conduite et le Règlement de police intérieure

Il est défendu aux écoliers d'aller dans les assemblées publiques, dans les cafés, les spectacles, sous quelque prétexte que ce soit.

Règlement de police intérieure pour le Pensionnat

Article 1^{er}. Le lever.

§ 1 Le réveil sonnera à cinq heures et demie.

Aussitôt après le réveil, les élèves commenceront à s'habiller et feront entièrement leur toilette ; ceux qui ne seront pas prêts au signal du départ, ou qui arriveront aux salles d'études, sans être complètement habillés, seront punis. Pendant tout ce tems, on observera le silence.

§ 2 Au signal donné pour sortir des dortoirs, les élèves se rendront sans tumulte et en silence dans les salles d'études et chacun y prendra de suite sa place ordinaire et la prière du matin se fera alternativement par chacun des élèves. Tous seront à genoux, dans une posture décente et apporteront à cet acte religieux le respect qui lui est dû.

§ 3 Aucun élève ne doit sortir du dortoir avant le signal et sans la permission

Article 2^e. Études du matin.

§ 1 Après la prière, salle d'études jusqu'à sept heures et demie, à sept heures et demie, toilette de propreté, les élèves iront se laver les mains à la fontaine et rentreront de suite aux salles d'études où ils recevront leur déjeuner. Pendant le déjeuner, récréation, mais sans tumulte et sans la liberté de sortir de la salle sans permission.

§ 2 Au signal pour l'entrée des classes publiques, les élèves quitteront le quartier pour se rendre dans la cour des classes y attendre leurs Régens respectifs et seront soumis ainsi que les autres aux règles de police établies à cet égard dans le règlement général du Collège.

§ 3 Au sortir des leçons publiques et après la messe, les élèves se rendront de suite aux salles d'études où il y aura un quart d'heure de récréation qui devra se passer sans tumulte et sans sortir des salles.

§ 4 À dix heures et demie, salle d'études jusqu'à midi.

§ 5 Depuis midi jusqu'à une heure, étude pour les arts d'agrément, leçon d'écriture pour les autres élèves.

§ 6 À une heure, le diner. Les élèves au signal donné pour le diner, se rendront de suite au réfectoire et se placeront devant leurs couverts respectifs et s'y tiendront debout et découverts pour réciter avec le Maître le Benedicite, après lequel ils s'assayeront sans tumulte et en silence. Il sera fait une lecture pendant le repas. Chacun des élèves lira à son tour, tandis qu'un autre élève veillera autour des tables, pour faire donner par les domestiques ce qui pourroit manquer aux élèves. On observera le plus grand silence. À la fin du repas, au signal donné, tous se lèveront, et le chapeau bas, on récitera les grâces comme pour le Benedicite, nul ne doit quitter sa place, avant le signal. Après le repas récréation.

Article 3^e. Études de l'après diné.

§ 1 À deux heures, l'étude pour les leçons. Au signal de l'entrée des classes publiques pour le soir, les élèves sortent sans tumulte de la salle d'études et se rendent en classe.

§ 2 Après la classe du soir, les élèves rentrent de suite dans les salles d'études et y reçoivent leur goûter

§ 3 Une demi heure après, salles d'études jusqu'au souper qui se fait à sept heures et demie, après le quel, la prière suivie d'une lecture de piété, laquelle étant finie, les élèves se retirent en silence dans les dortoirs pour se coucher. Ils le feront le plus promptement possible. Chacun restera devant son lit, en se deshabillant avec modestie et décence.

Article 4^e. Jours de fêtes, de dimanches et de Congés

Les jours de Congés les exercices auront lieu jusqu'à huit heures comme dans les jours ordinaires. À huit heures les élèves iront à la messe après la quelle récréation jusqu'à neuf heures et demie, salle d'étude, à dix heures et demie, répétition de Géographie et de Mathématiques ou de toute autre étude relative à l'Instruction des élèves, jusqu'à onze heures et demie, alors récréation jusqu'au diner. Après dîner, la promenade pendant laquelle les élèves ne pourront s'écarter hors de la vue de leurs maîtres et ne commettront aucun dégat, soit dans la ville, soit dans les campagnes où on pourroit les conduire sous peine d'être punis très sévèrement au retour de la promenade ; Étude à cinq heures et la journée se termine ainsi que les autres jours. Les Dimanches et les fêtes, les élèves, après le déjeuner ont récréation jusqu'à neuf heures. À neuf heures, salle d'études, à dix heures ils sont conduits à la grande messe, après laquelle, récréation, jusqu'au diner. Le soir à deux heures, Cathéchisme jusqu'à Vêpres aux quelles assistent les élèves, après quoi, gouter, récréation et salle d'étude à cinq heures et demie.

DES EXERCICES EN PARTICULIER EXERCICES RELIGIEUX

D'après le règlement de l'Université, les élèves devant être instruits des pratiques de la Religion et en pratiquer les devoirs, tous les jours, après la prière du soir, il sera fait une instruction sur la religion et deux fois par semaine l'explication du Cathéchisme.

Les samedis soir et les veilles de grandes fêtes, il sera fait une instruction sur quelque point de religion ou relatif à la solennité.

Tous les élèves dans le règlement général, devant justifier vis-à-vis leurs professeurs respectifs qu'ils s'approchent des sacrements tous les deux mois, cette obligation sera encore imposée à ceux qui ne suivent pas encore les leçons publiques, les Mercredys, le Samedi soir, le Jeudy. Dans la journée seront des moments indiqués pour remplir ce devoir religieux.

Les Dimanches et fêtes on fera la revue de propreté avant de conduire les élèves à la messe ou aux vêpres

∞

RÈGLES GÉNÉRALES

§ 1 Les élèves ne pourront sortir du collège à moins qu'ils n'en obtiennent la permission du principal et qu'ils ne soient réclamés par leurs parents ou leurs fondés de pouvoir.

§ 2 Les élèves ne pourront ni recevoir de lettres ni en adresser sans quelles aient été vues par le Principal

§ 3 Ils ne pourront avoir d'autre argent que celui que leurs parents auront remis au Principal pour leurs menus plaisirs et qui les leur distribuera particulièrement les jours de Congés s'il est content d'eux.

§ 4 L'Entrée de l'Infirmier sera interdite aux élèves en bonne santé à moins d'une permission du Principal.

§ 5 Tout élève doit être vacciné avant que d'être admis dans le pensionnat.

§ 6 Aucun élève n'aura de chambre, séparée.

§ 7 Tous les jeux et exercices dangereux, tous les jeux de cartes et de hazard sont interdits. Il est également déffendu d'exposer de l'argent à quelque jeu que ce soit.

§ 8 Tout propos injurieux ou indécent sera rigoureusement puni.

§ 9 L'introduction de toute arme à feu et celle de la poudre à tirer même en artifice est interdite

§ 10 Tout espèce de prêt et d'échange entre les élèves ne pourra avoir lieu qu'avec la permission des maîtres d'Études.

*

**

VERS UN DÉSENCLAVEMENT DU NIVERNAIS ?

Gérard ROUMIEUX 

Voici le sixième et dernier chapitre de la recherche de Gérard Roumieux sur l'école nivernaise, de la Restauration à la loi Guizot (1816-1833), dont nous avons commencé la publication dès le n° 13 des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation. Cette ultime partie traite de l'application en Nièvre de la grande loi Guizot de juin 1833.

A) L'enquête de 1833 et la Loi Guizot

LES ENQUÊTES DE 1832 ET 1833

En mai 1832, le Ministre de l'Instruction publique décide d'affecter 10 000 francs au Département de la Nièvre : le Recteur fait une enquête pour établir la liste des bénéficiaires possibles...

En Décembre 1832, le Conseil Général affecte une somme de 8 000 francs pour l'enseignement primaire : le Préfet Badouix lance à son tour, une enquête auprès des maires pour établir la liste des bénéficiaires possibles...

La concurrence que se livrent l'administration et l'Université a ceci de positif, qu'elle nous fournit deux informations de sources différentes mais relativement comparables. Celle du Préfet apparaît plus précise car tous les maires ont répondu et renvoyé le questionnaire, alors qu'il n'est pas absolument certain que les inspecteurs de Raynal aient visité systématiquement le département.

Pour la première fois nous pouvons dresser une carte très précise de l'enseignement primaire dans la Nièvre.

Au début de l'année 1833, les 20 communes qui ont plus de 2 000 habitants ont maintenant un maître d'école, et 8 sur dix des communes de 1 000 à 2 000 habitants en ont un également. On compte 173 enseignants contre 91, quinze ans plus tôt. Il faut toutefois nuancer ces données :

- Cette augmentation globale du nombre de maîtres s'est réalisée pour l'essentiel entre 1829 et 1832. C'est tout récent... Si l'on se fie à l'enquête réalisée en 1829 par le Recteur, on observe qu'il n'y avait pas plus de 91 écoles, qui accueilleraient, paraît-il, 4 900 élèves en hiver et 3 900 en été¹. Ces chiffres sont très probablement supérieurs à la réalité, mais permettent de montrer que, si de 1817 à 1829, la situation est restée stagnante, en revanche, elle a beaucoup évolué dans les quatre années qui ont précédé et suivi la Révolution de Juillet, avec la création ou la réouverture de 75 nouvelles écoles. Rappelons qu'en 1815, le Préfet Fiévée affirmait que 3 000 élèves fréquentaient les écoles, ce qui était, nous l'avons dit, assez exagéré.

- Ce sont essentiellement les bourgs de plus de 2 000 habitants qui se dotent d'une école. Les petites communes n'ont ni les moyens, ni la population suffisante. Les candidats instituteurs préfèrent tenter leur chance dans des villages de quelque importance, si possible lorsque l'habitat n'est pas trop dispersé. Dans les arrondissements de Clamecy et de Château Chinon, près de 40 % de ces petits villages ont une école, mais seulement 12 % sur Nevers et 28 % à Cosne.

- Le pourtour Nord Est du Département (Morvan et région de Clamecy et des Vaux d'Yonne) est le mieux pourvu. Les trois quarts des communes ont une école dans les cantons de Saint-Amand en Puisaye, Clamecy, Lormes, Montsauche, et Moulins-Engilbert. Au Sud,

¹ AD 58 XIX H 40 Cette enquête indique en outre que 559 jeunes gens de 20 à 21 ans savaient lire et écrire sur les 2 719 inscrits au tableau de recensement.

ce sont les trois quarts des communes qui n'ont pas d'école dans les cantons de Nevers, Saint-Benin d'Azy, Dornes et Decize (qui est bon dernier avec un seul maître).

- Ces mêmes clivages apparaissent lorsqu'on mesure le nombre d'habitants par instituteur. Saint-Benin, Dornes et surtout Decize sont toujours bons derniers. Par contre, les deux arrondissements orientaux de Clamecy et Château Chinon sont moins défavorisés : presque partout, on trouve un maître pour moins de 1 500 habitants.

- Enfin, les efforts consentis ne sont pas identiques : les secteurs les plus archaïques le restent : le nombre d'écoles a triplé dans l'arrondissement de Château Chinon, soit deux fois plus vite que dans celui de Nevers ou même de Cosne.

On retrouve ces mêmes clivages lorsqu'on évalue le nombre total d'habitants pour un instituteur : Saint-Benin, Decize et Dornes sont toujours bons derniers avec un maître pour plus de 2 500 habitants. La misère de Decize est particulièrement dramatique : il n'y a qu'un seul maître pour les 10 500 habitants du canton. Par contre, les deux arrondissements orientaux de Clamecy et de Château-Chinon sont plus favorisés : il y a presque partout un instituteur pour 1 500 âmes, et parfois moins de 1 000...



"Une école d'autrefois" - NB la date au tableau : Juillet 1830.

(*Histoire de France*, E. Personne, M. Ballot et G. Marc C.E.1 et 2, Armand Colin, 1962, p. 77)
Inventaire Bibliothèque du musée n° 826. Cote 944.PER

GRATUITÉ ? OBLIGATION ? LIBERTÉ ? LAÏCITÉ ?

Ces expressions nous sont aujourd'hui familières et symbolisent les luttes antérieures qui ont fait progresser l'école, et celles qui perdurent.

Depuis les Circulaires de 1828 qui affranchissaient en partie l'école de la tutelle religieuse, jusqu'à la Loi Guizot de Juin 1833, cinq années se sont écoulées, marquées par une progression significative des effectifs d'enseignants.

Cela correspond-il à une évolution parallèle des mentalités ? A une prise de conscience réelle des vertus de l'enseignement ? Nous disposons de trois sources d'information :

- Les courriers d'instituteurs, qui s'expriment de plus en plus, et adressent même leurs doléances directement au Ministre.

- Les observations des maires qui ont pratiquement tous répondu à l'enquête de Badouix à la fin de l'année 1832.

- Les prises de position des notables nivernais, notamment le président de la Chambre des Députés et Clamecycois, Charles Dupin ², le banquier Desveaux, le Préfet Badouix, ou le maître de Forges Georges Dufaud.

Cette documentation, quoiqu'encore incomplète, nous permet de formuler quelques remarques.

La gratuité scolaire est la première préoccupation des maires qui répondent au Préfet en cette fin d'année 1832.

D'une manière générale, le maître d'école perçoit directement, de la part des familles, une rétribution mensuelle qui varie de 1 à 2 francs par mois. La Commune lui attribue parfois une petite somme, de 100 ou 200 francs, parfois davantage. Certaines, plus importantes versent même un véritable salaire, comme Donzy, Clamecy ou La Charité. Mais en échange de cette indemnité, l'instituteur doit accepter d'enseigner gratis à un certain nombre d'indigents désignés par le Maire.

On a vu le caractère injuste et discriminatoire de cette mesure : les "gratis" sont montrés du doigt parce qu'ils obligent les plus aisés à financer par les "centimes additionnels" le salaire de l'instituteur. Déjà mis au ban de la société villageoise, ces indigents ne peuvent guère profiter des bienfaits de l'instruction et ont mieux à faire en envoyant leurs enfants glaner dans les champs, ramasser des champignons, garder les oies ou braconner. L'école, de toute manière, ne les intéresse pas.

Émerge alors, ici ou là, cette notion de gratuité totale pour tous, et non plus seulement pour les indigents. Mais alors... comment vivra le maître ? Sur quels revenus pourra-t-il compter ? Les maires ont bien conscience de la difficulté et proposent parfois des solutions ³ :

- Celui de Parigny-les-Vaux, par exemple, va au plus simple : puisque les religieux enseignent gratuitement, il n'est que de les faire venir et ouvrir une école. Notre bon Maire ignore sans doute qu'il faut cependant loger et indemniser d'une manière ou d'une autre ces Frères ou ces Religieuses, qui doivent vivre, même s'ils ont fait vœu de pauvreté.

- Galletien est Maire de Perroy, dans la riche vallée du Nohain, près de Donzy. Il se veut modeste et "simple habitant des champs", et donc "sans idées bien vastes sur l'instruction primaire". Il fait cependant quelques propositions intéressantes : le Conseil Général devrait "ériger des écoles dans les Communes qui n'ont point de revenu, aider efficacement celles dont les revenus sont insuffisants, et forcer celles qui sont riches à payer leurs instituteurs."

Il faut, conclut-il dans une très longue note marginale, "soutenir les instituteurs, c'est à dire rendre l'instruction gratuite."

- La Commune de La Machine est "une colonie nombreuse d'habitants, tous employés aux travaux de la mine de houille. Les enfants, depuis l'âge de 10 à 12 ans sont employés de préférence aux travaux souterrains, auxquels leur petite taille les rend plus propres et plus convenables. Cette population est peu civilisée et a peu de goût pour l'érudition". Il ne peut donc y avoir d'école que pour les plus petits qui n'ont point encore atteint l'âge de travailler : les moins de dix ans ! Et le Conseil municipal pense très sérieusement que "l'école gratuite aurait des résultats avantageux par les applications fréquentes que la nombreuse et industrielle population sera à même de faire dans les travaux des mines auxquels elle est entièrement employée." La "munificence du gouvernement" est requise.

- D'autres élus n'ont pas de si sordides intérêts, et se réjouissent de pouvoir, un jour, assurer un enseignement gratuit. Mais tous font appel à la participation de l'État ou du Département pour soutenir leurs engagements. A Decize, on a besoin de 1 800 francs : la Ville participera pour 600 Francs. Arleuf veut bien mettre 300 francs, mais cela ne suffit pas !

² Nous retrouvons fréquemment Charles Dupin dans cette période et il est bien dommage qu'aucune étude d'ensemble n'ait été faite sur ce personnage, dont les interventions à la chambre et les écrits sont particulièrement nombreux.

³ Enquête de Badouix, AD58/T/123

Au total, une quinzaine de maires abordent ce problème de la gratuité générale. C'est peu et c'est beaucoup, mais pour l'heure, l'attitude permanente est de rejeter sur l'autorité supérieure le soin de financer, pour l'essentiel, un projet qui, après tout, émane d'elle !

La gratuité a un coût... Qui assumera ?

L'obligation de fréquenter l'école est une notion encore peu répandue dans le Nivernais de 1830. Certains esprits avancés y font allusion, le plus souvent en termes très évasifs et de manière implicite. Ainsi, le Recteur Raynal observe dans son rapport de 1833 ⁴ que "les riches propriétaires qui couvrent ces contrées, et s'en partagent la possession ne secondent pas plus le mouvement intellectuel. Pour eux ils n'ont pas besoin d'écoles, leurs enfants sont instruits à Nevers, à Moulins ou à Bourges. La plupart ne convient pas de la nécessité des lumières dans la classe laborieuse qui cultive le sol. Ils craignent que le nombre des bras qui travaillent ne soit en raison inverse de celui des têtes qui pensent. "Le baron Dupin, député libéral et nivernais d'origine a rédigé plusieurs mémoires pour tenter de défendre l'enseignement primaire, et propose déjà en 1827, l'obligation scolaire pour tous les enfants, et donc, en corollaire, l'obligation pour les collectivités de créer et d'entretenir les écoles ⁵.

Dupin est le seul notable à parler d'obligation !... Sauf à relever cette proposition pour le moins originale de Jullien, le Directeur de la Mutuelle de Dornes, qui voudrait voir tous les enfants fréquenter son école, et qui suggère de "déclarer soldat de droit tous les illettrés. Cela pourrait tirer les habitants des campagnes de leur apathie à cet égard, eux qui n'aiment que leur charrue."

Lors de la session du Conseil général de 1832, le Préfet relève que " l'obligation scolaire est le rêve d'esprits généreux. "

A l'évidence, une action vigoureuse de l'État est nécessaire pour généraliser l'instruction.

La question des rapports de l'enseignement primaire avec l'Église soulève davantage de passions. Les partis politiques ont pris position. Les Libéraux souhaitent que l'État reconnaisse toutes les religions sans en adopter aucune ; les Légitimistes ont un modèle politique proche de la religion d'État ; les Républicains sont favorables au monopole et à la neutralité de l'Université.

De là découlent deux notions, qui vont tendre les rapports entre les hommes : la liberté de l'enseignement et la laïcité. Les Nivernais n'échappent pas à ces querelles, et l'enquête préfectorale de décembre 1832 les met en évidence.

En effet, les mesures prises par la Municipalité de Nevers contre les Frères rendent plus chère encore au coeur des catholiques la cause de la liberté de l'enseignement. Ils s'expriment très vite dans la *Gazette du Nivernais* qu'ils viennent de créer. Dès le début de 1832, ils revendiquent l'application intégrale de la Charte du 7 Août 1830. L'auteur de l'article affirme que "tout Français peut avoir autant d'écoles qu'il voudra, les régler comme il voudra, y enseigner ce qu'il voudra, sans que personne ait le droit d'y apporter aucun obstacle. L'enseignement est libre, et partout où ils ne reçoivent aucun traitement, soit du Gouvernement, soit des Communes, ils n'ont de comptes à rendre à personne, qu'à leur Supérieur et à la confiance des familles.⁶ "

Les amis de Maumigny et du marquis de Bouillé entendent donc, au nom de la Charte révisée, qu'ils n'ont pourtant pas approuvée, créer des écoles où bon leur semble, sans aucun contrôle de l'administration ou de l'Université...

⁴ AN F17/9368

⁵ Nous avons retrouvé la trace, sinon les textes de trois écrits de Dupin :

- Avantages sociaux d'un enseignement primaire appliqué à l'industrie 1824

- Effets de l'enseignement populaire de la lecture, de l'écriture, et de l'arithmétique sur la prospérité de la France. 1826

- Conclusion des recherches statistiques sur les rapports de l'instruction populaire avec la moralité des diverses parties de la France.

⁶ Gazette du Nivernais, BM de Nevers 3N 1670

On observera cependant, que les Frères, comme les Congrégations de femmes, obtiendront quelques subventions de la part du gouvernement, devenu plus conciliant... tout en refusant obstinément le contrôle des inspecteurs.

La polémique entre les Libéraux et le Clergé, soutenu par les légitimistes est particulièrement vive à Nevers durant toute la Monarchie de juillet. Les premiers accusent les seconds de vouloir "établir une Théocratie en faisant dominer les idées religieuses."⁷ Dans certains gros bourgs ruraux on règle aussi quelques comptes, notamment lorsque le curé donne - clandestinement ! - des leçons à quelques-uns de ses jeunes paroissiens. Mais lorsqu'il est dénoncé par l'instituteur comme un concurrent déloyal, et non autorisé (le curé n'appartient à aucune Congrégation enseignante !), il se borne à répondre qu'il ne doit de comptes qu'à son Évêque. Les Comités locaux ont à traiter, parfois, de ces querelles, notamment à Clamecy, Château-Chinon ou Saint-Pierre-le-Moutier. Le maire de Prémery, en dénonçant l'apathie de ses collègues, souligne qu'ils laissent ainsi le champ libre aux Curés de leurs villages, qui y tiennent école sans aucune concurrence.

L'esprit laïc, enfin... Commence-t-il à émerger ? Les cahiers de doléances de Clamecy ou de Varzy y font allusion, en 1789. Mais on sait que la Révolution ne se donnera pas les moyens de mettre en oeuvre ses grands principes. En 1830, seuls les Républicains vont s'opposer au pouvoir sur ce sujet, estimant que la laïcité "est indissociable de la République à construire". Mais ils utilisent plutôt le terme de neutralité, comme l'avocat Girerd, qui affirme que "l'éducation première doit être le rudiment d'une instruction toute rationnelle pour ceux qui sont destinés à parcourir la carrière ordinaire de la vie... Il faut au moins qu'elle soit neutre, car il est toujours dangereux de confier l'éducation des enfants à une corporation, et plus encore à une corporation religieuse".

Dans les villes où la vie politique a quelque importance, le débat s'anime et oppose Monarchistes et Républicains. Clamecy est déjà un pôle républicain et ce n'est pas un hasard si l'école mutuelle s'est maintenue à peu près constamment depuis quinze ans. Pillien à La Charité affirme également que l'instituteur public doit être neutre à l'égard de l'Église.

Mais dans les campagnes on ignore ces subtilités... A Thianges, petit village du canton de Decize, "les habitants veulent un curé avant un instituteur". A Coulanges, près de Nevers, on refond la cloche et on répare le cimetière et l'église : point d'argent pour un maître d'école. Les habitants de Frasnay pensent que "si on pouvait avoir un prêtre, il pourrait bien enseigner les enfants de la commune". Ceux de Giry veulent bien loger le curé et l'instituteur sous le même toit !

D'autres communes adhèrent à des formes de laïcisation implicite, en suggérant d'installer l'école dans les locaux de la Mairie, avec le Corps de garde et la prison. Après tout, ces institutions ne relèvent-elles pas du pouvoir civil ? D'un côté, l'église avec son presbytère et son curé, de l'autre un local temporel avec sa salle de délibérations, son école, accessoirement sa prison.

A Saint-Vérain, canton de Saint-Amand, le maire a fait des plans : on construira "une maison dont le rez-de-chaussée aurait servi à placer une chambre de délibérations, un corps de garde et une prison, et le dessus, construit en mansarde, aurait pu servir à loger un instituteur. On y aurait aussi trouvé une chambre pour faire la classe". L'école est une "maison" avec ses chambres... La mairie est une maison avec sa salle... On parle encore, aujourd'hui de la maison d'école et de la maison commune souvent d'ailleurs, aménagées sous le même toit et séparées par un couloir.

⁷ Rapport de la Commission municipale AD 58/T/1097

L'idée d'un instituteur également secrétaire de Mairie se fait jour. Elle est fréquemment avancée par les maires peu soucieux des tâches administratives au demeurant de plus en plus importantes. Inutile de payer un scribe... l'instituteur est assez instruit pour cela et ne coûtera pas trop cher à la commune.

L'esprit laïc n'est pas encore né, ou du moins est-il très embryonnaire, dans cette région où les idées, nous l'avons vu, ne circulent qu'avec lenteur.

Charles Dupin est bien seul quand il affirme le principe d'une éducation laïque: "Il faut que l'éducation générale de l'État soit une éducation laïque au point de vue de la Cité. La société a besoin d'autre chose que de prêtres... Il faut une éducation civique, une éducation de famille... dans l'intérêt de tous les pères de famille, de tous les citoyens, en un mot, tout ce qui fait la puissance, la gloire et l'honneur du pays ⁸".

Les grands thèmes de la législation scolaire de la fin du siècle sont en germe, ici ou là dans ces années troublées de 1830-1833. La Loi Guizot en fera émerger quelques-uns.



"Une école d'autrefois"

(*Histoire de France*, E. Pradel, M. Vincent et G. Marc Cours élémentaire, SUDEL, 1969, p. 88)
Inventaire Bibliothèque du musée n° 831. Cote 944.PRA

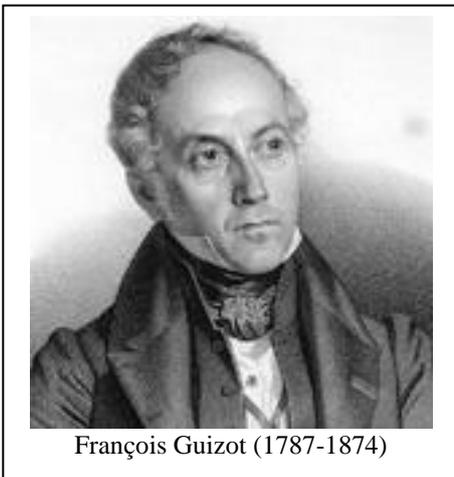
⁸ Discours de Charles Dupin à la Chambre. Archives Parlementaires

LES PREMIÈRES APPLICATIONS DE LA LOI GUIZOT DANS LA NIÈVRE

Au mois de septembre 1833, Provot Hardy, maire de Prémery est agréablement surpris de prendre connaissance des extraits de la Loi, votée par la Chambre des Députés le 28 Juin précédent, et qu'on désigne habituellement sous le nom de Loi Guizot. Il a déjà vigoureusement combattu l'apathie de ses collègues du canton, l'influence néfaste du clergé et l'indifférence des parents. Il faut, écrivait-il en Juillet 1832, que l'instruction soit obligatoire et gratuite, que les instituteurs aient une rémunération fixe de 2, 3, ou 400 francs par an.

Provot Hardy est partiellement entendu par Guizot, qui pense que l'enseignement primaire est une nécessité et une justice. Le ministre de l'instruction publique a mené un très long débat, et défendu quelques principes essentiels, auxquels il croyait :

- L'Église, tout d'abord, ne doit pas être systématiquement écartée, car elle est, avec l'État, la seule puissance efficace en matière d'instruction.
- L'instruction est la garantie de l'ordre et de la stabilité sociale. Elle assurera la pérennité du régime monarchique.
- Enfin, l'initiative privée peut relayer celle de l'État : la liberté de l'enseignement est clairement annoncée.



François Guizot (1787-1874)

Les maires du Département seront rapidement informés de la teneur de la loi, puisqu'ils seront directement impliqués et qu'il faudra renouveler les Comités. Sans entrer dans les détails, il n'est pas inutile de rappeler les principaux aspects de ce deuxième grand texte du XIX^{ème} siècle en matière éducative :

- Les communes sont tenues d'ouvrir et d'entretenir une école primaire. Au Chef-lieu et dans les plus grandes villes, on devra créer une école primaire supérieure.

- Les maîtres percevront une indemnité fixe, votée par le Conseil municipal, et versée par le receveur des contributions, lequel sera chargé de percevoir directement auprès des familles le montant de la

rétribution scolaire.

- L'instruction sera gratuite pour les indigents désignés par le Conseil municipal.
- Le Comité local d'instruction est présidé par le maire ou son adjoint. Il est chargé d'inspecter l'école publique ou privée, de veiller à la salubrité, à la discipline. Le curé, membre de droit, ne joue plus le rôle principal.
- Le Comité d'Arrondissement est présidé par le maire du Chef-lieu, assisté du Procureur du Roi, du Juge de paix et de personnalités désignées par le Préfet et le Recteur. Le Clergé n'y est représenté que par une seule personne, désignée par l'évêque.
- Le Conseil général devra ouvrir une école normale pour assurer la formation des futurs instituteurs.
- Toute association reconnue et autorisée est libre d'ouvrir et de faire fonctionner une école, sous réserve que les maîtres se munissent du brevet de capacité. Les Frères seront contraints, comme les autres, de se munir de ce brevet, qui, il est vrai, leur sera remis directement au vu d'une lettre d'obédience délivrée par leur Supérieur général.
- L'enseignement de la religion fait partie des obligations du maître.
- Des instructions seront données pour uniformiser les manuels scolaires.
- Un corps d'inspecteurs gratuits est créé, chargé de visiter les écoles, et de stimuler le zèle des autorités locales et des maîtres.

Guizot comptait sur l'activité combinée de l'État, des Collectivités locales et de l'Église pour dynamiser l'enseignement primaire. Charles Dupin, qui avait soutenu le texte du Gouvernement, souhaitait même que le clergé joue son rôle dans la nouvelle organisation :

"Il n'a plus de puissance occulte à la Cour. Laissez-lui donc la part d'influence qu'il peut, qu'il doit utilement exercer. "⁹

Cette loi résume en bonne partie l'évolution des mentalités en ouvrant largement les voies du progrès. Elle fixe quelques règles qui apparaissaient nécessaires : obligation scolaire, sous des conditions encore vagues, neutralité de l'État, et liberté de l'enseignement...

Nous avons vu qu'une partie de nos notables nivernais les avaient évoquées au début de l'année 1833.

Mais elle ne se donne pas les moyens de ses ambitions et de sa générosité. En effet, l'État s'en remet essentiellement aux collectivités locales du soin de créer et d'entretenir les écoles, et ces dernières auront beau jeu d'affirmer qu'elles n'ont pas les revenus suffisants, surtout lorsqu'il s'agit de petites communes. L'obligation scolaire ne s'applique pas... aux élèves, qui peuvent donc s'en dispenser! Quant à l'enseignement féminin, on en parle si peu, que l'Église et surtout les congrégations enseignantes féminines auront la partie belle et sans concurrence sérieuse, pour implanter leurs écoles de sœurs.

Enfin, le maître, s'il voit sa condition matérielle s'améliorer un peu, puisqu'on lui propose maintenant un traitement fixe, demeure encore asservi aux conditions locales de fonctionnement. Celui qui est nommé dans la petite école d'Ouroux-en-Morvan ne peut accéder à un poste plus important ou rémunérateur : il n'y a pas de mouvement de mutations prévu.

Mais dans l'ensemble, la Loi Guizot est un outil efficace, pour l'époque, et qui ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de l'enseignement. De nombreuses régions en profiteront pour réaliser d'importants progrès.

Et le Nivernais ?

Sortira-t-il de sa position peu enviable dans le peloton de queue des régions les plus arriérées ?

Divers sondages nous permettent d'examiner les premières réactions à cette loi, et d'en mesurer l'impact sur les villes et les campagnes.

La première remarque qui s'impose vise les rapports entre le Préfet Badouix et le Recteur Raynal. Le premier, représentant de l'administration et du gouvernement tout entier, exerce un pouvoir réel sur le Département et les maires qui lui doivent tous leur nomination. Le recteur, représentant de l'Université, est éloigné à Bourges et ne connaît guère la Nièvre, où il a cependant séjourné quelque temps, lorsqu'il était Recteur de l'Université impériale. Il dispose à Bourges d'une École Normale qui forme les futurs instituteurs. Il leur fait passer l'examen du brevet de capacité. Il envoie son Inspecteur d'Académie dans les cantons pour inspecter les maîtres. Mais c'est le Préfet qui assure la logistique, trouve et répartit les moyens financiers, informe la population, convoque les participants aux réunions décidées par le Recteur et leur trouve un local !

Est-ce bien du goût de Badouix ?

Parmi les multiples incidents qui émaillent les relations entre les deux hommes, celui de la commission d'examen mérite d'être rapporté.

Suite aux dispositions de la Loi de Juin, le Recteur arrête la liste des membres qui auront à siéger pour désigner les candidats à l'École Normale et ceux qui pourront obtenir le brevet de capacité. Il propose au ministre six personnalités de Nevers, dont le Principal du collège, Thommassin, le Chanoine Imbert, et... l'avocat Girerd. Il ne demande pas l'avis de Badouix, et se contente de le prier de bien vouloir réunir au plus tôt la dite commission, car les cours de l'École normale vont reprendre dès le début du mois de Novembre !

Badouix est de nouveau fâché et prend l'initiative d'informer Guizot du mauvais choix de Raynal. Il ne réunira pas la Commission si le sieur Girerd en fait partie, car "il est ici le chef du Parti républicain. Il écrit dans les journaux de cette couleur. Il est l'ami intime de

⁹ Pour soutenir la position de Guizot, Charles Dupin s'était provisoirement démis de ses fonctions de Président de la Chambre. Il s'est montré par la suite, et jusqu'à la Loi Falloux, un ardent défenseur de la liberté de l'enseignement. Archives Parlementaires, T 83 (p. 82).

Garnier Pagès, et c'est enfin l'un des hommes les plus ardemment hostiles au Gouvernement que nous ayons dans la Nièvre."¹⁰ Ce qui est exact... mais Badouix profite de l'occasion pour régler un compte avec Raynal... Ce dernier n'avait-il pas dénoncé au Ministre, l'hiver précédent, les lenteurs du Préfet à distribuer aux communes les fonds délivrés par le gouvernement et le Conseil général ? (En réalité, Badouix avait organisé cette vaste enquête en Décembre Janvier 1833 pour établir son tableau de répartition, mais s'était bien gardé d'en aviser le Recteur.)

On pourrait également sourire au récit de l'histoire de ce jeune Lemaître, boursier du département, envoyé à l'École Normale de Bourges, directement, par le Recteur, qui avait l'intention ensuite de l'affecter à Château-Chinon. Ni le Sous-Préfet, ni le Préfet n'avaient eu connaissance de ce projet !

Quelle ambiance...

Le point d'orgue est atteint lorsqu'il s'agira de fixer le montant de la bourse de chaque normalien : le Département de la Nièvre devait en effet verser au Département du Cher une somme de 400 francs par élève et par année, pour rembourser les frais de pension et de scolarité. C'est tout à fait par hasard, que le Préfet du Cher, rencontrant son collègue à Nevers, l'informe que Raynal a porté cette somme... à 550 francs !

Badouix est encore fâché... "S'il fallait payer 550 francs par élève, je prendrais les moyens de les faire instruire à Nevers... " La réplique onctueuse et cinglante du Recteur arrive sans tarder : "Vous vous récriez, Monsieur le Préfet, et vous menacez de faire à part l'éducation de vos élèves maîtres ? Que le département de la Nièvre fasse son Ecole normale ! Qu'il la fasse ! Avec ses 3 200 francs il n'ira pas loin ! "¹¹

La mise en œuvre de la Loi Guizot commençait plutôt mal. Mais Badouix était peut-être plus soucieux que Raynal de trouver des solutions dans son Département. Son autorité s'étendait directement sur les 300 maires, alors que le Recteur n'avait à sa disposition que l'Inspecteur d'Académie pour exercer la sienne.

La querelle entre l'Université et l'Administration n'est pas nouvelle, ni particulière à l'Académie de Bourges. Un Inspecteur Général n'hésite pas à dire, dans son rapport au Ministre que "l'administration générale ne met pas assez d'unité dans ses efforts pour l'amélioration de l'instruction primaire ; ... qu'elle met peu d'importance aux rapports du Recteur avec elle, ce qui paralyse en grande partie les efforts de celui-ci."¹² Cet homme achève son long rapport en indiquant que "le Département de la Nièvre paraît être l'un de ceux où le besoin d'instituteurs expérimentés se fait le plus vivement sentir. C'est vers ce but que devraient tendre les autorités civiles et universitaires de l'Académie."

Il n'en demeure pas moins que les premières actions concrètes sur le terrain sont à l'actif des deux hommes.

L'Inspecteur Vidal a entrepris une tournée pédagogique en Juillet Août 1833, dont il revient avec des conclusions pessimistes sur la qualité professionnelle des maîtres. Il est donc urgent d'agir. Dès la fin du mois de Décembre, l'École Normale de Bourges ouvre ses portes à 8 boursiers nivernais qui vont y apprendre le métier d'instituteur. Nous reviendrons plus loin sur le fonctionnement de cette École Normale.

Le Préfet s'occupe de la mise en place des Comités locaux de surveillance et de la construction ou l'aménagement des écoles... dans chaque commune !

Il ne fut pas très difficile de constituer les Comités, puisque le Maire et le curé en étaient membres de droit, et qu'il suffisait de désigner un ou deux autres notables. Mais les faire fonctionner régulièrement fut une autre affaire !

Pour répondre au vœu de la Loi concernant l'obligation d'ouvrir école dans chaque commune, Badouix dut employer les grands moyens. Nous avons bien vu que les

¹⁰ AD 58 T /26

¹¹ AD 58 T 118/408. Ces 3 200 francs correspondent aux huit bourses à 400 francs. Mais le département du Cher a dépensé 75 000 francs pour la construction et l'aménagement de son Ecole Normale.

¹² Archives Nationales Série F 17/3256 La signature du rapporteur est malheureusement incompréhensible.

Municipalités gémissaient sous le poids de leur infortune. Badouix n'en a cure et s'emploie à leur imposer les dépenses nécessaires au traitement de l'instituteur et au loyer de la maison d'école. Dans une circulaire du 15 Janvier 1834 ¹³, il fixe lui-même le montant du prélèvement à exécuter sur les ressources communales, et promet, lorsque cela ne sera pas suffisant, un secours complémentaire de la part de l'État.

La résistance des petits villages est grande, témoin celle de Germigny-sur-Loire, dont le maire répond au Préfet (sic) : "*si vous voulés bien faire accordé 150 francs pour le traitement de l'instituteur, attendu notre commune n'est pas très éesée.*" A Billy-aux-Amognes, on rappelle que la loi sur les chemins vicinaux de 1831 provoque beaucoup de dépenses, et que si "on a bien fait de la besogne, on est loin d'avoir fini."

Entre 1834 et 1848, une vingtaine d'écoles nouvelles sont créées par les Municipalités, la plupart du temps sous la forme d'une location d'un bâtiment inutilisé. Ainsi, le Maire de Giry, dans le canton de Prémery, refuse de construire une école, attendu que "la commune possède un presbytère très vaste dans lequel seraient parfaitement logés le desservant et l'instituteur. Il se compose de six chambres, dont trois à feux, cave, fournil, grange, deux écuries." Celui de Saint-Vérain, dans le canton de Saint-Amand, propose de construire une maison commune, où il y aurait au rez-de-chaussée une salle de délibérations, le corps de garde, la prison, et la chambre d'école, le logement de l'instituteur se trouvant au premier étage.

En logeant sous le même toit de la maison commune, on limite les dépenses, tout en procédant lentement, insensiblement, à la mise en place des équipements communaux. Ce sont les communes de plus de 2 000 habitants qui en ont le besoin prioritaire, les plus petites communes ne suivront que beaucoup plus tard...

B) Des élèves et des maîtres

Le nouveau bouleversement politique de 1830, le quatrième en quarante ans, a l'avantage de cumuler certaines expériences, et de proposer un nouvel essor en matière d'enseignement. Et nous commençons à disposer d'informations moins fragmentaires qui nous permettent, en particulier, de comprendre un peu mieux le fonctionnement de l'école.

LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES.

Les maîtres disposaient de trois méthodes pour enseigner : la mutuelle, la simultanée et l'individuelle. Le sondage réalisé sur trois des quatre arrondissements (Cosne, Clamecy, et Nevers) nous permet de faire les remarques suivantes :

- La méthode individuelle est encore utilisée dans la quasi totalité des petits villages. C'est la méthode la plus archaïque, très proche du cours particulier et occasionnel.

- Dans les chefs-lieux de cantons ou les communes les plus importantes, des maîtres plus compétents pratiquent la méthode mutuelle ou simultanée. La commune atteint ou dépasse même les 2 000 habitants.

- Le clivage déjà observé entre le Nord et le Sud, est encore accentué par le "modernisme" des méthodes. Tous les chefs-lieux de cantons de Cosne, et presque tous ceux de Clamecy (5 sur 6), disposent d'un enseignement simultané ou mutuel. La moitié seulement de ceux de l'Arrondissement de Nevers l'ont adopté.

- Toutefois, la définition du mode d'enseignement n'est pas toujours très claire dans l'esprit des maires. Certains, voulant faire la preuve qu'ils disposent d'un maître compétent, pouvant donc prétendre à une meilleure indemnité... versée par le département, n'hésitent pas à vanter leur commune !

¹³ AD 58 T 128

D'autres, comme les maires de Trucy ou de La Maison, ne veulent pas avouer qu'ils en sont toujours à l'ancienne méthode, celle qu'avait déjà condamnée Devaisnes en 1816.

Nous avons largement évoqué la méthode mutuelle pour ne pas y revenir.¹⁴

La méthode individuelle est toujours la plus répandue. Le maître reçoit 10 à 30 élèves, quelques fois plus, d'âges et de niveaux très différents. Il doit adapter son enseignement, en contenu comme en organisation, au groupe d'élèves. Il n'est pas très instruit, le plus souvent un brevet du troisième degré, et n'a pas de collection de livres à sa disposition, sauf s'il en a acheté sur ses propres deniers, ce qui n'est pratiquement jamais le cas.

Pas de livres uniformes, donc pas d'enseignement commun à un même niveau. Chaque élève vient voir le maître avec le livre qu'il a trouvé chez lui... lorsqu'il y en a... C'est, le plus souvent, un almanach, ou un petit livre de colportage vendus par les "marcelots" ou les "dauphinés" du Morvan, voire les "bizouards" du Donziais. Sinon, la Grammaire de Lhommond, la Bible, le catéchisme diocésain ou Simon de Nantua sont sortis du placard magistral.

Pierre Marie Balthazard enseigne depuis vingt ans à La Fermeté, où le petit millier d'habitants lui procurent dix à trente enfants selon les saisons. Il a loué pour cent cinquante francs une petite maison au centre du village : une pièce au rez-de-chaussée, et un grenier au dessus, le tout chauffé par l'unique cheminée du bas. Une échelle intérieure permet d'accéder à la "salle de classe", où sont par ailleurs, entreposés d'autres objets du ménage.

Le matin, à partir de sept heures, et à intervalles plus ou moins réguliers, il "montre à lire" à ceux des enfants qui montent dans ce local mal chauffé, mal éclairé, et ne disposant d'aucune table. Le maître est assis sur une chaise, sous le fenestron qui apporte un peu de clarté... Les enfants, assis par terre, viennent à leur tour subir la leçon du maître, puis retournent dans leur coin.

Il est âgé, a fait plusieurs campagnes napoléoniennes, et de retour, s'est installé à La Fermeté. Il n'a aucune qualification particulière mais a pu obtenir son brevet de capacité du troisième degré en 1817, à une époque où pratiquement il suffisait d'en faire la demande pour l'obtenir. Après bien des péripéties, la commune a fini par lui verser une indemnité annuelle de 200 francs. En contrepartie, il doit montrer les rudiments aux enfants de 4 veuves et de 3 veufs (dont l'un est conseiller municipal !), et, en cas de besoin, aider le maire dans ses écritures.

Buttot est toujours à Colméry en 1832. Il n'occupe plus le presbytère, mais une petite maison qu'il loue non loin de là. Le village a maintenant 1 300 habitants dont 600 agglomérés au chef-lieu. La municipalité lui verse à peu près régulièrement son indemnité de 100 francs, en échange de l'instruction gratuite à quelques indigents. L'homme est assez instruit, et possède une belle écriture. Au cours de ses tournées de marchand de bois, il a acheté, à Cosne ou à La Charité, quelques livres qui lui servent de manuels de lecture. Le mercelot qui fait la tournée entre Cosne, Donzy, et Prémercy procure, crayons, papier, et même des ardoises, mais que les enfants doivent acheter.

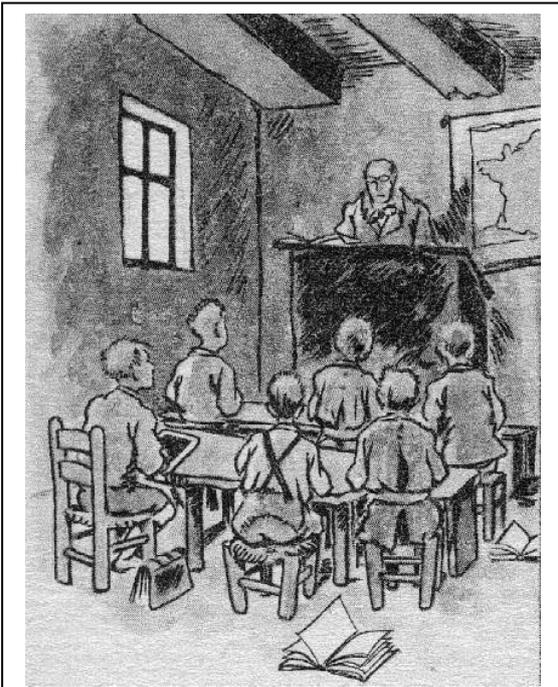
Buttot enseigne pour compléter ses ressources car l'hiver il n'est pas sur les routes. Il donne des leçons d'écriture, de lecture et parfois aussi de calcul. La salle de classe est la pièce centrale de la maison, qui sert aussi de cuisine et de salle à manger.

Mais "aussitôt que la violette commence à poindre le long des haies, que les arbres deviennent blancs et roses, petites filles et bambins s'envolent aux travaux des champs comme une troupe de petits canards qu'une poule a longtemps rassemblée autour d'elle."¹⁵

Nicolas François Richer vit, non loin des bords de Loire, à Charrin, dans le canton de Fours. Cet homme, fort âgé en 1832, était autrefois marchand de drap en Picardie. Mais la

¹⁴ Voir G. Roumieux : "l'école mutuelle de Nevers" in *Cahier Nivernais d'Histoire de l'Éducation* n° 15 et "Le retour de la mutuelle" in *C.N.H.É* n° 17.

¹⁵ Claude Tillier . Cité par Guy Thuillier in *Bulletin de la Société scientifique de Clamecy*. N° 50



"Une école d'autrefois"

(*Histoire de France*, S. et M. Chaulanges, Cours élémentaire, Delagrave 1948, p. 102) Inventaire Bibliothèque du musée n° 756. Cote 944.CHA

Révolution a ruiné son commerce, et il a quitté la région pour venir occuper l'emploi de régisseur au domaine de Limanton. L'âge aidant, il dut quitter cet emploi en 1821, et vint s'installer à Charrin, où il commence, clandestinement, à "montrer aux enfants les rudiments". Mais pour obtenir quelque secours de la mairie, il lui faut le brevet de capacité... qu'il obtient à 65 ans ! En 1832, il n'a aucun autre revenu que le maigre écolage que lui donnent les enfants de deux ou trois propriétaires et marchands qui font le commerce du bois sur la Loire. Au moins ceux là viennent-ils à peu près régulièrement toute l'année, car ils n'ont pas besoin d'aider leurs parents aux travaux des champs. Ils ont des almanachs, le missel et le catéchisme diocésain.

En 1833, la méthode individuelle est déjà considérée comme archaïque, pauvre et inefficace. C'est la méthode des plus défavorisés qu'un inspecteur de... 1883 condamnera définitivement, dans le canton de Fours.

Cette méthode est en usage dans les deux tiers, voire les trois quarts des écoles en ce début de la Monarchie bourgeoise. Dans un Département peu éloigné de la Nièvre, Gilles Rouet comptabilise seulement dix pour cent d'enseignants individuels ¹⁶. L'écart est énorme ! Enfin elle est pratiquée par les maîtres les plus âgés enseignant dans les communes de faible population, ou d'habitat dispersé.

Le mode simultané, nous l'avons vu, est pratiqué par les Frères des Ecoles chrétiennes depuis le XVIII^{ème} siècle. Des maîtres plus jeunes, plus "professionnels", qui font essentiellement de l'enseignement leur métier, ont un niveau de compétence supérieur. Ils possèdent souvent le Brevet du second degré, exercent dans des communes de plus grandes dimensions : deux mille habitants au moins. Les chefs-lieux de cantons disposant d'une infrastructure administrative, judiciaire, commerciale, artisanale, offrent à l'instituteur un public potentiel plus important, et plus exigeant. Le nombre d'élèves peut dépasser les 40, regroupés par niveaux.

Le maître donne un enseignement collectif, commun à tous les enfants d'un même niveau. Ils possèdent tous le même matériel, et surtout les mêmes livres.

Seuls, les enfants des propriétaires, des commerçants, des artisans, qui ont une petite fortune peuvent se permettre ce luxe. Pour les autres, le maître possède parfois quelques livres qu'il leur prête.

L'enseignement simultané, comme le mutuel, a besoin d'un local spécifique. Il faut donc un effort de la commune pour trouver ce lieu acceptable. Roy à Alligny-Cosne enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, et même la géographie et l'arpentage. Mais la maison commune qu'il occupe a besoin de réparations... Il faut donc un secours du Gouvernement. Cosne s'est réservé une grande pièce dans une maison bourgeoise. A Donzy, c'est une aile du Château qui accueille la classe. Lorsque la commune a pu conserver comme biens nationaux des bâtiments arrachés à leurs propriétaires pendant la Révolution, les choses étaient plus faciles.

Au total, moins d'une trentaine de maîtres utilisent cette méthode.

¹⁶ Gilles Rouet : *L'invention de l'école*. Editions des Presses universitaires de Nancy, 1993.

Dans les années qui suivent la Loi Guizot, l'enseignement ou mode simultané va se développer, grâce à plusieurs facteurs :

- Six à huit maîtres, boursiers du Département, sont formés chaque année à l'École Normale de Bourges. Au bout d'un an, ils sont affectés, de préférence dans un gros bourg. C'est le sang neuf...

- La concurrence entre les modes mutuel et simultané va stimuler les défenseurs de l'école publique.

- Les efforts du Gouvernement pour tenter d'harmoniser les manuels scolaires n'aura qu'un impact limité dans la Nièvre. A l'automne 1831, le Ministre Montalivet fait imprimer 500 000 exemplaires d'un abécédaire intitulé *l'alphabet et le premier livre de lecture*. Deux cents kilos de ces ouvrages parviennent dans les Sous-Préfectures de la Nièvre, mais comme l'indique le Recteur, ne sont pas distribués à ceux qui en feront le meilleur usage. A Cosne, un carton de 40 kilos ne sera ouvert qu'en tout début de l'année... 1833. Qu'importe! C'est déjà un progrès pour la dizaine de maîtres qui profitent de cette manne.

C) La Charité : un exemple de l'évolution de l'illettrisme

Il nous a paru intéressant, au terme de ce travail sur le Nivernais, de tenter de mesurer l'évolution culturelle d'un groupe de population à travers le XIX^{ème} Siècle. Cela dépasse à l'évidence le cadre limité de la Restauration que nous nous sommes fixé. Mais en même temps il l'encadre.

Deux sources d'information sont à notre disposition : l'illettrisme des jeunes gens au moment du recrutement, et la capacité à signer son nom au moment du mariage. Cette dernière source est plus générale, concerne toutes les catégories de population, y compris les femmes. L'exemple retenu est celui de La Charité, comme ville moyenne et commercialement active, et qui, fait exceptionnel dans ce département, possède autant d'écoles de filles que de garçons, et ce, depuis le XVIII^{ème} siècle.

Le dépouillement des actes de mariages s'est donc effectué sur trois périodes :

- Au début de la Restauration, entre 1815 et 1819
- A la fin de la Monarchie de Juillet entre 1845 et 1849
- Au début de la III^{ème} République entre 1871 et 1877

L'ALPHABÉTISATION DES CHARITTOIS AU DÉBUT DE LA RESTAURATION

Faut-il, en vérité, parler d'alphabétisation ou d'illettrisme ? La seconde formule, pour péjorative qu'elle soit, correspond mieux à la réalité : savoir signer son nom n'est pas la preuve de connaissances minimales en lecture ou en écriture ; mais ne pas signer son nom est en tout cas la preuve d'un illettrisme total. Convenons alors que tout individu ne sachant pas signer son nom au moment de son mariage sera considéré comme analphabète ou illettré.

L'enquête réalisée pour les cinq premières années de la Restauration porte sur 194 mariages à La Charité. On compte 100 hommes, soit 52 % et 81 femmes, soit 42 % qui signent leur nom au bas de l'acte d'état civil : moins de la moitié...

Dans le détail, et en tenant compte de l'âge, de la profession et de l'origine des mariés, on peut faire les remarques suivantes :

- L'écart entre jeunes gens et jeunes filles de moins de 25 ans est pratiquement nul : 51 % et 52 %. Mais les jeunes filles de plus de 25 ans ne signent leur acte de mariage que dans 28 % des cas. Celles qui sont nées après la Révolution seraient-elles moins ignares que les autres ?

- Les petites gens qui forment le lot des domestiques, laboureurs, journaliers et manoeuvres sont analphabètes à 82 % chez les hommes, et à 95 % chez les femmes. Les seuls

"lettrés" ont moins de 25 ans. Ils vivent pour la plupart dans les faubourgs de la ville, ou dans les hameaux voisins de Gérigny, La Mouchotterie, Cros Beuche ou les Etiveaux. Une certaine hiérarchie semble déjà s'instaurer avec les vigneron, nombreux dans la commune, et qui eux, ne sont analphabètes complets qu'à... 68 % !

- Un tiers seulement des artisans est complètement illettré. Mais les artisans du bois (charrons, menuisiers, ébénistes, sabotiers, tourneurs sur bois) sont nettement plus en avance que les selliers, bourreliers, plâtriers, ou maçons. Nous retrouverons cette hiérarchie plus tard encore.

- Les commerçants, négociants et professions tertiaires signent tous, et les propriétaires à 90 %.

- Chez les jeunes femmes qui se marient, la tendance générale est la même. La moitié est classée comme sans profession. Un dixième seulement des "femmes au foyer" dont le mari est ouvrier, journalier, domestique ou vigneron, est capable de signer son nom.

- Les épouses de commerçants et artisans signent à 61 % alors que celles qui exercent ce métier signent à près de 90 %.

- Deux séries de métiers sont intéressants à observer : chez les hommes, les postillons et patachiers ; chez les femmes, les lingères et les couturières. Ils signent respectivement à 59 % et 52 % !

Au tout début de la Restauration, le tableau est particulièrement sombre pour ce qui concerne les populations ouvrières et domestiques les plus défavorisées. Cela confirme de manière définitive les propos pessimistes du Préfet Fiévée en 1815. Ville étape sur la grande voie royale de Paris à Antibes, dont la bourgeoisie locale assure la prospérité, La Charité est coupée en deux collectivités bien opposées : ceux qui ne possèdent rien, ne savent rien, et n'ont aucune perspective d'ascension sociale.

PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE ET ILLETTRISME EN 1815-1819

Entre 1815 et 1819, on dénombre, nous l'avons vu, 388 mariages dans la ville même de La Charité.

Toutefois, le tiers des nouveaux époux est né ou habite hors de la ville. La plus grande partie de ces "étrangers" vient des communes voisines de Raveau, Narcy, Murlin, ou Chaulgnes : 75 % sont analphabètes. Ce score est meilleur que celui de leurs congénères restés au village (10 %), mais plus mauvais que celui de l'ensemble des Charitois (54 %). Est-ce à dire que les moins "incultes" quittent le village pour chercher fortune en ville ? Pour l'essentiel ce sont des gens sans profession avérée. Ils sont journaliers ou manoeuvres ou domestiques. Aucune des 22 jeunes filles qui vient se marier à La Charité ne signe son acte de mariage... Elles sont journalières ou domestiques.

Les véritables étrangers, ceux qui viennent de loin, sont une petite vingtaine. Ils appartiennent essentiellement aux secteurs du commerce, de l'armée, de l'administration ou de l'enseignement. Tous, sans exception, savent signer... et contribuent ainsi au bon score de cette catégorie professionnelle (89 %).

Les proches voisins du Chef-lieu "appauvrissent" le score d'alphabétisation ; les migrants venus d'ailleurs l'enrichissent au contraire.

On s'en serait douté, mais les statistiques le confirment, à ce niveau de recherches : le petit peuple des journaliers, des manoeuvres, etc. demeure dans un état d'inculture quasi absolu, en ce début de XIX^{ème} siècle.

Les filles sont encore plus défavorisées que les garçons... à l'exception des lingères et des couturières, très nombreuses (30 sur 5 ans) qui signent leur nom à plus de 50 %.

UN CANTON RURAL ILLETTRÉ

En 1821, le canton de La Charité compte 12 500 habitants, dont 4 500 à La Charité. Les 8 000 restants vivent dans les treize villages environnants. Le sondage réalisé porte sur les 289 mariages de 9 d'entre eux.

Il y a deux catégories de villages :

- Ceux dont le terroir est situé à la périphérie de l'immense forêt des Bertranges. Les hommes vivent alors davantage du produit de la forêt que de l'agriculture. Ils sont bûcherons, voituriers, charbonniers, dresseurs, fendeurs, cloutiers ou manoeuvres aux forges de Raveau, de Saint-Aubin ou de Beaumont-la-Ferrière.

- Ceux du Plateau nivernais ou du val de Loire (Narcy, Varennes, La Marche ou Tronsanges), qui vivent de l'agriculture et de la vigne.

Les registres d'État-civil nous livrent une conclusion d'une clarté terrifiante : trente jeunes mariés seulement sur les 578 peuvent signer de leur main! Ce sont des propriétaires, parfois un artisan ou un cabaretier perdu dans un village, mais qui résident surtout dans les villages du plateau nivernais. Autour de la Bertrange, l'analphabétisme est total...

Le quart des jeunes gens, mais surtout les filles, qui vont se marier et habiter à La Charité écrivent leur nom. Leur départ aggrave donc encore le "déficit culturel " du canton rural. On remarque ce phénomène, sans l'avoir mesuré avec autant de précision, dans tous les cantons du Val de Loire, notamment de Cosne et de Nevers. Les meilleurs quittent le village ?

STATISTIQUE DES SIGNATURES AU MARIAGE CHEZ LES HOMMES (La Charité Ville : 1815-1819)

	Nombre total de mariés	Signataires au mariage		
		OUI	NON	%
Activités agricoles (1)	37	13	24	35 %
Journaliers Domestiques (2)	35	5	30	14 %
Métiers du Transport (3)	17	10	7	59 %
Activités Tertiaires (4)	14	14	0	100 %
Artisans (5)	73	47	26	64 %
Commerçants (6)	18	16	2	89 %
TOTAL :	194	105	89	54 %

(1) Vignerons, pour l'essentiel, sans que l'on sache s'ils étaient propriétaires ou non

(2) journaliers, jardiniers, laboureurs.

(3) Mariniers, patachers, postillons

(4) Administration, armée, enseignement, médecin, propriétaire.

(5) Il y a 23 corps de métiers recensés à La Charité durant cette période.

STATISTIQUE DES SIGNATURES AU MARIAGE CHEZ LES FEMMES
(La Charité Ville : 1815-1819)

		Nombre total de mariées	Signataires au mariage		
			OUI	NON	%
AYANT UNE PROFESSION	Couturières, lingères	31	16	15	52 %
	Domestiques, journalières	37	0	37	0 %
	Commerçantes	17	15	2	88 %
	Propriétaires	10	9	1	90 %
	Métiers agricoles	3	2	1	67 %
	SOUS TOTAL :	98	42	56	43 %
SANS PROFESSION, MAIS ÉPOUSE DE...	Laboureur, journalier, domestique	15	0	15	0 %
	Vigneron	21	4	17	19 %
	Marinier, postillon	10	5	5	50 %
	Tertiaire	6	3	3	50 %
	Commerçant, artisan	41	25	16	61 %
	Propriétaire	3	2	1	67 %
	SOUS TOTAL :	96	39	57	40,6 %
	<i>TOTAL GÉNÉRAL :</i>	<i>194</i>	<i>81</i>	<i>113</i>	<i>42 %</i>
RÉCAPITULATION	Propriétaire, artisans, tertiaire	60	39	21	65 %
	Commercial	17	15	2	88 %
	Sous prolétariat	76	6	70	8 %
	Couturières, marinier, lingères, postillon	41	21	20	51 %
TOTAL GÉNÉRAL:		194	81	113	42 %

A LA FIN DE LA MONARCHIE DE JUILLET

L'étude porte ici sur les 216 mariages à La Charité ville et les 311 du canton rural. Au chef-lieu, le score des signatures est passé en trente ans de 47% à 54 %, soit un gain de 7 points. Mais les hommes (de 54 % à 64 %) ont davantage progressé que les femmes (42% à 43 %). Ce sont surtout les mineurs de 25 ans qui font la différence (+ 17 %), les autres ne progressant que de 5 %. Les jeunes gens nés après la Restauration signent leur acte de mariage à plus de 70 %.

Dans le même temps, les femmes de moins de 25 ans ont régressé de 4 %. Une émigration massive de jeunes domestiques vers La Charité, "lettrés " contribue à expliquer ce phénomène. En effet, on ne compte pas moins de 34 journalières ou domestiques, venues des cantons voisins et du Cher tout proche, et qui sont totalement analphabètes.

Ainsi, à cause de l'arrivée massive de ces jeunes femmes, l'écart se creuse entre les hommes et les femmes. Il est maintenant de 21 points (43 % chez les femmes et 64 % chez les hommes), au lieu de 12 pour la période précédente. Seules, les couturières, maintenant deux fois plus nombreuses, ont progressé de 2 % , ainsi que les épouses du secteur tertiaire : c'est la seule profession féminine qui ne recrute pas que des analphabètes...

Au contraire des femmes, les migrants masculins sont plus alphabétisés : en effet, si l'on ôte les quelques travailleurs ruraux qui tentent de trouver du travail en ville, 80 % des 76 autres signent leur acte de mariage, soit nettement au-dessus du score global masculin.

Le petit peuple des journaliers et des domestiques est toujours dramatiquement inculte : 97 % des femmes et 80 % des hommes ne savent mettre qu'une croix au bas de leur acte de mariage. Ils ont pourtant progressé de... 3% en trente ans !

Une conclusion évidente s'impose : dans cette ville réputée par la qualité de son artisanat, et l'importance de sa vie commerciale, l'apport masculin est positif, tandis que l'apport féminin est plutôt négatif. Ce sont des hommes actifs, étrangers à la ville, mais attirés par son activité, qui facilitent la régression de l'analphabétisme Et cet apport extérieur démontre également que les efforts scolaires de la commune n'ont pas porté de véritables fruits, à moins que l'émigration des Charitois présente un solde culturel positif. Mais cela, on l'ignore...

Enfin, peut-on parler d'un rattrapage des campagnes du canton sur la ville, en constatant que l'écart s'est réduit de 42 à 36 points ?

Peut-on attribuer à la politique scolaire de la Restauration les quelques progrès constatés ? Il est osé de le prétendre, mais les faits sont là, qui pourraient être corroborés par d'autres sondages, vers Clamecy ou Château-Chinon par exemple.

Peut-on mesurer le résultat des efforts déployés en faveur des indigents, c'est à dire, globalement, des journaliers ou des domestiques ? Le résultat est mince, surtout que les villages du canton n'ont pratiquement fait aucun effort pour créer une école. Le jeune qui se marie à 25 ans en 1845 est né... en 1820 ; il aurait pu fréquenter l'école à partir de 1827. Et il y en avait quatre à La Charité... ce qui montre à l'évidence que les bénéficiaires de l'instruction étaient en quasi totalité les enfants des commerçants et des artisans.

La remarque vaut également pour les jeunes filles, puisqu'il y avait quatre dames qui "montraient " à lire, à écrire, et... les travaux d'aiguille, vers 1825-1830.

Peut-on faire une distinction entre les diverses professions ? Chez les femmes, les plus évoluées sont, nous l'avons vu, les lingères, les couturières, les brodeuses, qui représentent près du tiers de la population active. Parmi les femmes au foyer, ou celles qui n'ont pas encore de métier au moment du mariage, on remarquera que les épouses des mariniers, voituriers, cordonniers (ils sont nombreux à La Charité !), sont les plus évoluées, par rapport, notamment, aux épouses de maçons ou de plâtriers.

Peut-on, enfin, parler d'un rattrapage des communes rurales du canton ?

Certes, le score des signataires au mariage est passé de 5% à 18 %, alors que dans le même temps celui des Charitois ne progressait que de 7 % seulement. Musette à Narcy,

Baujouan à Raveau, et Fernault à Varennes, qui ont ouvert une école entre 1829 et 1831, ont-ils quelque responsabilité dans cette progression, dont on peut dire, après tout, qu'elle a plus que triplé !

STATISTIQUE DES SIGNATURES AU MARIAGE CHEZ LES HOMMES
(La Charité Ville : 1845-1849)

	Nombre total de mariés	Signataires au mariage		
		OUI	NON	%
Activités agricoles (1)	26	13	13	50 %
Journaliers Domestiques (2)	40	8	32	20 %
Métiers du Transport (3)	10	9	1	90 %
Activités Tertiaires (4)	21	20	1	95 %
Artisans (5)	104	74	30	71 %
Commerçants	9	9	0	100 %
Profession inconnue	6	6	0	100 %
TOTAL :	216	139	77	64 %

- (1) Vignerons, jardiniers, laboureurs
 (2) Souvent sans profession définie.
 (3) Mariniers, patachers, postillons
 (4) Administration, armée, enseignement, médecin, propriétaire.
 (5) Il y a 26 corps de métiers recensés à La Charité durant cette période.



STATISTIQUE DES SIGNATURES AU MARIAGE CHEZ LES FEMMES
(La Charité Ville : 1845-1849)

		Nombre total de mariées	Signataires au mariage		
			OUI	NON	%
AYANT UNE PROFESSION	Couturières, lingères	69	38	31	55 %
	Domestiques, journalières	41	2	39	5 %
	Commerçantes	8	7	1	88 %
	Propriétaires	4	4	0	100 %
	Métiers agricoles	4	0	4	0 %
	SOUS TOTAL :	126	51	75	40 %
SANS PROFESSION, MAIS ÉPOUSE DE...	Laboureur, journalier, domestique	13	0	13	0 %
	Vigneron	7	1	6	14 %
	Marinier, postillon	7	4	3	57 %
	Tertiaire	9	8	1	89 %
	Commerçant, artisan	44	23	21	52 %
	Propriétaire	4	4	0	100 %
	Profession inconnue	6	2	4	33 %
	SOUS TOTAL :	90	42	48	47 %
	<i>TOTAL GÉNÉRAL :</i>	<i>216</i>	<i>93</i>	<i>123</i>	<i>43 %</i>
RÉCAPITULATION	Propriétaire, artisans, tertiaire	67	38	29	57 %
	Commercial	12	10	2	83 %
	Sous prolétariat	61	2	59	3 %
	Couturières, marinier, lingères, postillon	76	43	33	57 %
TOTAL GÉNÉRAL:		216	93	123	43 %

AU DÉBUT DE LA III^{ème} RÉPUBLIQUE

Trente ans plus tard, le Second Empire est tombé, la Loi Falloux s'est imposée, et les Charitois viennent de subir les conséquences de la guerre de 1870. Le chemin de fer s'arrête en gare de La Charité et occupe de nombreux employés.

Cette troisième statistique porte sur les années 1873-1877. Il y a moins de mariages à La Charité : 174 seulement. Le dépouillement de ces actes de mariages confirme les précédents, avec quelques nuances cependant :

- Tous les hommes qui ont une activité commerciale, artisanale, administrative ou libérale, signent leur acte de mariage. Leurs épouses sont presque aussi "savantes" : 93 %

- Les couturières, lingères, ou brodeuses, toujours aussi nombreuses, représentent près de 40 % des jeunes mariées! 92 % d'entre elles savent signer leur nom. Elles font aussi bien que la petite bourgeoisie locale féminine!

- Les autres ouvriers - masculins cette fois -, ont un score positif d'à peine 56 % . Ils font partie de cette nouvelle dénomination que l'on ne trouvait pas dans les sondages précédents, qui correspondaient le plus souvent, aux travailleurs journaliers.

- Les employés du chemin de fer (9 se marient durant cette période) remplacent de plus en plus les patachers et les postillons. Ils savent tous écrire.

- Reste le petit peuple des journaliers (en régression), des domestiques, de tous ces gens sans formation ni métier particuliers et qui vivent au jour le jour de revenus aléatoires. Près de 50 % d'entre eux savent écrire leur nom. Ils n'ont pas fréquenté l'école de Falloux ou de Victor Cousin, et même si le progrès peut paraître considérable depuis 60 ans, c'est près d'un sixième de la population totale qui est complètement analphabète. Les jeunes mariées (40 %) sont à peine moins ignares que leurs époux (46 %).

*

**

On ne peut, à l'évidence, inférer de ces remarques très locales, une conclusion pouvant se généraliser à l'ensemble du département. Il n'en demeure pas moins vrai que La Charité est une petite ville active, dont les artisans sont réputés dans toute la région. Elle est bien située sur la route de Paris à Lyon, et celle de Clamecy à Bourges. Les édiles n'ont pas négligé, en leur temps, de répondre aux vœux de l'Ordonnance de 1816, de la Loi Guizot, ou de la Loi Falloux : en soixante ans, les élites ont progressé plus vite, et plus totalement que les plus pauvres ; les enfants des pauvres ne fréquentaient pas les écoles de la ville, car ils avaient à aider leurs parents, quand ils n'étaient pas tenus de travailler, dès le plus jeune âge dans les ateliers des artisans, des ferblantiers ou des tailleurs de limes.

On pressentait cet état de choses. Cette étude particulière, tout imparfaite qu'elle soit, le démontre. Même s'il est hasardeux de généraliser une analyse très locale, on peut se demander si, dans les Amognes, dans le Morvan, le Bazois, ou même en Puisaye, l'inégal accès à la culture n'était pas encore plus accentué qu'à La Charité.

Conférence pédagogique Session de mai 1890

De l'enseignement des sciences physiques et
naturelles à l'école primaire. Caractère et importance
de cet enseignement - Méthode à employer.
Procédés.

Il importe non seulement que les élèves de nos écoles primaires connaissent à fond les règles de l'orthographe, sachent exprimer convenablement leur pensée, soient rompus aux exercices sur les différents genres de problèmes, mais, il est encore de la plus haute importance que leur esprit soit meublé de connaissances pratiques qui leur seront plus tard d'une grande utilité. C'est ce qu'ont pensé le Ministre et le Conseil supérieur de l'Instruction publique, en introduisant dans les nouveaux programmes l'enseignement des sciences physiques et naturelles.

Cet enseignement, pour porter tous les fruits désirables doit être l'application constante de cette pensée dont la vérité n'est plus à démontrer : "*Les choses avant les mots*", c'est-à-dire être intuitif.

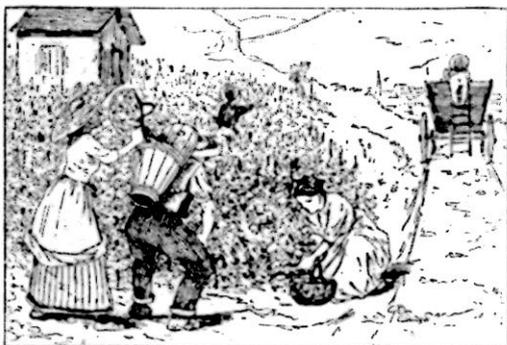
Mais pour cela, il faut absolument que l'instituteur se crée un musée scolaire (nous en dirons quelques mots plus tard), et se munisse de collections d'images, de tableaux d'histoire naturelle, qui lui seront d'un puissant secours, car malheureusement tous les objets qui seront sujets de leçons ne peuvent exister dans un musée, si complet qu'il puisse être. Il serait encore très utile d'y joindre un certain nombre d'instruments de physique et de chimie avec quelques acides et quelques sels, les plus indispensables seulement (il est évident que la dépense ne peut être qu'à la charge des communes). Néanmoins, je ne veux pas dire que le maître ne peut pas faire d'expériences sans l'achat d'appareils toujours fort chers. Il peut certainement en faire et beaucoup. D'ailleurs il doit s'ingénier à construire lui-même des appareils simples sans frais coûteux. Malgré cela, il serait à désirer que les municipalités jalouses de l'instruction de leurs enfants consentissent à faire quelques sacrifices. Quelques-unes en ont déjà fait ; malheureusement le nombre en est trop restreint.

Le plus important pour l'instituteur est d'être outillé, d'avoir les matériaux sous la main, mais cela ne suffit pas encore complètement, il faut de plus qu'il soit guidé ; il faut qu'il marche sûrement vers le but qu'il se propose d'atteindre Aujourd'hui, il peut le faire grâce aux nouveaux programmes mensuels, mais tout en restant dans le cadre tracé par les programmes officiels, il devra autant que possible se mettre en rapport avec la culture et les industries locales.

Ainsi, pendant le mois d'octobre a lieu la vendange. Le sujet suffira amplement pour les leçons du mois. Le maître trouvera l'occasion de parler de la vigne, de sa culture, de ses maladies, de la récolte du raisin, de la fermentation, de la fabrication du vin, de ses différentes maladies et de leurs remèdes pratiques, de l'alcool et de sa fabrication, des dangers de l'alcoolisme - Des boissons en général, cidre, bière et de leur fabrication.

Le vin.

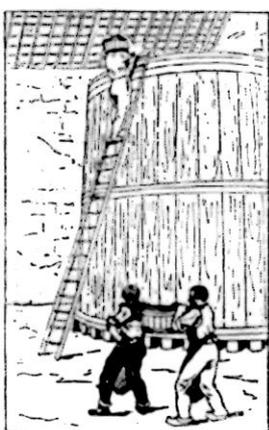
Le vin se fait avec du raisin ou fruit de la vigne.



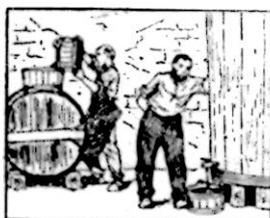
104. On commence par *vendanger*, c'est-à-dire faire la *cueillette*, et on transporte les grappes dans le *cellier**. La vendange se fait au commencement de l'automne.



105. On *foule* le raisin pour en faire sortir le jus qui coule dans une cuve. Ce jus ou *moût* est très sucré. Il a un goût agréable.



106. Le *moût* est transporté dans de grandes cuves où il *fermente* et devient le *vin*.



107. Puis on le *soutire* pour séparer le vin des débris de grappes (*marc*) qui ont été versés dans la cuve avec le moût.



108. Enfin on *colle* le vin (pour le rendre clair) en versant dans le tonneau des blancs d'œufs battus. Les blancs d'œufs tombent lentement au fond du tonneau, entraînant avec eux toutes les impuretés qui troublent le vin.

TEXTE A APPRENDRE

Le vin provient du raisin. — On vendange. — On foule le raisin. — On encuve le moût pour le faire fermenter. — On soutire le vin. — On le colle. — Puis on le boit avec modération.

Pendant l'hiver, outre la neige, le froid, la glace, on leur parlera de la combustion de l'air, de la respiration, des différentes sortes de chauffage et d'éclairage.

Au printemps, la graine, la germination, la circulation de la sève, la comparaison de la circulation dans l'homme et dans la plante, l'écorçage, le tan, les tanneries — la fleur, ses différentes parties, connaissance des principales plantes nuisibles et utiles au point de vue de l'agriculture et de l'hygiène, les herborisations, plus tard, la fauchaison, la moisson — les orages, le baromètre, la foudre, le paratonnerre, l'électricité, le télégraphe — La chaleur, le thermomètre, sont autant de questions qui sont ainsi pleines d'actualité et d'intérêt.

Envisageons maintenant l'enseignement des notions de sciences physiques et naturelles dans une école à un seul maître, c'est le cas le plus ordinaire et aussi le plus difficile.

L'instituteur ne peut évidemment faire une leçon distincte à chacun des trois cours de l'école, le temps lui ferait défaut ou il développerait cette branche d'instruction au détriment des autres, ce qui ne doit pas être. D'un autre côté, il ne peut se borner non plus à ne faire qu'une seule leçon : il y aurait perte de temps pour l'un ou l'autre cours, suivant que le sujet traité est au-dessus ou au-dessous de sa portée. Il se voit donc dans la nécessité de faire deux séries de leçons : les unes au cours élémentaire, les autres aux cours moyen et supérieur réunis.

L'enseignement au cours élémentaire se fera au moyen de leçons de choses qui donneront aux élèves des idées nettes et précises, et tendront à développer chez eux cet esprit d'observation si nécessaire pour les leçons des autres cours.

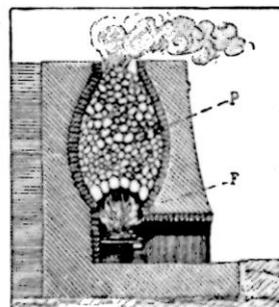
L'enseignement au cours moyen et au cours supérieur aura un caractère plus méthodique, plus suivi. Il se fera avec tous les développements désirables et sera accompagné d'expériences simples à la portée de tout le monde. C'est avec les élèves de ces deux derniers cours surtout que le maître doit s'appliquer à tirer de ses leçons toutes les conclusions pratiques possibles, et à les condenser de manière à en former un ensemble de vérités faciles à retenir.



37. Chauffez fortement de la craie, elle devient de la **chaux vive**.



38. Quand on chauffe du calcaire dans un four, ce calcaire devient de la **chaux**.



39. Coupe d'un four à chaux.
P, pierre à chaux. — F, feu. Il se dégage de l'*acide carbonique* par le haut*.



40. La *chaux vive*, au contact de l'eau, se fendille* et s'échauffe.



41. Ouvriers versant de l'eau sur de la *chaux vive*. Il se forme alors une pâte blanche : la **chaux éteinte**.



42. La *chaux éteinte*, mêlée avec du sable, forme le **mortier**.



43. Le **mortier** sert aux maçons à lier les pierres les unes aux autres, ou à recouvrir les murs.

TEXTE A APPRENDRE. — Quand on chauffe fortement du calcaire, il perd l'*acide carbonique* qu'il contient et devient de la **chaux vive**. La *chaux vive*, soumise à l'action de l'eau, se transforme en une bouillie blanchâtre (*chaux éteinte*) qui, mélangée au sable, donne le **mortier**.

Prenons un exemple de leçon faite au cours élémentaire et aux cours moyen et supérieur, la chaux, je suppose. Je me bornerai à indiquer seulement les principaux points à développer.

Cours élémentaire

Pierre à chaux, en montrer un échantillon. Couleur – Pesanteur – Dureté. Four à chaux. En faire voir le dessin. Cuisson de la chaux. Chaux vive. Chaux vive en contact avec l'eau. Phénomène qui a lieu. Chaux éteinte. Lait de chaux. Mortier. Usage de la chaux.

Cours moyen et supérieur

Pierre à chaux ou carbonate de chaux. Couleur – Pesanteur – Dureté – Porosité. Four à chaux. Cuisson. Chaux vive. Chaux éteinte ou hydrate de chaux. Expérience. . Lait de chaux. Mortier. Montrer que le mortier n'est qu'un mélange de chaux et de sable et non une combinaison. Action d'un acide fort sur le carbonate de chaux, l'acide sulfurique par exemple.

Gaz qui se dégage. Corps résultant de l'expérience. Effet de la gelée sur la pierre à chaux. Carbonate de chaux cristallisé ; stalactites, stalagmites. Différentes espèces de carbonates de chaux. Craie, marbre, albâtre. Sources pétrifiantes. Chaux hydraulique et ciments.

Dans les écoles à plusieurs maîtres, le travail se trouvant divisé, il devient alors beaucoup plus facile de satisfaire à toutes les exigences du programme.

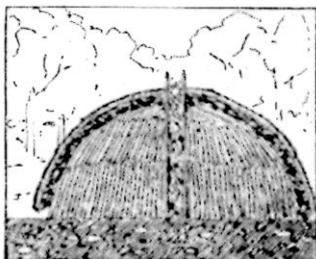
Mais il arriverait journellement, pour les leçons de choses et pour l'enseignement des sciences physiques et naturelles, que le maître, même le plus expérimenté, ne parviendrait pas à force d'explications à donner à ses élèves des idées nettes et précises sur l'objet de la leçon sans le leur mettre sous les yeux. Il en serait souvent de même quand il s'agirait de donner des explications sur la fabrication de tel ou tel objet, tandis qu'une visite à l'établissement faciliterait énormément la tâche de l'instituteur et lui permettrait de donner sur place une foule de notions qu'il ne serait pas à même de donner à l'école : ce qui rendrait aux enfants la leçon beaucoup plus profitable. Voilà donc la nécessité qu'il y a d'organiser des promenades scolaires et l'un des buts qu'on se propose d'atteindre en faisant visiter les établissements industriels de la localité et des environs.

Ces promenades ont cet immense avantage de faire passer dans l'esprit des élèves, sans fatigue et sans ennui, une multitude de connaissances variées. Mais ce n'est pas le seul ; elles sont encore une récréation pour l'esprit et une gymnastique pour le corps. Il va sans dire que ces petites excursions, qui ne doivent pas être trop longues pour ne pas amener la fatigue, se feront toujours en dehors des heures de classe et le plus souvent avec les grands élèves seulement.

Je disais tout à l'heure que ces promenades ont cet avantage de faire passer dans l'esprit des élèves, sans fatigue et sans ennui, une multitude de connaissances variées ; en voici la raison. C'est que dans ces excursions tout n'est qu'actualité. Quel intérêt les élèves ne prendront-ils pas à voir un morceau de terre grasse dans les mains du potier se contourner en mille formes différentes pour devenir un ustensile qu'ils voient employer tous les jours !



24. Charbonnier faisant une meule pour la fabrication du charbon de bois. Il recouvre sa meule de terre humide.



25. Meule ouverte. On met le feu aux bûches du centre et celles du pourtour deviennent du charbon.

Et l'imprévu ! Il éclate à chaque pas. En allant par exemple voir le charbonnier construire sa meule, on verra et on entendra les chanteurs de nos bois ; on découvrira, ici, des oiseaux insectivores détruisant un nid de hideuses chenilles pour en nourrir leur famille, là, des arbres que les hannetons auront dépouillés de leurs feuilles, plus loin, une fourmilière en pleine activité ; dans le lointain, un oiseau de proie décrivant de grands cercles avant de fondre sur sa proie avec la rapidité d'une flèche ; ici, on ramassera un caillou, là une plante, etc. Que de questions de la part des élèves et que d'explications de la part du maître ! Et la loge du charbonnier, j'allais l'oublier ; ce ne sera pas le sujet de moindre importance offert à leur avide curiosité. Je me bornerai à cet exemple.

Ces promenades auront encore cet autre but non moins important que le premier, la création et l'enrichissement du musée scolaire. Les échantillons de roches, bois, fossiles, etc. qui auront été recueillis au cours de ces petites excursions et sur lesquels on aura donné de petites explications, seront emportés, étiquetés avec soin et rangés dans le musée scolaire. Les élèves se prêteront de bonne grâce à ces recherches. Il y aura entre eux une sorte d'émulation ; ce sera à qui montrera le plus de zèle.

Un musée qui ne contiendrait que les éléments que peut fournir une commune ne serait pas suffisamment riche. Il faut encore que l'instituteur puisse y ajouter les principaux produits naturels et ouvrés des différentes parties de la France et les principales productions étrangères employées par l'industrie française.

Ce n'est pas toujours chose facile ; c'est même quelquefois très difficile de les réunir.

On peut s'adresser directement aux fabricants qui sont souvent fort heureux de satisfaire à la demande qui leur est faite pour faire connaître les objets de leur fabrication.

Mais il existe un autre moyen, c'est aussi le plus pratique : il consiste dans les échanges des instituteurs entre eux. Il est toujours facile à un instituteur situé à proximité d'un centre industriel de se procurer la collection des matières premières employées par l'usine, et quand cela est possible la collection de ces matières dans les différents états par lesquels elles passent avant d'être matières ouvrées.

Il en fera don à un instituteur d'une autre localité qui lui enverra en retour les produits de la contrée.

Ces échanges se font d'une manière tout à fait amicale et servent à faire naître et à étendre ces sentiments de bonne confraternité qui doivent exister entre tous les instituteurs de la France républicaine.¹

A. Grosso le 11 mai 1890

L'instituteur
Roy



L'instituteur

(*Histoire de la France expliquée aux enfants*, G. Duvillage, Cours élémentaire et moyen, Bibliothèque d'éducation, 1932, p. 281. Inventaire Bibliothèque du musée n° 7093. Cote 94. DUV.)

¹ Illustrations tirées de : **G Colomb** : *Leçons de choses en 650 gravures*. L'enseignement par l'image. Cours moyen. Septième édition. Armand Colin, Paris, 1899. pages 11, 67 et 76.

LE LYCÉE DE NEVERS DE 1875 À 1881 QUAND JULES RENARD Y ÉTAIT ÉLÈVE (Partie 2)¹

Jean BUGAREL 

L'affaire Lacour.

Certains professeurs ne firent au Lycée qu'un rapide passage d'une ou deux années, avant de partir pour d'autres lieux, soit à leur demande, soit d'office, par suite d'un changement de situation, une titularisation par exemple, car il était rare qu'un professeur intérimaire ou stagiaire soit titularisé dans le poste qu'il occupait. Nous en avons vu un exemple avec l'économiste, M. Lévêque, qui lors de sa titularisation fut nommé à Lorient d'où il revint l'année suivante sur sa demande, pour finir sa carrière à Nevers.

Pour certains, la brièveté de leur séjour a de tout autres causes. Taine avait été muté d'office à la suite d'une cabale de type politique qui débuta dès son arrivée à Nevers, et son départ entraîna la démission collective de ses élèves de Philosophie ². Pour d'autres, les raisons ou prétextes furent plus légers. Nous en avons un bon exemple en 1879-80 avec le professeur de Rhétorique nouvellement nommé. Nous pourrions intituler son aventure ainsi : *Pour un baiser volé au bal de la préfecture en 1880*.

Avec un titre pareil, elle peut paraître futile et pourtant ce fut une affaire qui mit en péril la carrière d'un jeune et brillant agrégé de lettres.

Né à Paris le 2 septembre 1854, Marie-Gabriel-Léopold Lacour, entré à l'École Normale Supérieure (1875-1878), agrégé de lettres en 1878, à 24 ans, commence sa carrière par deux courts séjours, l'un à Périgueux, du 4 février au 7 mai, l'autre à Nîmes, du 7 mai au 1^{er} juillet 1879. Dans ce dernier lycée, il y aurait eu un incident grave. Selon lui ³, *il aurait flanqué à la porte de sa classe, le Proviseur*. Sans doute des suppléances en qualité de professeur de Rhétorique. C'est en cette même qualité qu'il est nommé au Lycée de Nevers le 20 septembre. Il est en outre chargé d'y assurer la préparation des maîtres répétiteurs en vue de la licence ès lettres.

Une conférence sur Mirabeau. En décembre, il s'attire l'animosité de l'Inspecteur d'Académie. N'a-t-il pas eu l'audace d'accepter de faire une conférence publique le 28 de ce mois, dans la salle du Théâtre Municipal sans en demander l'autorisation par la voie administrative. L'Inspecteur semble surtout furieux de ne l'avoir appris que par le journal. M. Lacour était venu ensuite lui en parler mais sans lui en indiquer le sujet. Il l'avait appris également par le journal : MIRABEAU. Ce n'est que le 17 décembre, au soir, après la fermeture des bureaux qu'il remet à l'Inspecteur, la demande d'autorisation, transmise immédiatement par celui-ci au Recteur avec une lettre exprimant tout son ressentiment devant une telle désinvolture. Le Recteur ne semble pas tellement choqué et renvoie sa lettre à l'Inspecteur avec comme seule mention : *autorisation accordée*. Notons que ce n'était pas le sujet de la conférence qui avait semblé poser problème.

Dans ses mémoires⁴, il prétend avoir profité de cette conférence pour faire une profession de foi radicale qui lui aurait valu les éloges du *Patriote*. On lui aurait alors proposé un siège de député, offre qu'il aurait déclinée. Il met ces événements en relation avec une affaire locale, l'affaire Girerd (fonderie de Nevers à La Ruelle)

¹ Les dessins qui illustrent cet article sont tous l'œuvre de LEONCE PETIT, tirés du livre de Louis Durieu : "Le Pion", Librairie de l'Alliance des arts et des lettres, 1880 (BMN 3.N.2119). Voir page 62, infra.[NDLR].

² Voir notre étude (à paraître) sur cette époque.

³ Lacour, *Une longue vie : Histoire d'un homme*. Paris éd. Malfère 1938, 4^{ème} partie, p. 245.

⁴ ibidem

Le bal de la préfecture en 1880. En ces temps (bénis ?), il était d'usage qu'à diverses occasions, les représentants de l'État reçoivent protocolairement les fonctionnaires du département. Nous avons évoqué cet usage à propos d'un incident avec l'Abbé Fouché. C'est ainsi qu'il était réglementaire que tout nouveau Préfet reçoive tour à tour les différents corps de fonctionnaires, de même, une telle cérémonie avait lieu dans les jours précédant ou suivant le Jour de l'An.. Leur présence à ces occasions était obligatoire et contrôlée.

Par contre, à chaque fête (soirée théâtrale, concert, bal, etc. ...) organisée dans les salons ou jardins de la Préfecture, et il y en avait au moins une par semaine, étaient invités un certain nombre d'entre eux en même temps que des notables locaux. Y étaient conviés, au moins une fois, les nouveaux nommés dans le département, ceux qui s'étaient distingués d'une manière ou d'une autre, et ceux à qui s'intéressait plus particulièrement le représentant de l'État.

C'est ainsi que notre jeune agrégé de lettres, (il avait 25 ans), fut invité un soir du début mars 1880, au Bal de la Préfecture.

Catastrophe !!!

Étaient-ce les lumières de la salle ? Les flonflons de l'orchestre ? Les vins capiteux ? La beauté des danseuses ? Ou l'atmosphère festive de la soirée ? Toujours est-il que notre jeune étourdi provoqua un énorme scandale.

Le Provisoire Guerreau s'empresse d'en faire part à l'Inspecteur d'Académie dans une lettre "confidentielle" du 6 mars ⁵. *un ... scandale ... s'est passé jeudi soir au bal de la Préfecture. À la danse du cotillon, M. Lacour se serait permis d'embrasser sa danseuse, femme d'un Lieutenant du 13^{ème} de ligne. Sur la plainte de cette dame, le mari a demandé des explications à M. Lacour qui s'est empressé de faire toutes les excuses possibles. Cependant Monsieur le Préfet, informé de ce qui se passait avait prié l'auteur de cette inconvenance de sortir immédiatement et aurait même, m'a-t-on dit, demandé sur le champ à M. le Ministre de l'Instruction Publique le changement de ce professeur.*

L'Inspecteur transmet un rapport au Recteur qui le 10 mars, inflige un blâme à l'auteur du scandale et en réfère au Ministre qui, le 24, considère que le blâme suffisait pour le moment à condition qu'il n'y eût pas d'autres incidents.

Entre temps, l'Inspecteur avait reçu M. Lacour : *je ... lui ai infligé un avertissement sévère ... il m'a appris lui-même que le Journal "Le Nivernais" et le "Berry" (? mot peu lisible ⁶), journal de Paris, ont raconté cette équipée avec grande exagération et en l'accompagnant de très mauvaises plaisanteries...*

Bien que le Ministre n'ait pas envisagé son déplacement d'office, M. Lacour manifesta l'intention de demander un autre poste pour la rentrée suivante et pour cela d'aller s'en expliquer lui-même à Paris, au Ministère. Toujours est-il qu'il quitte le lycée à partir du 19 avril 1880 ⁷. Il aurait ensuite été nommé au lycée de Poitiers, où selon lui il aurait connu Levy-Bruhl. Il fait état aussi de relations avec Abel Hermant. Il aurait ensuite démissionné.

Et voilà comment un brillant professeur de Rhétorique, qui aurait pu faire, à Nevers, une longue et fructueuse carrière, fut obligé d'aller exercer ailleurs l'art du discours et des belles métaphores. N'avait-il pas su trouver le ton adéquat à sa belle cavalière ? (Nous supposons évidemment qu'elle était irrésistible). Avait-il eu le tort de s'attaquer à la femme d'un militaire ? (On sait que ceux-ci se réservent le monopole de l'attaque des places fortes). Ou peut-être le Préfet avait-il pour ce professeur plein d'avenir, des projets matrimoniaux, mis à mal par ce scandale ?

Toujours est-il que, pour l' "honneur du lycée", il dut être remplacé de suite dans sa chaire et son nom ne figure pas dans le palmarès du 2 août 1880, la chaire de rhétorique étant officiellement attribuée à M. Loiseau, qui était auparavant professeur de Seconde. L'année

⁵ ADN dossier Lacour qui contient toutes les pièces citées et résumées.

⁶ Peut-être s'agit-il d'un article de La Justice antérieur à celui cité par Léon Guichard, voir note infra

⁷ Léon Guichard cite à ce propos les souvenirs de Léopold Lacour et un article de La Justice du 22 avril 1880.

suivante, un autre brillant normalien sera nommé sur cette chaire, M. Roy qui sera donc le professeur de rhétorique de Jules Renard.

Et si nous n'avions pas retrouvé les dossiers administratifs de ces fonctionnaires, l'histoire de M. Lacour n'aurait laissé aucune trace dans celle du Lycée.

Mais cette amnésie n'est-elle pas en partie volontaire ? Léon Guichard, intrigué comme nous par les allusions de Renard à Lacour (*Il a failli être mon professeur de rhétorique au lycée de Nevers*) avait demandé des précisions au proviseur du lycée⁸.

Il ne figure pas au palmarès, m'écrit M. le proviseur du lycée de Nevers, ni en 1879, ce qui est normal s'il n'a pris son poste qu'en octobre, ni en 1880, ce qui est encore normal, puisqu'il aurait quitté l'enseignement en avril.

Cependant, M. le Proviseur estime qu'il n'a pas dû être professeur de rhétorique, car on retrouve indiqué comme tel sur le palmarès, en 1880 comme en 1879, le même M. Dubreuil.

Nous avons souligné cette dernière phrase car elle contient une contre vérité manifeste. En effet dans ces palmarès que nous avons sous les yeux, si M. Dubreuil est bien le professeur de Rhétorique en 1878-1879, c'est M. Loiseau qui figure comme tel dans le palmarès de 1880. M. Dubreuil avait quitté le lycée en juillet 1879, comme M. Loiseau le quittera en juillet 1880. Professeur de seconde lorsque M. Lacour fut éjecté de Nevers, M. Loiseau fut naturellement promu professeur de rhétorique pour le reste de l'année, suppléé dans son poste par M. Lachapelle nommé à cet effet en cours d'année, et comme le veut la coutume universitaire, toute promotion s'accompagnant normalement, d'un changement de poste, M. Loiseau fut dès la fin de l'année 1879-1880 nommé dans un autre lycée et remplacé par M. Roy qui figure comme tel dans le palmarès du 2 août 1881, où Jules Renard était élève de rhétorique.

Ou bien le Proviseur n'a pas soigneusement lu les palmarès, ce qui est possible car le relevé des nominations de Jules Renard qu'il avait communiqué à Léon Guichard est incomplet, ou bien il a volontairement brouillé les cartes. En tous cas il semble ignorer le dossier administratif de Léopold Lacour que nous n'avons eu aucun mal à consulter nous-même. Mais pourquoi a-t-il remplacé le nom de M. Loiseau par celui de M. Dubreuil ? Et est-ce lui qui a trompé Léon Guichard en donnant ce même M. Dubreuil comme professeur de rhétorique de Jules Renard au lieu de M. Roy ? Était-ce pour exempter ce dernier de la critique sévère qu'il fait de lui dans une lettre à son père que nous citerons plus loin ? M. Roy qui fit le discours d'usage pour la distribution des prix de 1881, (cet honneur étant, en général, réservé à un professeur nouvellement nommé dans le lycée) devenu professeur à la faculté de Dijon était revenu au lycée en 1911, y prononcer un discours de distribution des prix en tant que Président. Nous reparlerons plus loin de ces deux discours.

Jules Renard et Léopold Lacour

Jules Renard parle de lui dans son Journal⁹ :

Il vient me demander si je ne pourrais pas lui trouver des leçons de grec ou de latin. Le dreyfusisme l'a perdu. Dans les journaux, on se défie de lui comme d'un anarchiste. Il voudrait demander à son ancien métier de professeur le pain que ne peuvent lui donner articles, conférences, ni livres de sociologie. Il dit

- Je parle, j'écris, je fais tout ce que l'on veut et je n'arrive pas à vivre.

Il faisait chez Bodinier des conférences qui lui rapportaient quinze francs, mais il en fallait dépenser dix pour l'envoi de cartes d'invitation¹⁰.

⁸ Léon Guichard, *Dans la vigne de Jules Renard*, chap. intitulé : *Jules Renard au lycée de Nevers* (cet article avait paru dans le *Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy*, n° 32, 1957). p. 218.

⁹ Journal, 1887-1910, Bouquins, R. Laffont, Paris 1990, 23 octobre 1901, p. 546.

¹⁰ Lacour a effectivement publié différentes conférences (ou articles) sur des questions d'actualité politique et géopolitique, notamment sur la question d'Orient, la Grèce et la Turquie. Idem sur le féminisme. Il a écrit des

Il a failli être mon professeur de rhétorique au lycée de Nevers. Je me souviens d'une lettre où je lui rappelais ces souvenirs. Il a dû en rire avec dédain. Aujourd'hui, il vient me revoir. Alors il éblouissait les élèves. C'était le jeune, le brillant normalien.

Il a en lui l'ambition, la volonté, le courage ; il y ajoute la résignation, et ça ne le mènera à rien.

- Je voudrais, dit-il, écrire la vie d'un homme jusqu'à trente ans.

Le fait est que la vie a beau les malmener : ces idéologues ne savent rien faire de leur vie. Ils ont des aventures de mousquetaires, et ils écrivent sur la littérature des autres.

La phrase : *Il a failli être mon professeur de rhétorique au lycée de Nevers*, le désigne bien mais on aimerait retrouver cette lettre où Jules Renard lui rappelait ses souvenirs ¹¹.

Léopold Lacour qui avait eu connaissance du Journal de Jules Renard s'en prend à celui-ci, comme le résume fort bien Léon Guichard ¹².

Dans ses souvenirs (Une longue vie, p. 196), Léopold Lacour, cherchant à expliquer l'image peu flatteuse que donne de lui Jules Renard dans son Journal, l'attribue à la jalousie : "Artiste admirable, étonnant graveur ou joaillier littéraire, Renard a souffert, toute sa vie, de l'aridité d'une nature incapable de joie, sombrement repliée sur sa propre misère ; et, comme il était jaloux, malgré ses succès, de tous ceux des autres, il l'était affreusement, sans consentir à se l'avouer, de la richesse expansive des natures opposées à la sienne, des natures qui se donnent ... à l'excès, mettons, quelquefois. Perdant, du coup, sa finesse d'observation, s'hallucinant d'envie haineuse, il vous prêtait généreusement attitudes et desseins vils."

Et il ajoute : "Peut-être, au surplus, ne me pardonnait-il pas d'avoir été pion au lycée de Nevers alors que j'y professais la rhétorique. Ce n'était cependant pas ma faute"

Bien entendu, la dernière affirmation de Lacour selon laquelle Jules Renard aurait été pion au lycée de Nevers est totalement fautive, les maîtres d'études étaient MM. Bigey, Chasserant, Gontard, Martin, Vernhes, Senot, Cabarat, Cordier, Béal, Arnoult et Lamotte. Léon Guichard la juge, à juste titre, invraisemblable, s'agissant d'un élève de seconde, de quinze ans, pensionnaire à l'institution Rigal. Massé, dans une lettre à Léon Guichard le confirme

La mémoire de L. Lacour, à trente ans de distance, s'est trouvée en défaut on peut tenir pour inexact le renseignement fourni par Léopold Lacour, dont le labeur journalistique quotidien ne lui permettait guère de vérifier l'exactitude.

Lacour semble en vouloir beaucoup à Jules Renard, qu'il accuse de ne l'avoir pas compris et de l'avoir mal jugé. Parlant d'un ami plus compréhensif, il déclare ¹³ : *Mon exubérance de vitalité, ma gaieté, mes saillies de "Parigot" l'amusaient, sans rien m'enlever de son estime, parce qu'il voyait clair en moi jusqu'au fond, et il souligne par opposition : loin de se figurer à la sottise manière de Jules Renard que je faisais le "pitre" dans les salons pour arriver, car c'est le portrait qu'a tracé de moi Jules Renard dans son Journal, en interprétant aussi basement que possible des accès d'innocente gosserie sur lesquels à ma connaissance, lui seul s'est mépris.*

études sur différents auteurs contemporains de théâtre (Labiche, Meilhac Halévy, Gondinet, Augier, Dumas fils, Sardou) souvent en collaboration avec d'autres journalistes. En 1902, il a publié un opuscule : Pages vécues, (Boulogne-sur-Mer, éd. L. Battez, in 12, 17 pages), peut-être l'ébauche de cette vie d'un homme jusqu'à trente ans qu'il voulait écrire. Ses mémoires Une longue vie : Histoire d'un homme. ont été publiées en deux parties, la première en 1938 (Paris éd.. Malfère) et la seconde en édition posthume en 1958 (Paris éd. du Dauphin) avec une préface de Georges Lecomte.

¹¹ M. J. F. Flamant qui se consacre à réunir et publier la correspondance inédite de Jules Renard, nous confirme qu'à ce jour (5 mai 2004), elle n'a pas été retrouvée.

¹² **Léon Guichard** Dans la vigne ... op. cit. p. 217-218.

¹³ Op. cit. p. 195. Nous remercions M. Montarnal, conservateur de la BMN, d'avoir bien voulu contrôler pour nous à la Bibliothèque Nationale, ces citations.

Selon lui, leurs relations auraient été plus importantes que ne le laissent penser les quelques passages du *Journal*, que nous avons relevés. Mais peut-être certaines autres remarques le concernent-elles également mais faute de précisions, nous n'avons pu les lui rapporter. Toujours est-il qu'il affirme ¹⁴ : *Notez que Jules Renard, moi présent ou en m'envoyant de ses livres dédicacés, m'a toujours aussi témoigné des sentiments de sympathie confraternelle presque affectueuse. Quand on a l'âme un peu fière on ne témoigne pas de ces sentiments à un "pitre par arrivisme". Et surtout on ne va pas insulter en des cahiers secrets qui deviendront probablement un ouvrage posthume, dont on n'aura pas à répondre, le confrère à qui l'instant d'auparavant peut-être on prenait la main.*

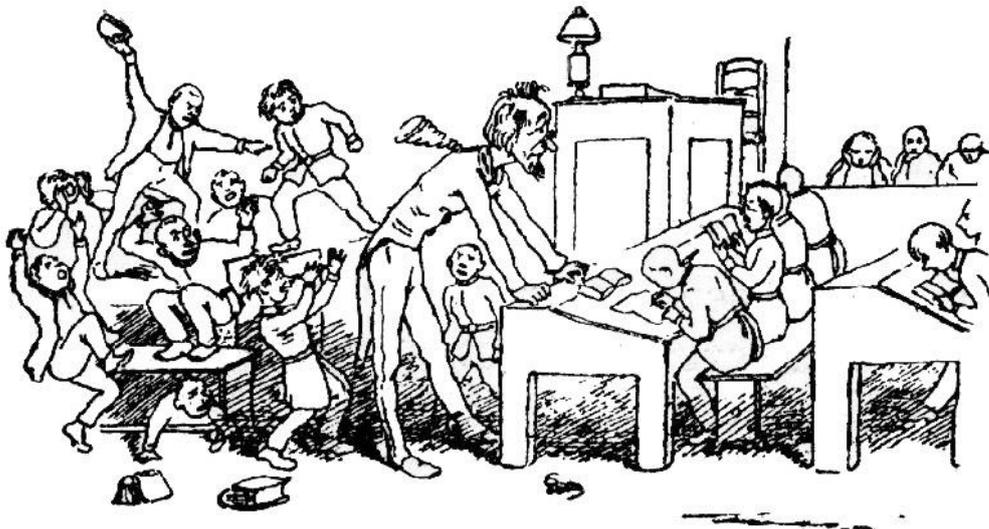
C'est ensuite qu'il ajoute la phrase déjà citée : *Peut-être au surplus ne me pardonnait-il pas d'avoir été pion au lycée de Nevers alors que j'y professais la rhétorique.*

Selon ce passage, l'expression assassine : *pitre par arrivisme*, serait de Jules Renard lui-même.

Ceci illustre bien la contradiction, flagrante dans son *Journal*, entre les jugements souvent très critiques qu'il porte sur ses visiteurs et son attitude en leur présence. N'osant pas leur laisser comprendre ses sentiments réels, il se force à une amabilité apparente qui contraste avec son exaspération intérieure, comme il l'avoue plusieurs fois.

Autres portraits d'enseignants

D'autres enseignants font scandale au lycée même, par leur incapacité à maintenir l'ordre et la discipline dans leurs classes. Mais de tous temps, il y a eu des professeurs chahutés et des élèves insupportables et indisciplinés. À lire les souvenirs des anciens élèves de cette époque, il semblerait que ce n'était pas le cas en cette fin du 19^{ème} siècle, mais on sait bien que la mémoire est sélective. Nous n'en voulons pour preuve que ce rapport du Proviseur Chassigneux du 16 juillet 1895, concernant un professeur de l'enseignement spécial.



Les classes semblent être de véritables récréations où chaque élève s'amuse, cause et rit avec son voisin, sans s'inquiéter le moins du monde de son professeur. De temps en temps le désordre s'accroît un peu plus, et alors ce sont des éclats de voix ou des bruits sourds qui se font entendre au dehors et signalent la classe de M. M. à l'attention de ses collègues et de l'administration.

¹⁴ Op. cit. p. 196.

Ajoutons cependant que ce professeur, officier d'Académie, était titulaire de la chaire de Morale et langue française de l'Enseignement Spécial depuis 1889 et que son dossier ne comporte aucun rapport de ce genre pour les années antérieures. M. M. avait-il eu en 1895 une défaillance grave ou bien les élèves de cette année-là étaient-ils particulièrement chahuteurs ?

Mais sans provoquer de scandale, d'autres professeurs surent acquérir une notoriété solide par leurs qualités humaines. Ce fut le cas de Pierre-Luc Jacques, le "père Jacques", comme l'appelaient affectueusement ses élèves notamment Jules Renaut

le "père" Jacques, avec sa petite voix sortant d'un corps gros et court, le seul qui fit encore sa classe en robe professorale, qui prisait vingt fois l'heure et qui n'avait pas son pareil pour soutenir l'attention des élèves et stimuler leur émulation .

Ce ne fut pas un brillant universitaire comme Lacour et sa carrière est un bon exemple de celle de nombreux pédagogues, avec un début modeste et un parcours laborieux, mais riche en expériences humaines et pédagogiques. Né le 18 août 1827 à Besançon, il commence à enseigner à 18 ans et demi, dans son Doubs natal, comme instituteur public suppléant, le 15 janvier 1847, à Audeuf, le 15 décembre 1848, à Say-en-Varais et sans doute comme titulaire, le 1^{er} janvier 1849 à Abbans-Dessous où il reste près de sept ans. Le 1^{er} novembre 1855, il est nommé maître de calligraphie au Lycée de Besançon.

À cette époque, dans tous les lycées, des cours spéciaux d'écriture ou de calligraphie étaient organisés et attiraient un grand public. Une écriture, belle et rapide, de style variable suivant les sujets, était requise dans beaucoup d'emplois publics et privés. M. Jacques enseigna donc son art pendant sept ans puis fut chargé de cours dans les sections d'enseignement spécial de ce lycée.

Il passe enfin dans le corps des professeurs du second degré, le 14 octobre 1865, comme professeur de 4^{ème} au Collège de Lons-le-Saunier. Comme cela s'était produit quelques années auparavant à Nevers, ce collège fut transformé en lycée en 1867 et M. Jacques y garde son poste comme Chargé de cours. Il tente ensuite la voie administrative et est nommé Principal du Collège de Saint-Claude le 1^{er} janvier 1869. Mais au bout de cinq années, il préfère retourner à la pédagogie, et est nommé le 19 octobre 1874, chargé de cours de 4^{ème} au Lycée de Nevers. Les six années qu'il y enseigna furent suffisantes pour lui attacher affectueusement tous les élèves qui passèrent dans sa classe qui en 1874 comptait 39 élèves ¹⁵. Il décéda en décembre 1880 à l'âge de 53 ans et ce fut M. Marioton qui le remplaça.

Jules Renard qui l'eut comme professeur de 4^{ème} (année 1877-78) nous a laissé un très amusant témoignage sur lui dans *Poil de Carotte* ¹⁶

De Poil de Carotte à M. Lepic.

Mon cher papa,

Imagine-toi que c'était hier la fête de M. Jâques, notre professeur de latin, et que d'un commun accord, les élèves m'avaient élu pour lui présenter les voeux de toute la classe. Flatté de cet honneur, je prépare longuement le discours où j'intercale à propos quelques citations latines. Sans fausse modestie, j'en suis satisfait. Je le recopie au propre sur une grande feuille de papier ministre, et, le jour venu, excité par mes camarades qui murmuraient : "Vas-y, vas-y donc !" Je profite d'un moment où M. Jâques ne nous regarde pas et je m'avance vers sa chaire. Mais à peine ai-je déroulé ma feuille et articulé d'une voix forte

VÉNÉRÉ MAÎTRE

que M. Jâques se lève furieux et s'écrie

¹⁵ L'effectif total du lycée était cette année-là de 362.

¹⁶ Lettres choisies, p. 110-111.

" Voulez-vous filer à votre place plus vite que ça ! "
Tu penses si je me sauve et cours m'asseoir, tandis que mes amis se cachent derrière leurs livres et que M. Jâques m'ordonne avec colère :
" Traduisez la version. "
Mon cher papa, qu'en dis-tu ?

Réponse de M. Lepic.

Mon cher Poil de Carotte,

Quand tu seras député, tu en verras bien d'autres. Chacun son rôle. Si on a mis ton professeur dans une chaire, c'est apparemment pour qu'il prononce des discours et non pour qu'il écoute les tiens.

Si M. Jacques commença très tôt sa carrière enseignante, d'autres n'entrèrent dans la fonction publique que très tardivement. Ce fut le cas d'un autre professeur, légendaire, du Lycée de Nevers.



Napoléon-François Moreau de Charny était né à Clamecy le 19 mars 1809. C'était le fils du Principal du Collège. Il commença une carrière artistique et acquit une certaine notoriété tant comme peintre que comme poète. C'est à plus de cinquante ans qu'il voulut entrer dans la fonction publique. Sa première nomination officielle est du 29 septembre 1862 comme chargé de cours de dessin au Lycée de Nevers. Il fut nommé professeur à titre définitif en 1864 *après trois années comme chargé de cours*, cette précision donnée par l'Inspecteur d'Académie Lègue est un peu contradictoire avec son état des services, mais l'Inspecteur qui avait une haute opinion de Moreau de Charny, avait peut-être voulu favoriser cette titularisation en décomptant largement son ancienneté.

Les différents rapports nous donnent de lui un portrait intéressant. Le premier (1864) insiste sur la *distinction de ses manières et l'élégance de ses paroles* et note que *M. de Charny est sous ce rapport et en dehors de son enseignement aussi goûté à la classe de dessin que dans les premiers salons de la ville*. Voilà donc un professeur à la mode dans le tout Nevers. Sans doute autant comme poète que comme peintre. En 1866, on note *qu'il est très bien posé dans la ville*. Mais son enseignement artistique est aussi très apprécié. En 1865 on valorise ses connaissances des théories du dessin et de la peinture ; *ses leçons : un véritable cours d'esthétique*. En 1867, l'Inspecteur devient dithyrambique, il le présente comme un *Homme de goût et d'esprit, versé dans les théories de l'art qu'il enseigne. Remplit ses fonctions avec un zèle consciencieux. L'atticisme de son langage et la distinction de ses manières contribuent à le faire considérer de ses nombreux élèves et exercent sur eux une influence avantageuse. M Moreau de Charny, bon professeur de dessin et aquarelliste distingué, cultive les lettres en*

même temps que les arts. Il a publié au commencement de cette année 1867 un volume de poésies intitulé "Rêveries d'un soir" où les idées les plus élevées, les principes les plus moraux sont souvent revêtues des charmes du style poétique. M. Moreau de Charny est en outre membre des commissions d'examen pour les instituteurs et les institutrices. Ne voilà-t-il pas que notre Inspecteur confond un rapport administratif avec une critique d'art et de poésie. Il a dû être très impressionné par ses aquarelles et ses poèmes, et il le propose illico pour les Palmes d'Officier d'Académie, proposition renouvelée l'année suivante avec insistance : Homme de science et de goût qui enseigne le dessin en véritable artiste ... Le langage élégant et les manières distinguées de M. Moreau de Charny sont un excellent modèle pour les élèves qui reçoivent son enseignement.

Si la plupart des professeurs n'avaient en charge qu'une seule classe, et les spécialistes, trois ou quatre cours avec des effectifs qui nous paraîtraient aujourd'hui bien légers, Moreau de Charny au contraire avait de nombreux élèves qui représentaient au moins la moitié de l'effectif total du lycée. À titre d'exemple, en 1873-74 il en avait 194 sur un effectif total de 371 ; en 1874-75, 176 alors que le lycée en comptait 362 et une dizaine d'années plus tard en 1882-83 : sur 438 élèves, M. Moreau de Charny en avait 254 répartis en six cours. Math-Élem, Philo et Rhétorique : 52 ; Math-Élem 2, Préparatoire, 2^{ème} et 4^{ème} année (enseign. spécial) : 41 ; 5^{ème} année (enseign. spécial) et 3^{ème} : 41 ; 4^{ème} : 28 ; 5^{ème} : 40 ; 6^{ème} : 32.

Le docteur Hubert Charpentier le connut de 1883 à 1886, donc à la fin de sa carrière ¹⁷ :

Un vieux professeur du Lycée de Nevers, "le père" Moreau de Charny, comme nous l'appelions familièrement à l'époque où j'y entrais, vers 1884 ¹⁸, commençait chaque année son cours de dessin et de perspective en nous exposant le principe des deux lignes : la droite et la courbe ; - et consciencieusement il les dessinait au tableau. Seulement, la ligne droite, par suite du tremblement dont sa main était agitée, devenait elle-même une ligne ondulée...

Avec un tel afflux de disciples, il devait être débordé et l'on comprend l'avis de l'Inspecteur en 1874 : un peu systématique dans son enseignement mais il arrive à de bons résultats. Professeur très bien accepté des élèves et très estimé comme homme dans la ville. À cette date M. Moreau de Charny avait déjà 63 ans mais seulement dix ans d'ancienneté de services. Il tenait évidemment à continuer à exercer, sa pension de retraite aurait été ridiculement faible. Et il enseignait encore à 78 ans. Mais il était gravement malade. Le Maire de Nevers signe le 19 février un certificat d'infirmité attestant qu'il était :

atteint d'asthme bronco-cardiaque ; que cette infirmité s'est développée chez lui à la suite de plusieurs congestions meloptoïdes prises par refroidissement au Lycée dans la Salle de Dessin, fort mal installée sous les combles, salle très froide en hiver, trop chaude en été. que cette affection est la véritable cause de la maladie actuelle. M. Moreau de Charny ne peut plus remplir ses fonctions.

Cette démarche avait pour but de lui faire obtenir un congé d'invalidité, avec une pension pour infirmité contractée dans l'exercice de ses fonctions, modeste mais plus importante que la retraite proportionnelle qu'il aurait pu obtenir. Mais il était trop tard et quatre mois plus tard Moreau de Charny décédait, le vendredi 17 juin 1887.

Le Professeur de Rhétorique.

Autre professeur brillant, Émile-Constant Roy, né le 11 mars 1856 à Schelestadt (Bas-Rhin). Après son succès au Baccalauréat, il obtint un poste de Maître adjoint au lycée de

¹⁷ *Méditations philosophiques et artistiques*, in : livret de l'Exposition des Beaux-Arts de 1924, Société Artistique de la Nièvre, p. 31.

¹⁸ Précisons que le Docteur Hubert Charpentier était en classe de septième en 1883-84 où il eut trois nominations dont le 1^{er} prix de dessin d'imitation. Il fut reçu au baccalauréat en 1891 et chaque année il eut soit un prix soit un accessit, dans cette discipline, C'était apparemment sa préférée car il ne figure guère au palmarès dans les autres matières.

Nancy le 6 décembre 1875 puis l'année suivante (27 novembre 1876) au Lycée Charlemagne à Paris. Reçu au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure (10 août 1877), il y passa trois ans, fut reçu à l'agrégation de lettres et nommé de suite à Nevers le 25 septembre 1880 comme professeur de Rhétorique, en remplacement de M. Loiseau qui avait suppléé le fameux M. Lacour. C'est lui qui fut professeur de Jules Renard et lui fit très mauvaise impression

Dans une lettre du 4 décembre 1880 à son père, il en fait un portrait féroce ¹⁹ :

Je ne t'ai pas encore parlé d'une façon bien précise de mon professeur. Je vais le faire. C'est un homme à part sous bien des rapports, mais qui me déplaît en tout point. Il a de la prestance, et, ayant de la prestance, il a de la dignité et, par suite, de la vanité. Il a un but singulier, étrange : il veut qu'on le respecte, et, ce respect, il tâche de l'obtenir en donnant à ses paroles une teinte de rigorisme. Il se croit façonné d'une argile et pense que nous le sommes d'une autre. Il s'est imaginé qu'un professeur devait être quelque chose d'imposant, à qui nous, élèves, nous devons déférence, soumission, condescendance mêlée d'égarde. Il s'est fait un système, s'est tracé un plan, et, pour le suivre, chaque matin il recouvre du voile de la gravité sa vie privée, et, si, l'on en soulevait un coin, on verrait sans doute écrit : Frivolité. Ce voile, il le laisse à la porte et redevient ce qu'il était avant d'entrer. Joue ton rôle comme tant d'autres, pauvre professeur ! Ne parais au milieu de nous qu'avec un masque menteur. Sois pour nous une statue de marbre glacé. Sois quelque figure antique noble et morne dans ta froideur. Prends garde de descendre du piédestal où tu t'es pour un instant exhaussé, mais prends garde aussi que quelque éclat de rire strident ne t'aille détrôner de ta grandeur. Prends garde que quelque faune moqueur ne t'aille tirer par un pan de ton habit et ne mette à jour cette forme que tu caches

Respect, dignité, gravité, mots sonores et fragiles comme la vague de la mer qui se brise contre un rocher. J'ai vu, dans mes rêves sans nombre, des ombres de fantômes qui jetaient sur elles des manteaux de pourpre ! J'ai vu des nuées de rosée qui voulaient prendre une forme et la garder : ô professeur, tu m'y fais songer !

Ignorez-tu donc qu'on ne respecte que ceux que l'on estime.

Les autres, on les méprise, ou bien on les coudoie avec indifférence. L'indifférence, voilà pour toi ; l'ennui voilà pour nous. Triste vie et triste sort ! On reste une année entière avec un être que nous jette le hasard, puis, quand l'année a passé, on se demande étonné, quel était cet homme avec lequel on a marché si longtemps côte à côte. Chose vraiment risible : il y a des esprits qui croient qu'il n'y a pas de choses meilleures que l'étiquette et la majesté. Le mot "sympathie" les fait sourire. Philosophes qui croient penser juste en se faisant une grande et haute idée de la vie et d'eux-mêmes.

Tout cela, cher papa, c'est pour te dire que nous avons un professeur qui n'est pas du tout de mon goût. Je ne sais réellement pas comment j'irai jusqu'au bout, mais à coup sûr, je ferai une rhétorique bien triste, bien insipide et bien aride.

Cette longue lettre surprend beaucoup, en particulier ce long développement rhétorique, grandiloquent, où il apostrophe M. Roy, entremêlant considérations générales, pseudo philosophiques, et images romantiques assez discutables. Qu'aurait dit le Jules Renard des Pointes sèches, du style de son adolescence ? Mais le début et la fin, d'une tournure plus familière, montrent bien l'antipathie qu'il éprouvait. Peut-être regrettait-il que M. Lacour, qu'il avait connu l'année précédente, ait été chassé de son poste.

Son camarade, Jules Renault n'a pas du tout la même impression : *Roy, le jeune normalien à la démarche rapide, à la parole appuyée, qui analysait, disséquait les littératures ancienne et moderne avec une maîtrise incomparable.*

M. Roy fit le discours d'usage à la fin de l'année de rhétorique de Jules Renard, le 2 août 1881, en prenant vigoureusement la défense de l'enseignement classique contre les sciences et

¹⁹ Correspondance, op. cit. p. 11-13. Nous avons signalé plus haut l'erreur de Léon Guichard sur l'identité de ce professeur.

techniques et contre la littérature moderne, à quoi le Préfet de la Nièvre, M. Levailant répondit en plaidant en faveur de la nouvelle réforme de l'enseignement (encore une) qui allait harmonieusement équilibrer les humanités classiques et la formation scientifique et technique ²⁰ afin de : "*Former l'homme et l'homme tout entier*" (Applaudissements prolongés).

M. Roy revint au Lycée pour présider la Distribution des Prix en 1911, en tant que Professeur à la Faculté des Lettres de Dijon. À cette occasion, il exprimait *l'honneur très doux que je dois à la bienveillance de M. le Proviseur et au souvenir fidèle de mes collègues, l'honneur de prononcer une seconde fois, dans ce vieux lycée, l'allocution d'usage à trente ans d'intervalle*. Il fit donc un discours dans lequel il prenait la défense de la tradition des distributions de prix, prenant ainsi le contre pied de celui du professeur de service qui avait déclaré *qu'en ce moment il ne pouvait s'empêcher de voir dans la distribution des prix un préjugé*. Tout en se félicitant de voir que dans le lycée *les sciences ... se font, avec raison d'ailleurs, la part du lion, il ne peut s'empêcher de souhaiter (si c'est un préjugé qu'on le pardonne à ma génération) non une réaction, mais un retour de faveur un peu plus marqué pour ces vieilles humanités qui sont, avant tout une leçon de civisme et de raison et dont je croirais volontiers qu'elles ont, comme le disaient nos anciens maîtres, une vertu secrète qui s'insinue dans les esprits les plus réfractaires*.

Au fil de son discours, évoquant le travail difficile des poètes et des écrivains en général, il prend comme exemple les humoristes, *comme ce pauvre Jules Renard dont on vous traçait l'an dernier un si touchant portrait, ce pessimiste très bon, ce sceptique candide, croyez-vous qu'il lui ait suffi de cultiver son jardin, comme dit l'autre, et de muser, pour y cueillir ces fleurs d'ironie et de bonté pénétrantes dont la destinée a voulu qu'il vint rapporter la dernière gerbe à ses camarades de lycée ?* Curieusement, rien ne montre dans ce discours, que M. Roy se soit souvenu que Jules Renard avait été son élève en classe de Rhétorique. Il semble par contre avoir gardé quelques liens avec certains personnages du Lycée comme le docteur Subert qu'il nomme : *mon vieux médecin*.

Dans son épilogue, il évoque Nevers, la Loire, la place ducale et la légende du Chevalier au Cygne :

Entre les bois, les prés et les collines, sous la lumière ondoyante du soleil, la Loire s'étend à perte de vue, dans un horizon fait à souhait pour le plaisir des yeux, la Loire paresseuse mais "en son sein incertaine" et changeante, comme si elle voulait toujours garder de l'ouvrage aux polytechniciens et aux ingénieurs dont le lycée de Nevers a déjà fourni sa belle part. Au fond, dominant ce beau paysage, voici le vieux palais des Gonzague et des Clèves, et, sur les panneaux de la tour centrale, sculptée par un naïf imagier, voici la légende bien connue du Chevalier au Cygne qu'ils ont transplantée des bords du Rhin sur celui de votre Loire.

C'est d'abord un tournoi sur le rivage. Voici qu'au loin sur le fleuve brillent des reflets d'acier, précédés d'une blancheur mouvante ; un beau cygne blanc liseré de noir approche, traînant une barque; svelte et robuste, un jeune chevalier s'y dresse. Il saute sur la rive, il remporte tous les prix, sans compter le plus agréable, la main de la fille du roi ; un vieux prêtre les marie dans une petite chapelle. Il devient roi à son tour et chef de famille ; il administre sagement ses États et pendant des années on respecte au loin sa puissance. Puis un beau jour le grand cygne blanc liseré de noir reparaît avec la barque ; il est là, il appelle : le chevalier y monte en silence et disparaît bientôt sur les eaux.

L'évocation est belle et poétique mais où veut en venir M. Roy ? Pour lui cette légende est le symbole même de la destinée future des jeunes lycéens et en évoquant leur avenir probable, tel qu'il l'imaginait, non sans humour et ironie, on se rend compte que dans son esprit, le lycée avait essentiellement pour but de former des fonctionnaires et il nous donne en raccourci l'image standard d'une carrière type.

²⁰ Allusion à la polémique concernant les enseignements "classique" et "moderne" Voir Théodore Zeldin *Histoire des passions françaises*, t. 2, chap. 5 et 6, Encre (Recherches).

Elle est l'image de notre destinée à tous ou, si vous le préférez, c'est à vous mes jeunes amis, que ce beau chevalier ressemble comme un frère. Oui, jeunes gens, fonctionnaires en herbe dont les noms rempliront bientôt les annuaires et les tableaux d'avancement, jeunes surnuméraires nomades et chevaliers errants de toutes les administrations, vous aussi dans quelques années, vos études faites, vous débarquerez dans quelque petite ville, traînés non par un cygne mais par le bateau ou le chemin de fer ; vous n'y ferez pas, je le souhaite du moins, la conquête de princesses, vous y ferez l'apprentissage de votre métier ; puis après quelques étapes, quelques années encore, vous reviendrez au milieu de vos parents, dans votre pays, épouser quelque jeune fille dont je ne vous parlerai pas, par discrétion d'abord, et puis parce que, suivant toute vraisemblance, cette heureuse élue est encore bien jeune et cette blanche mariée, en robe courte ; vous vous marierez donc, encore un très vieux préjugé, vous aurez à votre tour des fils ou du moins des petits-fils que vous viendrez couronner, applaudir dans ce même vieux lycée qui, suivant toute apparence, sera toujours à la même place, comme pour vous confirmer le mot de Tacite que "la face des dieux ne change pas comme le visage des hommes" ; et ainsi vieilliss dans les emplois et dans l'estime publique, retraités, courbés, lassés, cassés, rien en vous ne rappellera, plus le Chevalier au Cygne de la légende, jusqu'à ce qu'un beau matin ou "le soir d'un beau jour", une lettre, un grand cygne blanc liseré de noir annoncera à vos amis votre dernier voyage.

On peut apprécier la poésie et l'humour des images, tant celle des *chevaliers errants de toutes les administrations*, et les carrières des fonctionnaires du lycée que nous évoquons ici la justifie amplement, que celle du faire-part de décès : *une lettre, un grand cygne blanc liseré de noir*. Mais alors qu'on mettait en projet, enfin, la construction d'un nouveau lycée, sous la direction d'un architecte ancien élève, Camuzat, on ne peut qu'admirer la prescience de M. Roy qui prévoit que les élèves viendront *couronner, applaudir*, leurs fils et petits-fils encore *dans ce même vieux lycée qui, suivant toute apparence, sera toujours à la même place*, puisqu'il faudra attendre 1958 pour voir s'ouvrir les portes du nouveau Lycée Jules-Renard.

Quelques autres professeurs.

Parmi les autres titulaires d'une classe, Jules Renard eut comme professeur de sixième, M. Loiseau (qui sera nommé professeur de seconde en 1877) dont Jules Renault nous révèle une qualité : *Loiseau, poète à ses heures*.

D'autres ont eu une destinée plus singulière, au gré des événements historiques et politiques. La guerre de 1870-71 et la défaite de Sedan, avec toutes leurs conséquences, et notamment l'annexion par l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine, bouleversèrent la vie et la carrière de beaucoup de fonctionnaires. Nous en avons un exemple au Lycée de Nevers avec M. Pastor. Il était instituteur à Liederscheidt (canton de Bitche, arrondissement de Sarreguemines, Moselle). Le 28 juillet 1871, il écrivit à son inspecteur :

J'ai l'honneur de vous exposer que par suite de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine allemande, la commune de Liederscheidt, où j'exerce les fonctions d'Instituteur, Chantre-sacristain, Organiste et Secrétaire de Mairie se trouve séparée de la France. Je tiens autant, Monsieur l'Inspecteur, si ce n'est plus, à ma nationalité qu'à ma place. J'ose donc vous prier, Monsieur l'Inspecteur, de vouloir me comprendre au nombre des maîtres qui se mettent à la disposition de l'Administration de l'Instruction publique et qui sollicitent un poste d'Instituteur dans l'intérieur de la France.

Il était âgé de 25 ans et dans le service depuis 1866. Il précisait en outre le détail de ses revenus : *Ma place actuelle me rapporte : Fixe comme instituteur : 700 F ; secrétaire de Mairie : 100 F ; Chantre, sacristain et organiste : 150 F ; accessoires de l'église et du greffé : 300 F ; Total : 1 250 F.*

Cette demande fut présentée au Préfet de la Nièvre le 9 août. On lui proposa le poste de directeur d'école à Fourchambault, il accepta mais avec beaucoup de modestie, il manifesta

ses craintes de n'avoir pas les capacités requises pour assumer cette fonction. Tout se passa bien au début mais à partir de 1875, il fut victime de plusieurs campagnes de dénonciations calomnieuses au Préfet. On l'accusait de maltraiter les élèves, de provoquer la fuite de ceux-ci et la baisse des effectifs de l'école et surtout de provoquer le scandale public par ses violentes disputes avec sa femme. À chaque fois, une enquête discrète fut menée tant par la gendarmerie que par un inspecteur primaire. Les lettres de dénonciation étaient signées lisiblement mais il fut impossible d'en retrouver les signataires, inconnus à Fourchambault comme dans les environs. Ces lettres pseudonymes, comme les appelle plaisamment l'Inspecteur d'Académie, n'avaient aucun rapport avec la réalité sauf en ce qui concerne l'épouse de l'instituteur, au caractère difficile, et que son mari était obligé de réprimander, mais selon les enquêteurs, cela ne dépassait jamais les limites de l'"autorité maritale" et celles du domicile privé et nul écho n'en était parvenu à l'extérieur. Tout le monde en conclut que cette campagne devait provenir d'un proche, sans doute un de ses adjoints, mais aucune preuve matérielle ne put être apportée contre l'un d'eux.

Toujours est-il qu'en 1884, M. Pastor fut nommé Directeur des Cours Primaires du Lycée de Nevers (enseignement spécial), et chargé comme maître élémentaire de la 1^{ère} classe (classe préparatoire). En 1886, cette classe étant supprimée, il demanda une chaire d'allemand ou à défaut un emploi de commis d'Inspection académique.

Hubert Bourgin l'eut comme maître de neuvième ²¹ : *Digne Pastor, pâtre de la bergerie des petits de neuvième, étrennant leurs premières culottes, vous qui, assis dans votre chaire, entre le tableau noir et la carte miroitante du monde, dictiez, parmi les touffes de votre barbe fourchue, les règles de la grammaire, Moïse en jaquette révélant les tables de la loi.* Ajoutons pour comprendre le *étrennant leurs premières culottes*, que les garçons en bas âge étaient habillés d'une robe et que c'était à l'occasion de leur première entrée en classe, au Lycée, en neuvième, qu'ils portaient souvent pour la première fois des culottes.

Hubert Bourgin rend hommage à quelques autres professeurs notamment des petites classes : *sévère Béal, professeur de huitième. Auvergnat bourru et bègue, l'esprit clair comme les yeux, précis comme votre fine écriture, nourricier assidu, passionné et fervent de nos jeunes intelligences, juste redresseur de torts bénins ; paisible et sérieux Gontard, professeur de neuvième ; et toute la série des humanistes : "père Martin", "Loup Blanc" en redingote noire, à la voix brève, cuivrée et psalmodiante de méridional résigné à terminer une longue carrière dans une classe sans soleil ;*



Parmi les jeunes agrégés qu'évoque Hubert Bourgin, il cite plus particulièrement deux normaliens.

Zyromski était professeur de rhétorique. Je le voyais se rendre au Lycée et à sa classe de son allure rapide et menue, pensive comme tout son être. Il semblait, en marchant, continuer une perpétuelle méditation. Mon père l'aimait beaucoup, nous parlait de lui, le citait et, de loin, je me représentais sa personne vive et affable, sa conversation pétillante et suggestive. Lorsqu'il me fut donné de le voir de près, de l'entendre, de l'écouter, et de lui répondre, tandis qu'il m'interrogeait sur mes études et m'adressait gentiment des encouragements et des conseils, je le regardais et je gravais dans ma mémoire ce visage aux traits heurtés, ennobli et embelli par la pensée : un front haut, un teint coloré, des yeux petits, attentifs, aigus, aux aguets, à l'affût des idées fines, des idées neuves, des sentiments rares et

²¹ Hubert Bourgin Cinquante ans d'expérience démocratique 1925.

exquis. Toute la merveilleuse poésie transfigurante de l'intelligence rayonnait de cette âme ; et j'en ai pris ma part de flamme et de chaleur. Si Bourgin a bien connu Zyromski (promotion 1883), par contre, il ne l'a pas eu comme professeur.

Autre normalien, le successeur de Mallarbaux : *Chargé de cours de mathématiques (il avait quitté l'École sans être agrégé), Bouvet (promotion 1884), était un vigoureux gaillard, large d'épaules, à la démarche puissante et appuyée, la tête forte et ronde, le menton proéminent, et des yeux clairs et doux dans un visage renfrogné. J'étais pour lui un bon élève, peu doué pour les mathématiques mais appliqué ; et surtout j'étais son partenaire à la salle d'escrime. Les escrimeurs n'étaient pas nombreux à Nevers, du moins à la salle du Cercle, où j'avais accès par privilège, et mon professeur, dont la corpulence et le régime appelaient cet exercice, ne faisait pas fi d'un débutant assez adroit pour lui permettre des assauts intéressants et actifs, où la victoire ne lui était pas assurée d'emblée. Bouvet usait moins de son habileté que de sa masse contre laquelle mon agilité m'avantageait ; d'un coup droit, il fonçait pesamment et touchait son adversaire, qui prenait ensuite sa revanche avec des coups plus ingénieusement, calculés. De ces assauts, il sortait trempé de la tête aux pieds, et il précédait à la douche bienfaisante son élève, associé à ce plaisir comme au précédent. Je ne me rappelle rien de ses leçons de géométrie, d'algèbre et de cosmographie ; mais cette leçon répétée, si simple, si gentille, de camaraderie normalienne m'introduisait sans façons à un monde supérieur où la mesquinerie est inconnue, où l'élève se trouve porté de plain-pied avec son maître, à condition qu'il soit digne de sa confiance, où le libre commerce des hommes doit permettre le libre et infini commerce des idées.*

Un autre élève de cette époque, Alfred Massé ²², député de la Nièvre, l'évoque également : *Bouvet, le gendre de l'un des maîtres de notre jeunesse, M. Béziers, que la mort a respecté alors qu'elle frappait impitoyablement autour de lui ; Bouvet successeur de Mallarbaux.*

Nous avons évoqué jusqu'ici, les administrateurs et les professeurs des disciplines que nous qualifierons de traditionnelles. Nous y avons inclus les professeurs de Mathématiques, de Physique, Chimie et Sciences Naturelles, bien que leur introduction dans les collèges et lycées ne date en fait que du début du XIX^{ème} siècle. Auparavant, cet enseignement faisait partie de celui de la philosophie. De même nous y avons inclus les professeurs de langues, eux aussi d'introduction récente en tant que spécialistes. Le nombre des langues enseignées dans chaque établissement et la spécificité de leur pédagogie n'étaient pas encore codifiés. Quant à la philosophie, nous avons vu qu'elle était devenue suspecte et réduite à la logique pendant quelques années, bien qu'elle ait été considérée comme le couronnement des études secondaires depuis le Moyen-âge.

En ce qui concerne l'histoire, cette discipline a sans doute été la plus maltraitée pendant tout le siècle. On se souvient que l'enseignement, sous l'ancien régime, la proscrivait en tant que science. On n'admettait que la connaissance sélective d'épisodes choisis de l'histoire ancienne, pour servir de modèles ou d'exemples moraux. Le rejet par Napoléon, des Écoles Centrales, malgré leur indéniable succès pédagogique, était en particulier motivé par sa méfiance envers l'enseignement de l'histoire qu'il jugeait politiquement dangereux. Les notions élémentaires d'histoire, surtout de l'antiquité, étaient dispensées par les professeurs de lettres, en liaison avec l'étude des textes littéraires. La création de chaires spécialisées d'histoire se fit en plusieurs épisodes, avec à chaque fois, des réactions négatives, venant d'horizons variés, et qui sous des prétextes divers de moralité ou autres, étaient essentiellement motivés par la peur de voir la "politique" se faire une place dans le contenu de l'enseignement. L'époque que nous étudions ici est justement celle des tentatives d'introduction de cette discipline en tant que spécialité.

²² Alfred Massé : "Discours pour le Cinquantenaire du Lycée". in : *La Tribune* du 2 août 1910.

Hubert Bourgin en fut un témoin²³, et lui aussi ressent dans cette révolution pédagogique, un arrière plan de manipulation politique de la part de l'État.

*Toutefois, dans cet enseignement officiel, dans cet enseignement d'État vraiment digne de l'État Français, de l'État séculaire, qui dure, alors que les régimes changent et passent, il se manifestait aussi des influences officieuses, spéciales, tendancieuses, et portant leur date : elles marquaient, ou voulaient marquer, l'empreinte du régime politique qui venait de se constituer, et qui considérait l'enseignement public comme un moyen de propagande et de publicité pour lui-même presque autant que comme une institution de culture et de discipline nationale. Ces influences se glissaient entre les matières mêmes de l'enseignement classique, à la faveur de certains changements de programme, de certains rajeunissements des cadres, et surtout par le canal d'enseignements nouveaux, qu'il était plus facile d'adapter à cette sorte de fonction nouvelle. Jusqu'en quatrième, l'enseignement de l'histoire, histoire de France, histoire des peuples de l'Orient, histoire grecque, était laissée aux professeurs principaux, qui s'en acquittaient d'autant mieux qu'ils pouvaient incessamment confirmer les uns par les autres, les leçons de l'histoire et celles de la littérature ; mais à partir de la quatrième, on commença, de notre temps, à le confier à des professeurs spéciaux. Ils n'étaient pas nombreux, et je me rappelle certains incidents scolaires qui, à partir du moment où j'ai pu les comprendre, m'ont paru démontrer que l'Université était réduite, de ce côté-là, à improviser une partie de ses cadres. C'est ainsi qu'un beau matin, en cours d'année, **Charles Le Goffic** débarqua dans notre classe de quatrième, et, pour nous apprendre l'histoire des guerres puniques, se mit à nous lire, barde auréolé de longs cheveux blonds, les passages les plus héroïques de Salammbô. Ce n'était là qu'un épisode surprenant et passionnant, dont je goûte aujourd'hui la saveur ; mais il y en eut d'autres, plus ternes. En tout cas, à partir de la troisième, j'eus affaire à des maîtres spécialisés, qui, d'ailleurs, par leur érudition et leur talent, nous émerveillèrent : **Paul Meuriot**, qui fut Président de la Société de Statistique ; **Henri Sée**, Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes. J'en ai vu, depuis, connu, fréquenté beaucoup d'autres.*

Nous devons citer encore Hubert Bourgin jugeant globalement le corps professoral de son vieux lycée²⁴.

Ô mes maîtres, mes chers maîtres de l'enseignement secondaire, je reste à jamais votre disciple reconnaissant et fidèle. Tout ce que je ne dois pas à mes parents et à mes ancêtres, qui ont légué à leurs descendants le goût du travail, l'amour de l'oeuvre bien faite, la passion de l'exactitude et de la rectitude, - une jolie phrase se fait comme une jolie couture, un volume se laboure comme un champ -, tout ce que je ne dois pas à mon père, ami des livres, à ma mère, ponctuelle allumeuse de la lampe à huile, muette et attentive surveillante des devoirs d'écolier, tout ce que je ne dois pas à leurs pères et à leurs mères, dont ils étaient l'image, c'est à vous que je le dois.

Jeunes agrégés, pleins de flamme vieux routiers, pleins d'expérience ; tous différents, et concourant tous à une même oeuvre d'instruction et d'éducation, modeste et noble, discrète et glorieuse, anonyme et marquée des cachets multicolores de vos douces manies personnelles, de vos innocentes passions ! A tous, je garde pieusement ma gratitude. : vous êtes tous mes patrons et ceux des hommes de ma génération, à qui, comme à moi, le Lycée apprit à penser.

De ces hommes, il y en a eu, et il y en a encore, dans toutes les professions, à des postes de direction, de commandement. Le Lycée a rempli sa tâche en formant avec ces intelligences, ces caractères divers, avec ces rejetons de souches provinciales éparses, que malheureusement la province n'a pas tous gardés, une élite capable d'intentions et de volontés communes. Il a rempli la mission essentielle de l'enseignement secondaire, mission traditionnelle aussi, malgré la différence des régimes qui se sont succédé au-dessus de lui, tandis qu'il demeurait et travaillait en silence, et qui souvent se sont servis de son travail et de son autorité pour se disputer et se combattre.

²³ **Hubert Bourgin** Cinquante ans d'expérience démocratique 1925

²⁴ Idem

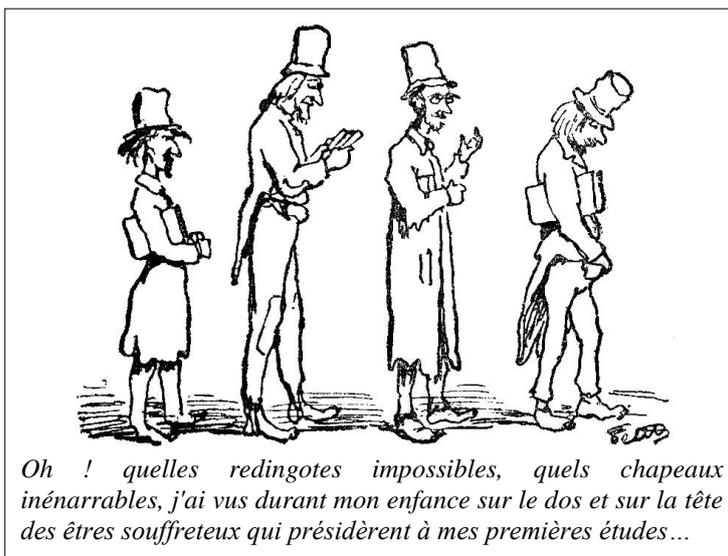
Jules Renault sans porter un jugement aussi général rend hommage à tous ses professeurs :

je me les rappelle tous : leur image est profondément gravée dans mon cerveau et mon coeur leur garde un souvenir ému de ce qu'ils ont fait pour moi, pour nous tous ; je n'ai pas oublié leurs observations, leurs remontrances, leurs punitions, mais depuis fort longtemps ... j'ai mesuré toute l'étendue de la reconnaissance que nous devions avoir pour les maîtres de nos années de jeunesse, dont tous les efforts tendent non seulement à nous instruire de leur mieux mais à élargir l'horizon de notre observation, à façonner notre jugement, à discipliner notre esprit et notre caractère, en un mot à faire de nous des hommes capables d'entrer bien équipés, bien préparés dans le champ clos de la vie et de mener honnêtement, loyalement la lutte si dure pour l'existence.

Les répétiteurs.

Chargés de la surveillance des cours, couloirs, études, dortoirs, de la suppléance éventuelle des professeurs, assurant parfois un service complet d'enseignement, tout en poursuivant leurs études avec, en principe, l'aide de certains maîtres désignés spécialement pour les préparer aux examens de l'université, ces humbles adjoints constituaient un personnel très mobile. Ils ne passaient parfois qu'une seule année au lycée, erraient de poste en poste au gré des besoins de l'académie. Parfois aussi, ils s'incrustaient dans un lycée et y faisaient carrière.

Ces "pions", selon le terme consacré pour les nommer, arrivaient parfois à devenir professeurs ou administrateurs, certains quittaient l'Université mais ils étaient nombreux ceux qui finissaient leur vie et leur carrière dans cet emploi. Un illustre professeur du Lycée, de cette même époque, Louis Durieu, qui avait lui-même, été pion durant de longues années, a évoqué leur vie et leur univers dans deux romans dont nous parlerons plus loin.



Oh ! quelles redingotes impossibles, quels chapeaux inénarrables, j'ai vus durant mon enfance sur le dos et sur la tête des êtres souffreteux qui présidèrent à mes premières études...

Des centaines de dossiers les concernant dans cette période, nous n'avons retenu que quelques exemples significatifs à divers titres de leur situation et de leurs conditions de vie et de travail.

Beaucoup étaient originaires de familles très modestes, tel **Antoine-Hippolyte Brisebois** dont le dossier de 1884 nous apprend qu'il était pourvu du Brevet pour l'enseignement primaire et du Brevet Primaire Supérieur. Répétiteur au lycée, il passa avec succès le Baccalauréat ès Sciences à Clermont à la session de juillet 1884. Un rapport du Surveillant général, C. Marciel (pour le Proviseur en vacances) nous apprend que

ses parents sont dans une situation de fortune fort précaire : son père maçon, quitte tous les ans la Creuse pour aller chercher du travail à Paris ; la côte de ses impositions dans la commune d'Ars, arrondissement d'Aubusson (Creuse) ne s'élève qu'à la somme de 28f. 16c. Il a pu presque sans professeurs, grâce à un travail opiniâtre, passer d'abord avec succès les examens du Brevet Simple et du Brevet Supérieur de l'enseignement primaire puis conquérir le titre de bachelier ès Sciences.

Nous commençons donc avec le fils d'un de ces *maçons de la Creuse* qui ont reconstruit l'Hôtel de Ville de Paris et tous les beaux immeubles du boulevard Saint-Germain.

Ces fonctionnaires, tenus de loger au lycée, étaient soumis à une discipline personnelle sévère. Leurs faits et gestes étaient soigneusement contrôlés, non seulement dans l'établissement mais aussi et même surtout à l'extérieur. Leur comportement était épié en fait par tout le monde et leurs moindres écarts de conduite, dénoncés avec virulence par la police et par le public en général, surtout les parents d'élèves.

Les dénonciations et rapports disciplinaires ne sont pas rares dans leurs dossiers.

Ainsi **M. P.** répétiteur au lycée de Dijon fut congédié de celui-ci sans délai et envoyé au lycée de Nevers. Le Proviseur écrivit à son collègue de Dijon pour lui demander les raisons de ce changement de lycée, ce qui provoqua une protestation du Doyen de la Faculté de Dijon qui intervint auprès du Recteur en faveur de son étudiant, intervention rejetée par le Recteur qui expliquait lui-même les raisons de ce déplacement d'office

Le 4 décembre à 9 h du soir, M. P. sortait, la pipe à la bouche et ayant au bras une femme de mauvaise vie, du restaurant Frandin, avenue de la gare, parcourait cette avenue, puis entraînait toujours accompagné de cette femme, au café de la Rotonde. Il a ainsi commis du scandale, et cela d'autant plus que les personnes qui tiennent le restaurant Frandin et le Café de la Rotonde ont des enfants au Lycée. M. P. a découché et ne s'est présenté au Lycée que le lendemain matin à 6 h.

Ajoutons qu'en fin d'année, le Proviseur de Nevers le proposa pour une délégation rectorale en précisant : *Il a bonne tenue et dirige très bien son étude.*

En 1887, le Proviseur et l'Inspecteur d'Académie décidèrent une enquête sur deux répétiteurs trouvés à la Brasserie Guy Coquille au nombre des joueurs de baccarat ... l'enquête nous apprend qu'ils avaient été surpris par une descente de police à la Brasserie Guy Coquille où était organisée une partie de baccarat, mais ne nous dit pas s'ils faisaient partie des joueurs. L'un d'eux, par ailleurs très bien noté, fit l'objet d'une réprimande, l'autre avait quitté l'Université.

Certains malins utilisaient leur situation de fonctionnaire pour mener à bien une carrière extra universitaire. Ainsi **M. M.** né en 1864, dans le Doubs, marié, un enfant, commença sa carrière en 1882, à 18 ans, comme instituteur adjoint à Gousans (Doubs). En 1883, il fut nommé maître d'études au Collège d'Autun, puis l'année suivante, répétiteur, chargé de la classe primaire, au collège de Beaune. Le 17 mars 1893 le voici répétiteur au Lycée de Nevers mais dès le mois d'avril 1894, il se fit mettre en congé d'inactivité, pour "*poursuivre des études d'allemand*" et à ce titre touchait un traitement "d'inactivité" de 100 F. Une lettre du Proviseur Chassigneux du 1^{er} décembre 1898, soit plus de quatre ans plus tard, nous apprend qu'en fait, il travaillait dans une maison de commerce de Zurich depuis 1894. Pour la rentrée de 1898, il demanda sa réintégration comme répétiteur et fut effectivement nommé à Nevers le 28 octobre. La lettre du Proviseur Chassigneux du 1^{er} décembre 1898 nous apprend que

voulant faire augmenter ses appointements (dans la maison de commerce de Zurich où il travaillait depuis quatre ans), il fit entendre à son patron que s'il ne lui accordait pas l'augmentation qu'il sollicitait, il quitterait son service pour reprendre en France la situation qu'il avait auparavant dans l'Université. Le patron fit la sourde oreille et c'est à cette occasion que M. M. insista vivement pour reprendre son emploi dans l'Université, demandant à être appelé quoique marié et père de famille, même à un poste de répétiteur divisionnaire interne. Quand il fut arrivé à Nevers, les pourparlers continuèrent entre M. M. et son ancien patron qui le voyant revenu en France se décida alors à, lui accorder l'augmentation qu'il demandait mais à la condition expresse qu'il reprendrait son poste dans la maison de commerce à dater du 1^{er} décembre. (selon M. Chassigneux, il aurait signé un engagement de dix ans avec son ancien patron).

M. M. a donc quitté son service au lycée en demandant un nouveau congé d'inactivité à partir du 1^{er} décembre toujours pour le même motif. Congé refusé car il ne pouvait partir qu'après le 1^{er} janvier suivant. M. M. qui avait déjà rejoint Zurich, envoya donc sa démission.

Mais entre temps, le Recteur avait pris un arrêté de révocation à partir du 15 décembre 1898. Il n'empêche que pendant plus de quatre ans, l'Université lui avait généreusement versé un traitement d'inactivité de 100 F par mois, alors qu'il occupait un emploi salarié à plein temps. Ce qui est étonnant aussi, c'est que l'arrêté de révocation ne parte que du 15 décembre alors que M. M. avait quitté son poste le 1^{er}.

D'autres, après de nombreuses années de pionnat finirent leurs jours à Nevers. À notre connaissance, ils n'eurent pas droit comme les professeurs et administrateurs, lors de leurs obsèques, à ces discours qui retracent avec force éloges la vie et la carrière du "cher disparu". Accordons ici quelques lignes à deux d'entre eux qui, coïncidence étrange, décédèrent au Lycée la même année 1901.

M. **Jouvaux** Mathurin-François était né le 20 juin 1859 à Metz (Moselle). Jusqu'en 1895 il resta à Nancy. Il y fit ses études de 1870 à 1880 à l'École Professionnelle de l'Est et obtint le baccalauréat ès Sciences en 1880. De 1880 à 1890 il fut professeur de mathématiques dans cette même École Professionnelle. De 1890 à 1895, il exerça comme professeur libre. En 1891 d'ailleurs, il obtint la licence à l'Université de Nancy.

Notons que comme un certain nombre de ressortissants des territoires annexés par l'Allemagne après la guerre de 1870, il fut autorisé le 27 janvier 1883, à établir son domicile en France et admis le 12 avril 1886 à jouir des droits de citoyen français.

Le 7 mai 1895 il fut nommé répétiteur stagiaire au lycée de Bar-le-Duc, puis le 27 avril 1897, à Sens, le 24 décembre 1897 à Chaumont et enfin le 13 mars 1899, répétiteur divisionnaire à Nevers et décéda au Lycée en août 1901 à l'âge de 42 ans.

M. **Garrec** était né à Paris le 23 août 1858. Il était bachelier ès lettres et ès Sciences. Il commença sa carrière de pion à 18 ans, le 10 décembre 1876, comme maître d'études au Collège d'Auxerre. Le 6 avril 1877, il fut nommé à celui de Melun, puis le 9 octobre au Lycée de Sens comme aspirant-répétiteur. L'année suivante il fut envoyé comme maître d'études au Collège de Beaune. En octobre 1880 il fut nommé répétiteur au Lycée de Troyes et enfin le 11 novembre 1893 au Lycée de Nevers. Quelques mois après, le 24 avril 1894, il devint répétiteur général interne. Il décéda le 13 décembre 1901. En guise d'oraison funèbre, son dossier porte cette mention laconique : a été trouvé mort dans sa chambre.

Un précurseur de Jules Renard : Louis Durieu.

Jules et Maurice étaient pensionnaires à l'institution Saint-Louis dirigée par M. Rigal. Nous trouvons dans les oeuvres de Jules Renard, divers témoignages sur ce milieu, à la fois à part du lycée et pourtant nettement lié à lui, les palmarès n'oubliant jamais de mentionner l'appartenance des élèves à ce pensionnat.

Les pages qu'il consacre aux élèves et aux maîtres de cette pension, ont un caractère très âpre, très réaliste, sans complaisance ni pour les uns ni pour les autres. A ce propos il semble indispensable d'établir un rapport entre son oeuvre et celle d'un professeur du lycée, que Jules Renard connaissait certainement.

En 1879 alors qu'il était en seconde, arriva au Lycée un nouveau professeur de cinquième, **Louis Durieu**, précédé d'une réputation doublement flatteuse, d'écrivain publié et d'auteur interdit.

Né à Sanozan en Saône-et-Loire le 8 janvier 1837, il fit une carrière modeste. Après avoir professé vingt ans dans divers lycées de la région, il fut envoyé au lycée de Nevers en 1879²⁵. Le Proviseur, M. Guerreau, affirmait que *c'est ici, qu'il a été surtout apprécié ; il y a*

²⁵ Le Journal de la Nièvre des 11 et 13 juin 1885. ADN 2 MI 31 (Archives Départementales de la Nièvre). Le journal du 11 contient l'avis de décès, celui du 13, le compte rendu des obsèques avec les discours cités plus bas. Nous y empruntons de nombreux passages. dont celui-ci : discours de M. Guerreau.

obtenu deux promotions successives ; il était de première classe depuis le mois de décembre dernier²⁶, et je puis ajouter qu'une nouvelle distinction l'attendait.

Il insistait beaucoup sur ses qualités d'éducateur, son amour pour ses élèves et lui attribuait *les progrès remarquables signalés dans nos classes pour la lecture à haute voix et la récitation.*

Il mourut à l'âge de 48 ans, le 10 juin 1885. Une cérémonie d'obsèques eut lieu à Nevers le jeudi 12 juin au cours de laquelle le Proviseur, Monsieur Guerreau, Monsieur Valotte Inspecteur d'Académie et Monsieur d'Asis-Gaillissans, professeur de philosophie, prononcèrent des discours en présence d'un grand nombre d'élèves, de *Tout le personnel enseignant... en costume officiel et d'un nombre considérable de nos concitoyens²⁷.* L'enterrement eut lieu dans son pays natal à Sanozan en Saône-et-Loire. Au palmarès d'août 1885 son poste était vacant : il n'avait donc pas été remplacé.

Était-ce à lui que pensait Jules Renard, en 1909, dans son discours de distribution des prix²⁸ ? *Je me souvenais... d'un professeur qui m'était sincèrement antipathique, et que j'appréciais fort mal. A l'un de mes passages à Nevers, j'ai lu chez le libraire Ropiteau, une petite brochure qui n'attribuait à ce professeur que des qualités, des mérites et des vertus. J'en ai tiré une double leçon, d'abord que je m'étais trompé gravement, que j'avais méconnu un de mes maîtres, ensuite que la mort arrange bien des choses, car la brochure était un article nécrologique, et il concluait philosophiquement : Jeunes amis, aimez aveuglément vos professeurs, vous les jugerez plus tard.*

Les dates et les faits semblent correspondre, bien que Durieu n'ait jamais été professeur titulaire de sa classe, mais il avait pu le connaître occasionnellement. Son antipathie avouée contraste avec le contenu des discours officiels.

Les trois panégyriques parlent surtout de ses qualités de coeur et d'esprit, *la finesse et la sensibilité du poète ... bon et sensible comme tout homme instruit dont le coeur est à la hauteur de l'intelligence.* M. Guerreau citait à l'appui, ses dernières paroles : *C'est l'amour, c'est la sympathie qui font vivre, qui font du bien.* Pour M. Valotte, c'était un *professeur érudit et vraiment distingué, esprit original, aimable et charmant.*

Aussi bien M. Valotte que M. D'Asis-Gaillissans se réclamaient de son amitié. Ce dernier affirmait : *Cœur, esprit, raison, tout ce par quoi l'homme est vraiment homme, tout ce qui sème autour de soi l'estime, le respect ou l'amour, Durieu avait tout cela ... ferme et droit sans rigueur, aimable sans abaissement ... une sensibilité exquise, faite par moitié de délicatesses raffinées et de naïves tendresses ... qui le faisait pleurer un chien de chasse ou un oiseau aimé, ou bien s'apitoyer sur le sort d'une plante qui languissait ... tout était pour lui objet d'émotion²⁹.*

Nous possédons un témoignage indirect sur lui et sur son séjour à Nevers, grâce à M. Jean-Claude Sallé qui fut professeur d'anglais au Lycée Jules Renard, et qui nous a rapporté ce que son grand-oncle *qui fut bachelier avant d'être cultivateur* lui avait raconté sur son *vénéré professeur.* C'est dans le discours de distribution des prix du 30 juin 1955³⁰ qu'il en fit revivre le souvenir, ce qui prouve que ces discours traditionnels et qui ennuyaient tant les élèves avides de partir en vacances, avaient quelquefois beaucoup d'utilité. Sans ce discours, qui se souviendrait en effet, aujourd'hui, de Louis Durieu ?

Son crâne poli émergeait d'une housse de cheveux blonds. Quant à son nez busqué, il défiait l'esthétique... Maintenant, habillez l'homme d'une redingote dont les pans battent un étroit pantalon qui se plisse jusque sur les chaussures, coiffe-le du haut-de-forme, le gibus, et vous aurez sa silhouette, la silhouette universitaire de l'époque.

²⁶ promotion annoncée dans le même journal en janvier.

²⁷ Journal de la Nièvre op. cit.

²⁸ Palmarès 1909

²⁹ Journal de la Nièvre op. cit.

³⁰ Discours dactylographié conservé dans les archives du lycée. Les passages en italiques sans autre précision sont extraits de ce discours A.L.J.R Palmarès de 1955. Voir en annexe le texte de ce discours.

Il était long et sec ; on devinait sur son visage anguleux le mal qui devait bientôt l'emporter.

M. Guerreau parle en effet, d'une impitoyable maladie mais signale qu'il était *affaibli déjà, comme tant d'autres, par des labeurs incessants et par les émotions répétées qu'il devait à sa nature trop sensible* ³¹.

Nous en avons un témoignage plus direct avec ces quelques phrases d'un de ses élèves Alfred Massé ³² : *Celui-ci dont une calvitie précoce a dénudé le front, tandis que, par un bizarre contraste, une barbe noire opulente encercle le bas de son visage plein de confiance et de bonté, c'est Durieu qui, avant d'être professeur de lycée, avait, aux heures de sa jeunesse, connu une existence ingrate et difficile. Sa bonne humeur n'en avait pas été altérée et dans deux livres charmants "Nos bons petits collèges" et "Le Pion", il nous initie sans amertume, à ses misères d'autrefois, ne voulant se souvenir que de ce qui fait le charme des vingt ans, l'insouciance et la gaieté. Poète à ses heures, sa Muse, un jour sur les Montapins, rencontra l'ombre d'Adam Billaut. Il a noté soigneusement leur conversation mémorable et, à quelque temps de là, grâce à lui, dans un discours de distribution de prix, nous avons pu recevoir presque directement les conseils du poète au rabot qui, rassurez-vous, s'est bien gardé de nous proposer en exemple sa vie quelque peu aventureuse.*

LE PION

PAR
Louis DURIEU

Illustrations de Léonce PETIT



Prix : 2 francs

PARIS

LIBRAIRIE DE L'Alliance des Arts et des Lettres



LOUIS DURIEU

3.N.2134 CES BONS

PETITS COLLÈGES



PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, PRÈS L'OPÉRA

Louis Durieu. *Le Pion*. 1880 (BMN 3.N.2119)

Louis Durieu. *Ces bons petits collèges*. 1883

Avant d'arriver à Nevers il avait publié deux ouvrages : *Poèmes couronnés et proses joyeuses* ³³ et *Le pion, scènes et charges* ³⁴. En 1883, il fit le discours de Distribution des Prix ³⁵ qu'évoque Massé, un discours en vers qui ne manque pas de charme et dont le thème était l'évocation et l'éloge de Maître Adam Billaut, le Menuisier-Poète nivernais, dont il s'affirme un grand admirateur. La même année, alors que Jules Renard avait quitté le Lycée depuis deux ans, il publiera : *Ces bons petits collèges* ³⁶.

³¹ Journal de la Nièvre op. cit.

³² *Discours pour le Cinquantenaire du Lycée*. In : La Tribune du 2 août 1910.

³³ Librairie de l'Alliance des Arts et des Lettres, 18 passage de l'Opéra Paris.

³⁴ idem 1880 (B. M. N. 3 N 2119).

³⁵ Publié dans le Palmarès de 1883.

³⁶ Flammarion éd. Paris, s. d., (Marpon-Flammarion) (B. M. N. 3 N 2134).

Curieusement, les discours pour ses obsèques parlaient surtout de son oeuvre poétique. Le Proviseur n'évoquait que le discours sur Adam Billaut, M. Valotte qui avait été son collègue à Mâcon, avant de le retrouver à Nevers, signalait qu'ils avaient *suivi ensemble, là-bas, le convoi de son compatriote, Lamartine, dont on ramenait les cendres dans son pays natal* et voyait surtout en lui un poète lamartinien. Seul, D'Asis-Gaillissans, tout en insistant surtout sur ce caractère, faisait allusion aux romans : *Nourri de la verve gauloise, à l'école de nos maîtres du XVI^e siècle, il leur emprunta leur verve pour peindre les tribulations de modestes éducateurs de la jeunesse, et les misères auxquelles la première phase de son existence universitaire avait été associée* ³⁷.

Louis Durieu et Adam. Billaut.

Dans ce fameux discours de Durieu, le seul en vers que nous ayons trouvé dans la collection, hélas incomplète, des palmarès du Collège et Lycée de Nevers, il évoquait d'abord la maison de Maître Adam Billaut :

Celui dont vous pouvez sans le secours du peintre, / Reconnaître le toit et la porte en plein cintre, / Si noble quoique sans blason, / Car vos pères ont su pour lui, faveur bien rare, / Faire ce qu'Alexandre avait fait pour Pindare, / Respecter son humble maison.

Hélas ! Depuis cette époque, la façade, toujours signalée de la maison, a été massacrée et l'arcade supprimée.

Mais c'est en dehors de la ville qu'il retrouvait le poète :

L'autre soir, j'étais seul sous la nuit étoilée, / Et seul je gravissais un coteau dont les flancs, / Chargés de pampres verts, dominant la vallée / Où la Loire voit fuir le cours de ses flots blancs. / Soudain dans la pénombre un doux reflet de lune / Me laissa voir l'enclos entouré d'aubépins / Où, quittant l'établi, Maître Adam, à la brune, / Venait chercher le calme et narguer la fortune / Dans sa vigne des Montapins.

Cet enclos de vigne n'existe plus et de nos jours, l'urbanisation du "grand ouest" a transformé ces coteaux bucoliques en zone pavillonnaire, mais pour les curieux, nous pouvons préciser où se trouvait la vigne de Maître Adam, grâce à une pièce juridique datant de 1661 soit un an avant sa mort. C'est une ³⁸

reconnaissance de bordelage pour une pièce de vigne de douze hommes ou environ, au dessous de Saint Gildard, tenant d'une part à la vigne de Jean Roy, à l'autre à celle de Adam Billaut, par le dessous au ruisseau de la fontaine d'argent, descendant de l'étang du sieur Bardin et au moulin de la Passière.

Ceci permet de situer l'emplacement de cette vigne dans les actuels jardins en dessous de Saint-Gildard, au dessus de la fontaine moderne qui a remplacé au centre du rond-point, l'ancienne Fontaine d'Argent.

Mais c'est une réalité loin des rêves poétiques, qu'il décrivait, celle des difficultés de la vie quotidienne, communes aux deux hommes :

Et j'évoquai, rêveur, au fond de ma mémoire, / La vie avec le nom de ce pauvre artisan / Qui n'avait pas toujours du pain dans son armoire, / Mais dont plus d'un seigneur se fit le courtisan. / Je voyais tous ces grands lui promettre merveille, / De grasses pensions, - qui restent à payer ! - / Et, lui, choyé d'un prince et loué par Corneille, / Retrouvant tour à tour la gaieté sous sa treille / Et la misère à son foyer.

Mais dans ce dénuement qu'il affronte en stoïque, / Au culte de la Muse il demeure voué.

³⁷ Journal de la Nièvre op. cit.

³⁸ AMN (Archives Municipales de Nevers) série GG 13, (1625-1789), pièce de 1661. Signalons que les surfaces agricoles se mesuraient en hommes soit la superficie qu'un homme pouvait cultiver en un jour, ici, la surface de vigne qu'un homme pouvait vendanger ou bêcher, en un jour.

C'est tout autant de lui-même que d'Adam Billaut que parlait ici Durieu qui selon ses amis revendiquait avant tout sa vocation poétique et il y avait une sorte de grandeur stoïque³⁹ dans leur commun courage à affronter la misère et à revendiquer leurs origines plébéiennes. On croit entendre Durieu alors qu'il citait Adam Billaut :

Le vice n'est pas grand de ne posséder rien ; / Un homme de vertu ne manque pas de bien./ ... Qu'on sçache que, je suis d'une tige champestre, / Que mes prédécesseurs menoient les brebis paistre, / Que la rusticité fit naître mes ayeux, / Mais que j'ay ce bonheur dans le siècle où nous sommes, / Que bien qu'estant si bas au langage des hommes, / Je parle quand je veux le langage des dieux

Comme nous l'avons vu plus haut, Durieu était déjà physiquement épuisé. Deux ans à peine après ce discours, un N... anonyme allait remplacer son nom dans le palmarès de 1885. Pensait-il déjà à la mort ? Il citait encore Adam Billaut :

Mon corps n'est plus qu'un tronc qui tremble et qui soupire ; / Le sang dans ses canaux va perdre sa chaleur ; / Mais l'âme qui soutient ce trébuchant empire / Est exempte des maux qui causent ce malheur ... Tant que mon âme aura la divine chaleur / .. je veux en imitant le cygne, / Bénissant les faveurs de la muse et du sort, / Redire mes chansons dans les bras de la mort

Dans une très belle prosopopée, il imaginait un dialogue : *Il me sembla, Messieurs, que Maître Adam lui-même / Dans l'ombre me disait ces mots.* Et c'était pour l'inviter à parler de poésie aux enfants, à la jeunesse / *A notre France de demain /... C'est elle qui, pendant les jours de ma souffrance, / Seule m'a consolé ...* Lui-même témoignait de l'émotion qui fait vibrer le cœur rajeuni, / *Lorsque, .../ L'Idéal nous éclaire, et donne un but au rêve / Qui nous porte vers l'Infini ...* et citait ses poètes préférés : *Byron, Racine, Goethe et Schiller et Virgile, / Lamartine, Hugo, grands comme eux.*

Louis Durieu et Jules Renard.

En ce qui concerne ses romans, M. Sallé soulignait que

Les livres de Durieu n'épargnaient ni les élèves ni leurs parents, ni les pions ni les licenciés ; ils n'oubliaient pas les agrégés et frappaient fort sur certains censeurs et certains proviseurs ; aussi étaient-ils interdits au lycée.

Bien entendu, nous ne savons pas si Jules Renard qui, à l'époque de Durieu, était en seconde puis en rhétorique, l'a connu et a eu l'occasion de lire ses oeuvres. Mais M. Sallé nous précise, toujours d'après les souvenirs de son grand-oncle, qu'

un externe les fit courir de pupitre en pupitre. Les grands de rhétorique et de philosophie en copièrent de nombreux extraits, en remplirent des cahiers qui se cachaient ensuite au fond des malles. Ces cahiers clandestins ont peut-être mieux servi la mémoire de Durieu que les volumes imprimés chez Marpon.

Quand Jules Renard était au lycée, ses camarades devaient surtout être attirés par les pages du *Pion*, les poèmes étaient trop lamartiniens et l'autre volume plutôt consacré aux enseignants et à leurs problèmes n'avait pas encore été publié. Plus que la dénonciation de la situation catastrophique des pions, les intéressait sans doute davantage le récit des farces, chahuts et autres méchancetés, dont Durieu avait été l'auteur, la victime ou le témoin. Y trouvaient-ils des idées nouvelles pour faire *endéver* leurs pions, (selon l'expression locale). Leur imagination était pourtant suffisamment prolifique, comme le montrent bien les souvenirs de Jules Renard.

Le grand-oncle dont nous parle notre collègue angliciste s'appelait Clément Sallé et était originaire de Grenois (Nièvre)

³⁹ Voir notre étude sur Adam Billaut, poète savant et philosophe stoïcien-chrétien in: Colloque Adam Billaut, BMN 2002. (à paraître.)

Tout bachelier qu'il fût, il s'était montré dans sa jeunesse ce qu'on appelait alors un "mauvais sujet"; ses études de licence à Clermont-Ferrand avaient été interrompues par une décision autoritaire de mon arrière-grand-mère qui lui avait coupé les vivres ⁴⁰.

Nous pouvons cependant tempérer ce jugement. Il arriva au lycée en 1882 en 1^{ère} année de l'Enseignement Spécial. Il en suivit les cinq années et décrocha en 1887 le Baccalauréat de cet enseignement. Chaque année il figure brillamment au Palmarès avec toujours, soit le Prix d'Excellence soit un accessit de ce prix et des nominations dans presque toutes les disciplines, sans compter le prix du Tableau d'Honneur. Il n'eut donc jamais Louis Durieu comme professeur mais cela n'empêche pas qu'il ait pu établir des relations de sympathie avec lui, étant donné son caractère affable et son amour des élèves. En tous cas il a dû lire les fragments de ses oeuvres circulant clandestinement dans les casiers des internes.

Il est probable que Jules Renard ait partagé ces lectures interdites. D'ailleurs, un des textes de *Poil de Carotte* les évoque ⁴¹ :

De Poil de Carotte à M. Lepic.

Mon cher papa,

J'apprends que tu dois aller à Paris ... ,je profite de l'occasion pour te demander si tu ne pourrais pas m'acheter un ou deux livres. Je sais les miens par coeur. Choisis n'importe lesquels. Au fond, ils se valent tous. Toutefois je désire spécialement "La Henriade ", par François Marie Arouet de Voltaire, et "La Nouvelle Héloïse ", par Jean-Jacques Rousseau. Si tu me les rapportes (les livres ne coûtent rien à Paris), je te jure que le maître d'étude ne me les confisquera jamais.

Ceci nous prouve qu'il avait l'habitude de cacher et parfois de se faire confisquer des livres interdits et que ceux de Voltaire et Rousseau figuraient bien dans cette catégorie.

Un autre texte le confirme ⁴² :

Monsieur Lepic : Poil de Carotte, tu n'as pas travaillé l'année dernière comme j'espérais. Tes bulletins disent que tu pourrais beaucoup mieux faire. Tu rêvasses, tu lis des livres défendus. Doué d'une excellente mémoire, tu obtiens d'assez bonnes notes de leçons, et tu négliges tes devoirs. Poil de Carotte, il faut songer à devenir sérieux.

Les enfants selon Durieu et Renard.

Le style de Durieu est d'une vigueur et d'une précision remarquables et son portrait de la "faune" des lycées et surtout des collèges annonce curieusement les qualités d'observation sèche et sans complaisance de Jules Renard. Durieu déclarait ⁴³ :

Qu'on ne m'accuse pas ici de calomnier les enfants : je les photographie sur nature. Je sais tout ce qu'il y a de bon et de généreux quand même dans leur coeur, mais ce n'est guère qu'à l'état de germe. La sensibilité est une fleur tardive, et qui ne s'épanouit que dans la solitude. Réunis, nos bambins ne la connaissent pas : et La Fontaine a, comme toujours, écrit une vérité éternelle, en disant que cet âge est sans pitié. Tout ce que je raconte ici, je l'ai vu faire, et pas une année, mais toujours, dans quelque division de chaque établissement ; et, avant d'en souffrir à mon tour par le talion, je m'en étais d'abord délecté, j'y avais parfois pris part, - sauf à faire maintenant comme les autres, à avoir bien honte quand j'y pense.

⁴⁰ Lettre personnelle de Jean-Claude Sallé.

⁴¹ Op. cit. Lettres choisies, p. 112

⁴² Poil de Carotte , Op. cit, Comme Brutus p. 105.

⁴³ Le Pion , op. cit. p. 84-85.

Jules Renard, lui aussi était sans complaisance pour les enfants, dont il voulait montrer la vérité, quitte à noircir le tableau. Léon Guichard ⁴⁴ parle à juste titre de sa volonté

de montrer un enfant dans sa réalité, pour l'opposer à l'enfant des poètes et des romanciers, ... Voilà pourquoi Renard insiste sur tout ce que les autres écrivains passaient sous silence, nous montre la laideur, la malpropreté, la crasse de Poil de Carotte, qui noircit instantanément l'eau dans laquelle il plonge ses pieds, qui rapporte des poux de la pension Saint-Marc, et qui s'oublie au lit ; pourquoi il le montre - avec des excuses - menteur, voleur, méchant envers la vieille Honorine, mettant des pierres dans les boules de neige qu'il lance à ses camarades et visant à la tête ("c'est plus court"), tirant les oreilles et arrachant le poil des lapins. Il tue une taupe, pour s'amuser. Il tue un chat. Renard a voulu mettre en lumière les mauvais instincts de l'enfant, que le plus souvent on cachait.

Il cite dans ce passage un texte de Jules Renard lui-même⁴⁵ :

L'enfant, Victor Hugo et bien d'autres l'ont vu ange. C'est féroce et infernal qu'il faut le voir. D'ailleurs la littérature sur l'enfant ne peut être renouvelée que si l'on se place à ce point de vue. Il faut casser l'enfant en sucre que tous les Droz ont donné jusqu'ici à sucer au public. L'enfant est un petit animal nécessaire. Un chat est plus humain. Non l'enfant qui fait des mots, mais celui qui enfonce ses griffes dans tout ce qu'il rencontre de tendre. La préoccupation du parent est continue, de les lui faire rentrer.

Léon Guichard consacre plusieurs pages ⁴⁶ à démontrer que, contrairement à ce que certains critiques insinuent, *Poil de Carotte* n'est pas une imitation de *L'Enfant* de Jules Vallès. En effet ce personnage n'a de commun avec celui de *Jacques Vingtras* que son malheur familial, le manque d'amour. Pour le reste, il n'y a guère de rapports entre eux.

Renard ne veut pas que le lecteur prenne en sympathie *Poil de Carotte* malgré ou à cause de sa misère de coeur, il nous le peint tel qu'il est avec tous ses défauts et il dit : voilà ce que c'est qu'un enfant. Vallès fait un réquisitoire contre une mère atroce et un père effacé, son Jacques n'a que très peu d'aspects négatifs et beaucoup d'excuses. Ce n'est pas le cas chez Renard qui n'a aucune indulgence pour lui-même ni pour l'enfant qu'il a été mais qui représente aussi les enfants en général. D'où l'ambiguïté de toutes les anecdotes où l'on ne sait pas toujours s'il raconte un souvenir personnel ou met sur le compte de *Poil de Carotte* la méchanceté d'un autre condisciple.

Durieu se place tantôt du point de



⁴⁴ Léon Guichard, Renard, NRF, La bibliothèque idéale, Paris 1961, p. 65.

⁴⁵ Journal, op. cit. 18 février 1890, p. 43-44. Droz Gustave, (1832-1895) auteur de Monsieur, Madame et Bébé, (1866).

⁴⁶ Op cit. p. 85 et suivantes.

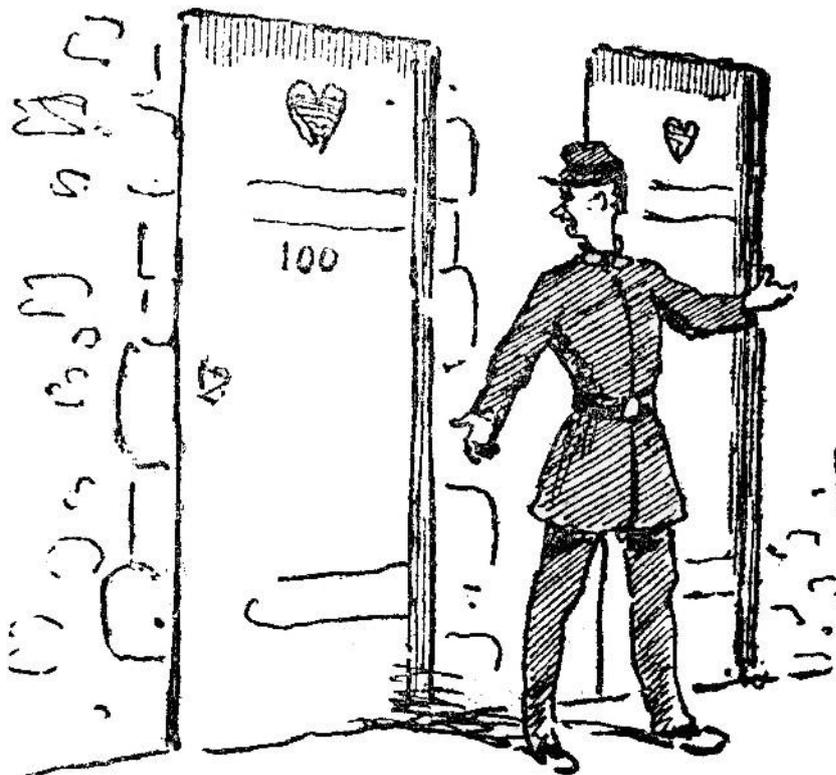
vue du garnement qu'il fut, tantôt, du point de vue du pion qu'il était devenu ensuite, Jules Renard, se plaçant du point de vue d'un élève, a noté de nombreux détails précis, notamment de la vie dans la pension Rigal, n'hésitant pas même devant le sordide ⁴⁷ :

Dès que grand frère Félix et Poil de Carotte arrivent, de l'Institution, Mme Lepic leur fait prendre un bain de pieds. Ils en ont besoin depuis trois mois, car jamais on ne les lave à la pension. D'ailleurs, aucun article du prospectus ne prévoit le cas.

Non seulement leurs pieds sont noirs mais leurs cheveux sont pleins de poux. Il s'en souviendra encore plus de vingt ans après, en invitant Maurice Pottecher à Chaumot ⁴⁸ :

Enfin, si, par déveine, vous ne pouvez pas venir à Chaumot, j'irai vous voir à votre passage à Nevers. Je vous montrerai cette ville où j'ai nourri tant de poux de ma propre tête.

La crasse des collèges est un thème récurrent depuis le Moyen-âge et les pensions et lycées héritèrent malheureusement du mépris des clercs pour l'hygiène.



⁴⁷ Op. cit. *Les Poux*, p. 101.

⁴⁸ Lettre à Maurice Pottecher du 3 août 1903. Op. cit. p. 283-234.

Potaches et pions.

La capacité de haine des enfants apparaît dans un court récit en quatre épisodes ⁴⁹ où Jules Renard évoque d'abord l'atmosphère un peu trouble du dortoir de la pension Rigal et nous montre un *pion*, Violone, très attendri par un jeune élève, Marseau, dont *Renard-Poil-de-Carotte* fait un portrait littéralement amoureux

Il s'amuse de ses récits enfantins, et le tient éveillé par d'intimes confidences et des histoires de coeur. Tout de suite, il l'a chéri pour la tendre et transparente enluminure de son visage, qui paraît éclairé en dedans. Ce n'est plus une peau, mais une pulpe, derrière laquelle, à la moindre variation atmosphérique, s'enchevêtrent visiblement les veinules, comme les lignes d'une carte d'atlas sous une feuille de papier à décalquer. Marseau a d'ailleurs une manière séduisante de rougir sans savoir pourquoi et à l'improviste, qui le fait aimer comme une fille. Souvent un camarade pèse du bout du doigt sur l'une de ses joues et se retire avec brusquerie, laissant une tache blanche, bientôt recouverte d'une belle coloration rouge qui s'étend avec rapidité comme du vin dans de l'eau pure, se varie richement et se nuance depuis le bout du nez rose jusqu'aux oreilles lilas. Chacun peut opérer soi-même, Marseau se prête complaisamment aux expériences. On l'a surnommé Veilleuse, Lanterne, Joue Rouge.

Cette faculté de s'embraser à volonté lui fait bien des envieux.

Rares sont les pages dans son oeuvre où Jules Renard fait d'aussi longs et beaux portraits avec autant d'adjectifs et d'images, mais si *Poil de Carotte* parle ainsi de Marseau c'est qu'il voudrait être à sa place, un garçon qui se fait aimer comme une fille.

Nous retrouvons alors l'auto-analyse sans complaisance et l'ironie méchante de Jules Renard :

Poil de Carotte, son voisin de lit, le jalouse entre tous. Pierrot lymphatique et grêle, au visage farineux, il pince vainement, à se faire mal, son épiderme exsangue, pour y amener quoi ! et encore pas toujours, quelque point d'un roux douteux. Il zébrerait volontiers, haineusement, à coups d'ongles et écorcerait, comme des oranges les joues vermillonnées de Marseau.

L'enfant, fou de jalousie espionne le manège de Marseau et de Violone *désireux de savoir la vérité sur les allures cachottières du maître d'étude*. Il finit par interpréter à crime leur relation et traite Marseau de *Pistolet* mot d'argot des potaches de l'époque pour désigner un giton.

Les relations homosexuelles entre adolescents n'étaient pas rares malgré toutes les mesures prises pour les empêcher mais que la promiscuité des dortoirs favorisait.

Quelques années plus tard, Georges Duhamel ⁵⁰, qui fut pensionnaire au lycée de Nevers et devint Président de l'Amicale, consacra une dizaine de pages à des souvenirs qui ressemblent fort à ceux de Jules Renard, et où il évoque l'hiver 1900-1901, dans des locaux insalubres et non chauffés. Quoique avec beaucoup de discrétion, il note aussi ces amitiés troubles entre potaches, dans l'obscurité complice des dortoirs, où il voit surtout la recherche d'un réconfort, par des enfants pleins de désarroi, loin de l'affection de leurs proches.

Poil de Carotte, malgré l'intervention très digne de Violone qui a tout entendu, et le traite d'imbécile, *Poil de Carotte ne peut pas comprendre, déjà trop dépravé pour son âge ... et demain il ira répéter partout je ne sais quoi, le petit imbécile!*, provoque un nouvel incident avec Violone, est conduit devant le Directeur et malgré les jours de séquestre qui pleuvent sur lui, parvient à lancer sa dénonciation "*Monsieur, dit Poil de Carotte réellement audacieux et fier, le maître d'étude et Marseau ils font des choses!*" et comme le directeur lui demande de préciser et qu'il ne sait que dire, il adopte une attitude qui laisse tout supposer. *Poil de Carotte hésite, le temps de se convaincre que les mots ne lui viennent pas, puis, la mine tout à coup confuse, le dos rond, l'attitude gauche et penaude, il va chercher sa casquette entre ses*

⁴⁹ Op. cit. *Les joues rouges*, p.31 à 101.

⁵⁰ Inventaire de l'abîme 1884-1901, dernière partie du chap.XII.

jambes, l'en retire aplatie, se courbe de plus en plus, se ratatine, et l'élève doucement, à hauteur de menton, et lentement, sournoisement, avec des précautions pudiques, il enfouit sa tête simiesque dans la doublure ouatée, sans dire un mot.



Bien entendu, le pion est mis à la porte de suite, Jules Renard consacre d'abord une page à faire son éloge, tous les enfants l'aimaient : *L'institution renouvelle son personnel, comme si elle craignait pour lui la moisissure. C'est un va et vient de maîtres d'études. Celui-ci part comme les autres, et meilleur, il part plus vite.* Ces réflexions illustrent bien ce que nous avons découvert dans les dossiers des fonctionnaires du lycée.

Mais c'est *Poil de Carotte* qui ferme avec une rage méchante ce récit. Quand Violone traverse la cour en faisant ses adieux aux enfants *on entend un fracas de carreau. Tous les regards montent vers la petite fenêtre grillée du séquestre. La vilaine et sauvage tête de Poil de Carotte paraît. Il grimace, blême petite bête*

mauvaise en cage, les cheveux dans les yeux et ses dents blanches toutes à l'air. Il passe sa main droite entre les débris de la vitre qui le mord, comme arrimée, et il menace Violone de son poing saignant,

"Petit imbécile! dit le maître d'étude, te voilà content.

- Dame! crie Poil de Carotte, tandis qu'avec entrain, il casse d'un second coup de poing un autre carreau, pourquoi que vous l'embrassiez et que vous ne m'embrassiez pas, moi ?"

Et il ajoute, se barbouillant la figure avec le sang qui coule de sa main coupée :

"Moi aussi, j'ai des joues rouges ; quand j'en veux!

Tant de rage, de jalousie, de haine et de désespoir ! Cette fin de récit nous fait froid dans le dos. On sent que Renard aurait voulu faire disparaître *ce Poil de Carotte* faute de lui avoir procuré la tendresse qu'il demandait mais cette blême petite bête mauvaise en cage le hantera toute sa vie ⁵¹ :

Il relisait une de ses pages enfantines. Tout à coup, par un miracle que lui avait gagné sa longue vie de travail, il aperçut le petit gosse qui l'avait écrite, cette page. Il l'embrassa sur sa joue piolée où tombait une mèche de cheveux roux.

- Mais comment pouvez-vous l'embrasser, puisqu'il n'est pas là

- Oh ! vous voudriez, bien me gêner mon plaisir, et éclaircir ce qui se passe de clarté. Je ne sais pas si le petit est là, mais je sais que je l'embrasse de tout mon coeur.

Quelques années plus tard, il avouera à un de ses amis, Jean Pêcher ⁵², qui fut sans doute un camarade d'études et qui voulait écrire un texte sur *Poil de Carotte* :

Ton intention de parler de Poil de Carotte m'est très agréable, ou, plutôt, lui est très agréable, car ce petit bonhomme a fini par substituer sa personne à la mienne. Quelquefois je m'imagine qu'il se promène en chair et en os, par le monde. C'est sans doute ce qui pourrait arriver de plus flatteur à un écrivain.

À propos des *Joues rouges*, précisons que dans les collèges comme dans les lycées, existaient des *séquestres*, petites pièces où on enfermait pour quelques heures ou des journées entières (du moins pour les heures consacrées aux récréations et aux études, et donc à l'exception des heures de classe et de réfectoire ou dortoir), les élèves punis. Au Lycée, il y

⁵¹ Journal, op. cit. 15 avril 1892, p.100.

⁵² Lettre à Jean Pêcher du 23 janvier 1906. Op. cit. p. 327-328.

avait ainsi trois séquestres au bout d'un couloir dans lequel se trouvait un bureau pour le pion chargé de surveiller les punis et de les accompagner aux toilettes en cas de besoin.

Bien entendu, nous ne pouvons identifier totalement l'auteur et le personnage, mais l'épisode des *Joues rouges*, est sans doute authentique, que *Poil de Carotte* en soit le protagoniste ou seulement le témoin. Il nous apporte un éclairage vrai sur la vie dans ces petits collèges et sur les rapports ambigus entre les potaches et les pions.

Amitiés enfantines.

D'autres amis lui ont laissé un tendre souvenir ⁵³ :

16 septembre. - Paresse ? Oui. Mais c'est un plaisir si fin que de vivre jalousement avec ses rêveries, sans les prêter à personne!

Quand nous avons fait notre première communion, il avait déjà un petit goût de ferme. Au lavabo, chaque matin, il se lavait les cheveux à grande eau. Il s'aperçut qu'il les faisait jaunir.

Revoir un homme qu'on a connu intimement voilà vingt et un ans !

Il était affectueux, appliqué et gentil. Quand on lui disait : "Je parie que je t'embrasse!" il répondait: "Je veux bien." ça n'avait plus de goût : on ne l'embrassait pas.

Il n'avait personne à sa première communion. Je l'ai fait "sortir" avec moi.

Il a dîné chez les dames Millet, et jamais elles n'avaient vu tant manger.

On se faisait passer des billets, un bout de papier plié en deux, avec l'adresse.

Ces souvenirs délicats et puérils gênent un peu quand on n'est pas poète. Le poète seul ne rougit pas d'avoir eu un âge où il disait et faisait des gamineries. Mais il faut risquer ces entrevues-là c'est âcre, et cela fixe des limites. On ne peut revivre le passé que tout seul. À deux, l'accord manque.

Comme il a changé ! Mais non ! C'est moi. Lui, s'est arrêté et n'a plus bougé. Il s'agit bien, pour eux, de se souvenir ! Ils ont leurs bêtes à soigner.

Horloge. Le pas lourd du balancier, ce pas de vieux paysan qui peine toujours.

- Oui, tout petit, au collège, dans tes narrations, tu faisais déjà des phrases.

- Je n'en fais plus, dis-je.

Le poisson tire le bouchon au fond de ses ténèbres.

La première fois qu'il sort de l'eau, il meurt.

La famille est assise et bavarde. Le soleil couchant se traîne, tout rose, sur le village. Le ciel se mire dans le canal. Quel besoin avez-vous de tuer de petits poissons que vous ne mangerez même pas.

Il fallait citer entièrement cette splendide page de Renard, véritable poème en prose, où les images de la fin reprennent comme un haïku ⁵⁴, la réflexion du début.

Rappelons aussi que c'était en général au cours de leur classe de sixième que les élèves faisaient leur première communion, donc à Nevers, à la Cathédrale, pour les pensionnaires de M. Rigal. La pension de jeunes filles Millet avait une excellente réputation. C'était là que la soeur de Jules et de Maurice était pensionnaire. Sans doute Jules et son ami, avec les Renard, avaient-ils dîné ce dimanche-là dans cette pension. Elle eut une durée plus longue que celle de M. Rigal, Jules Renard la retrouve en 1906 ⁵⁵ :

Nevers. Émotion. Entrée au milieu des jardins. Le "tacot" devient tramway.

La musique le dimanche ; un seul applaudissement. Le proviseur, souvenirs sous les grands arbres du parc. La pension Millet est encore là, sur ses pliants.

⁵³ *Journal*, op. cit. 16 septembre 1901, p.539.

⁵⁴ Voir **Franck Bauer**, *Jules Renard japonais ou: Les Histoires naturelles sont-elles des haïkus ?*, in Colloque. Jules Renard, 1990, Conseil général de la Nièvre éd., s.d, p. 147-176

⁵⁵ *Journal*, op. cit. 1^{er} juillet 1906, p.835.

Le concert du dimanche au kiosque du parc était un rendez-vous inévitable pour la bonne société nivernaise.

Mais qui pouvait être cet enfant dont nous parle Renard ? Était-ce Alfred Manteau de Laverdines (Cher), institution Rigal, que nous retrouvons à ses côtés sur les palmarès jusqu'en classe de troisième. À partir de la classe de seconde, Renard reste au palmarès le seul élève de cette pension.

Pouvons-nous aussi identifier Alfred Manteau avec Marseau, d'une part, et d'autre part avec cet Alexandre qui sert de tampon entre Jules Renard et son ami Brûlebois qui ne cessent de se battre et de se raccommoier depuis la classe de huitième. Ou bien s'agit-il cette fois de Guillerand Alexandre, de Nevers qui figure aussi sur le palmarès de 1876 en 6^{ème} comme Jules Renard, mais il était interne au lycée et non chez M.Rigal ⁵⁶.

"Ce soir- là, à propos d'un dictionnaire que je ne voulais pas prêter, Brûlebois, furieux parce que le dictionnaire, lui appartenait, me flanqua une calotte. La bataille commença. Nous étions debout, appuyés au petit Alexandre qui cachait sa tête sous son bras, recevait les coups mal dirigés, les plus nombreux, et criait de temps en temps : "Holà ! holà !" Le pion nous regardait, intéressé ; il se disait "Quand ils en auront fini, ils s'arrêteront." Les élèves ayant exécuté un demi-tour sur leur derrière, porte-plume à l'oreille ou à la bouche, s'amusaient comme au spectacle gratuit.



"Personne, monsieur ⁵⁷, n'essayait de nous séparer, et nous serions tombés de fatigue sur le dos d'Alexandre, si le Principal n'avait enfin paru.

Le Principal se contente de séparer les combattants par plusieurs rangées de pupitres, mais tout de suite commencent les pourparlers de réconciliation ce qui permet à Jules Renard d'énumérer tous ses camarades d'étude :

"Aussitôt, je passai au petit Alexandre, qui le passa à Prévot qui copie toutes ses compositions, qui le passa à Milard averti d'un coup de pied au bas du dos parce qu'il a la teigne, qui le passa à Forenbach le bûcheur, qui le passa à

Bouloy, neveu de Gérome et plus âgé que son oncle, qui le passa enfin à Brûlebois, un billet plié en quatre où j'avais écrit : "Es-tu fâché ?"

"Par la même voie, le billet me revint avec cette réponse : "Oui ".

"Le même billet demanda : "Veux-tu te défâcher ? "

"Par une voie un peu détournée, car Forenbach le bûcheur dit "Zut !" et fut remplacé par Bossu qui lâche des lézards dans le lit des pions, j'obtins celle réponse cruelle : "Non !"

"J'ai gardé le billet, monsieur !

La fâcherie continue jusqu'à la fin de l'année et pendant toutes les vacances.

"Mais à l'étude qui suivit la messe du Saint-Esprit, je reçus ce billet : "Veux-tu te défâcher ?"

"Je ne pris pas le temps de répondre au moyen du billet, je me dressai, et, par dessus les camarades, je fis à Brûlebois, pâle comme je l'étais sans doute, un grand signe de tête qu'il n'eut pas de peine à comprendre.

"Voilà, monsieur !"

⁵⁶ Oeuvres Pléiade tome 2, *Potaches* p. 513-516.

⁵⁷ Le premier texte de *Potaches* se présente comme un discours d'un collégien de seize ans à cet homme de quarante ans qui l'accable de son expérience.

On pourra s'amuser à deviner parmi les noms des condisciples de Jules Renard que nous avons relevés sur les palmarès, qui pouvaient être Prévôt, Milard, Forenbach, Bouloy, Gérome ou Bossu, mais tous n'y figuraient peut-être pas et certains noms semblent bien des sobriquets. Il y a pourtant un Paul Bossu, de Monceaux-le-Comte, qui figure au palmarès de 1881 en rhétorique avec Jules Renard, reçu au baccalauréat 1^{ère} partie, il est en 1882 en classe de philosophie, alors que Jules Renard était allé redoubler sa rhétorique à Paris. Mais il était interne au lycée et non chez M. Rigal. C'est le même cas pour Milard Maurice, de Guipy, interne au lycée, qui figure sur le palmarès de 1876 en 3^{ème} année de l'enseignement spécial, comme Maurice Renard, et l'année suivante en Mathématiques élémentaires, alors que Maurice était obligé de faire une année de classe préparatoire.



La condition des Pions selon Renard et Durieu.

Dans *L'Œil clair*⁵⁸, il évoque le passage d'un malheureux pion dans son étude. Mais ici ce n'est pas *Poil de Carotte* qui a le mauvais rôle

Et je revois ce pion, qui ne fut des nôtres qu'un jour et disparut le lendemain, après nous avoir donné l'exemple d'une lâcheté héroïque. Quelle scène ! J'y assiste encore.

Il a la mauvaise idée d'interpeller un élève qui fait chauffer une tasse de chocolat dans son casier.

Il ne connaît pas Rebel, notre aîné, solide comme un homme, qui se prépare à Polytechnique, et sait par coeur des chapitres de la "Révolution française", de Michelet. ... Déjà officier par le coeur, il a perdu l'habitude d'obéir. M. le directeur même renonce à lui donner des ordres.

Et cela finit par une altercation :

Alors, M. le curé, l'ancien curé, d'une chiquenaude à la casserole renverse le chocolat sur le petit fourneau, et, au même instant, reçoit une incontestable gifle en pleine joue.

Nous ne respirons plus ! Le terrible étranger va d'un coup de poing assommer ce fou de Rebel.

Du tout ! On ne me croira pas, c'est pourtant vrai ce que je dis là, puisque j'y étais. Dans un nuage de fumée odorant, Rebel, d'aplomb sur ses jambes ployées, les bras raccourcis, attend la suite. Rien n'arrive. L'homme, la figure décomposée, ses mains protectrices écartées devant ses lunettes, recule. Et nous entendons, ahuris, ce court dialogue

"Vous l'avez reçue ?

- Oui, oui.

- En voulez-vous une autre ?

- Non, non.

- La, prochaine fois vous laisserez mon chocolat tranquille.

⁵⁸ *Œuvres*, Pléiade, tome 2, Potaches, p. 516-518

- Bien ; bien."

Oh ! que c'est pénible ! Nous comprenons mal. Cet homme a-t-il peur ? Ne lui a-t-on jamais appris à rendre au moins coup pour coup. Ménage-t-il Rebel ? Oui. Ce doit être ça. Par une générosité inexplicable, il se retient de le tuer. Nous ne triomphons pas avec notre camarade, que gêne, d'ailleurs, sa facile victoire, et nous souffrons d'une grande pitié pour l'inconnu.

Il se rassied à son bureau, tête basse. Est-ce qu'il pleure ?

Rebel essuie le fond de son pupitre, ses cahiers et ses livres. Nous nous remettons au travail, agités de sentiments obscurs, et l'étude s'achève silencieuse.

Que va faire l'homme ? Un rapport au directeur ? Et après ? Non, il ne dira rien, nous le sentons. Il partira, nous en sommes sûrs, et demain, le malheureux se cherchera quelque autre refuge.

Ce texte rapporte un incident sans doute authentique, de la vie dans la pension de M. Rigal. Mais son ton ressemble curieusement aux peintures impitoyables que fait Louis Durieu, de la vie des pions et notamment d'un de ses "héros", Marmillet.

La peinture de Durieu est très noire ⁵⁹. *Ah ! qu'on qualifie comme on voudra l'homme chargé de surveiller les enfants vingt heures par jour ; qu'on le nomme maître d'études suivant l'antique et naturelle appellation, ou qu'on l'intitule maître-répétiteur d'après l'ingénieuse synonymie imaginée par un ministre qui ne trouva pas d'autre amélioration au sort de ce paria, - c'est toujours "le pion", le galérien qui a nuit et jour au pied vingt-cinq à trente moutards rivés comme autant de boulets. Jamais il ne les quitte, sinon pendant quatre pauvres heures de classe, plus un fragment des deux heures de récréation ; et le dimanche, renchérissant sur le labeur de la Genèse, il ne les quitte pas du tout ... c'est effrayant !*

Il nous les montre, en accumulant les exemples vécus, en butte à l'hostilité des potaches, surtout des cancre, victimes de leurs mauvaises farces qui vont parfois jusqu'à la cruauté ⁶⁰ :

Sa division d'élèves, son "quartier" est avant tout pour lui une bande d'ennemis qui ne pensent absolument qu'à se révolter, qu'aux moyens de lui tendre des pièges, pour se jouer de lui s'il y tombe. Dans cette vue tous leurs efforts sont tendus vers un but unique : trouver le défaut de sa cuirasse et le bout de sa patience. Si la cohorte entière n'en est pas là, tenez pour certain que douze au moins des vingt-cinq ou trente garçons qu'il a à régir n'ont pas d'autre idéal ; et, parmi eux, moitié souvent d'aussi forts que lui.



Sa division d'élèves, son "quartier" est avant tout pour lui une bande d'ennemis...

C'est bien ce que montrait Renard avec Rebel. Mais ils sont victimes aussi des exigences parfois contradictoires des administrateurs, et des parents ⁶¹ :

Le maître d'études est constamment entre l'enclume et le marteau : mieux que cela même : il est tirailé à la fois en trois sens opposés : les parents dont l'idée fixe est qu'on ne doit mener leurs rejetons que par la douceur, l'administration qui le force à les faire marcher avec les verges de la discipline, et les enfants eux-mêmes, qui pour la plupart, aussi insensibles à la discipline qu'à la douceur, ne pensent qu'à ne rien faire et à regimber.

Il dénonce l'aveuglement des parents pour qui leur fils est toujours un *enfant charmant, doux comme un ange* ⁶² :

⁵⁹ *Le pion*, op. cil. p. 27-28.

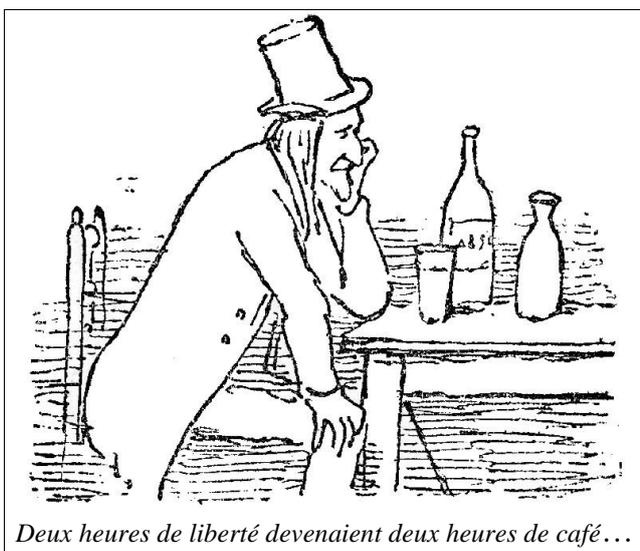
⁶⁰ *Idem* p. 74-75.

⁶¹ *Idem* p. 50.

Or Paul ou Charles, c'est toujours le même : les papas et les mamans en vous disant cela, exhibent presque inmanquablement un produit identique de leur industrie : à savoir un exécrationnel moutard ignorant comme une carpe, têtu comme un mulet et paresseux comme une écrevisse, lequel se présente toujours avec deux doigts au moins dans le nez, plus, la ferme résolution de ne faire autre chose dans l'établissement que des cocottes de papier pour son usage et des farces pour celui du pion.

Les surveillants vivent mal cette période de leur vie qui ne devrait être que transitoire, (le temps d'achever leurs études et de se présenter aux concours de recrutement), sont portés au découragement, à l'abandon de leur travail personnel et à chercher un refuge, un dérivatif, pendant leurs heures de liberté dans des distractions souvent désastreuses pour eux. Et les romans de Durieu fourmillent d'exemples de ces dévoiements de pions, cherchant n'importe comment, l'oubli de leur misère.

Comme écrit M. Sallé :



Ils couraient tous le même danger : s'encroûter avant de pouvoir sortir d'une condition qui ne devait être qu'un passage. Il fallait donc obtenir une licence le plus vite possible ; mais comment travailler pour soi après une journée qui a commencé à cinq heures du matin et qui reprend au dortoir, dès la dernière étude terminée ? Beaucoup abandonnaient, fourbus, et cherchaient la consolation dans le billard, les vermouths et les pernod. Deux heures de liberté devenaient deux heures de café où l'on perdait son temps à perdre son argent".

Durieu fait la même constatation ⁶³ : D'ailleurs, quand il veut travailler

assidûment pour lui pendant ces études, proviseur et censeur sont là qui le rappellent à l'ordre ; lui disent que son temps appartient surtout aux élèves dont il doit visiter toutes les copies ; et lui dénoncent, en se signant, des contresens qu'il n'a pas vus, des barbarismes qu'il a laissés passer ! Sentant dès lors que, d'un côté, il ne peut étudier pendant les heures où il est enfermé avec les enfants, que d'un autre, il finirait par devenir fou, si, régulièrement, il s'emprisonnait encore pendant celles qui lui sont laissées, il se résout à profiter au moins de ces dernières et retourne au café ; ... Peu à peu l'habitude s'en contracte et ses pieds l'y portent, sans qu'il y pense. ...

Peu, trop peu de pions finissaient par passer leurs examens et concours et devenir, comme Durieu, professeurs. Leur situation les détruisait physiquement et moralement ⁶⁴ :

Parmi tous les hommes dont ce martyrologue pourrait me fournir les noms, j'admets que chez les uns la misère et les mauvais traitements, émoussant d'abord la sensibilité, finissent par hébéter l'intelligence ; mais d'autres, et des meilleurs, y succombent. Lequel d'ailleurs est préférable, végéter ainsi ou en mourir, végéter comme des centaines que nous avons connus, ou trouver la délivrance de tout dans une fin précoce, comme ce pauvre

⁶² Idem p. 50-51.

⁶³ *Le pion*, op. cit. p. 64.

⁶⁴ Idem p. 85.

Hégésippe Moreau ⁶⁵, qui simple pion à Paris, avait quelque chose là, autant et plus qu'André Chénier ?

Pire était encore la condition des pions des pensionnats et institutions libres où le directeur, marchand de soupe, recrutait ceux qu'il pouvait, à moindres frais, les exploitait et les rejetait sans ménagement. Nous en avons un bon exemple dans l'épisode déjà cité plus haut ⁶⁶ :

M. le directeur nous amène le nouveau pion à l'étude du soir. D'ordinaire il présente les pions par un petit discours inintelligible que les élèves écoutent debout. Cette fois, nous n'avons même pas le temps de nous dresser. Il l'installe sans cérémonie, sans le nommer, à sa chaire, le salue et se retire comme s'il n'était pas fier de sa trouvaille.

Qu'est-ce encore que celle-là ?

Nous en avons vu passer bien d'autres, des pions, à la boîte : elle semble le dernier refuge de ceux qu'on a chassés de partout. Où peuvent-ils aller, quand la nôtre les rejette ?

L'arrivée du dernier venu est toujours une distraction, mais celui-là impressionne. Il est jeune, de grande taille, large d'épaules, et il a des mains blanches. Il les frotte devant sa figure, soit pour les montrer, soit qu'il se cache et nous regarde derrière ses mains, avec ses lunettes. Nous observons en détails ses fortes mâchoires, ses lèvres rasées, ses joues bleues d'une barbe qui repousse, un front carré et net sous une chevelure noire rejetée en arrière. Ce pion doit être terrible quand il se fâche. On remarque son air gauche dans sa redingote étriquée

"C'est un curé, dit à mi-voix Prévot.

- Un défroqué " ajoute Brûlebois.

En effet, c'est bien un curé en civil. On aperçoit, sous les longues mèches de cheveux plaqués, la tache blanchâtre d'une tonsure.

À la suite de quelle vilaine histoire échoue-t-il ici ?

Monsieur Rigal et Jules Renard.

Dans cette institution Saint-Louis, où les frères Renard étaient pensionnaires, le personnage important était bien sûr le Directeur **M. Rigal**. Ancien surveillant général du lycée, il avait créé cette pension pensant sans doute mieux gagner sa vie. Jules Renard nous en fait un portrait ⁶⁷ :

(M. le directeur) ... matinal, prépare, dans son cabinet vieux vert, un cours d'histoire qu'il fait aux grands, à ses moments perdus. Écrasant sur le tapis de sa table le bout de ses doigts épais, il pose les principaux jalons : ici la chute de l'empire Romain ; au milieu, la prise de Constantinople par les Turcs ; plus loin l'Histoire moderne, qui commence on ne sait où et n'en finit plus.

Il a une ample robe de chambre dont les galons brodés cerclent sa poitrine puissante, pareils à des cordages autour d'une colonne. Il mange visiblement trop, cet homme ; ses traits sont gros et toujours un peu luisants. Il parle fortement, même aux dames, et les plis de son cou ondulent sur le col d'une manière lente et rythmique. Il est encore remarquable pour la rondeur de ses yeux et l'épaisseur de ses moustaches.

Poil de Carotte comparait devant lui, accusé d'avoir les mains sales, mais c'est pas vrai!

⁶⁵ **Moreau Hégésippe** conteur et poète, né et mort à Paris (1810-1838), Orphelin, élevé par charité dans un séminaire, il fut correcteur dans une imprimerie à Provins, puis compositeur chez Didot à Paris, se battit sur les barricades en juillet 1830, devint "maître d'études", végéta sans argent, sans logis, écrivit alors *l'Ode à la faim*, séjourna à l'hôpital, puis à Provins, fonda un journal satirique: *Diogène* qui lui valut beaucoup d'ennemis ; de retour à Paris, se débat contre la misère et meurt à l'hôpital à vingt-huit ans, laissant une oeuvre courte mais exquise, cinq *Contes en prose* : *Le Gui de chêne, la souris blanche, les Petits souliers, Thérèse Sureau, le Neveu de la fruitière*, qui réunis avec ses poésies ont été publiés sous le titre : *Le Myosotis*

⁶⁶ *Œuvres*, Pléiade tome 2, *Potaches* p. 516-517.

⁶⁷ Op. cit. *Les joues rouges*, p 96-98.

"Ah! c'est pas vrai, dit le directeur, quatre jours de séquestre, mon petit !

- Monsieur, dit Poil de Carotte, le maître d'étude, il m'en veut

- Ah ! il t'en veut! huit jours, mon petit !"

Poil de Carotte connaît son homme. Une telle douceur ne le surprend point. Il est bien décidé à tout affronter. Il prend une pose raide, serre ses jambes et s'enhardit, au mépris d'une gifle.

Car c'est, chez M. le directeur, une innocente manie d'abattre, de temps en temps, un élève récalcitrant du revers de la main : vlan! L'habileté pour l'élève visé consiste à prévoir le coup et à se baisser, et le directeur se déséquilibre, au rire étouffé de tous. Mais il ne recommence pas, sa dignité l'empêchant d'user de ruse à son tour. Il devait arriver droit sur la joue choisie, ou alors ne se mêler de rien.

Les gifles et autres violences sont habituelles partout, à la maison comme à l'école. Pour les adultes comme pour les enfants, tout cela fait partie du jeu normal des rapports entre adultes et enfants.

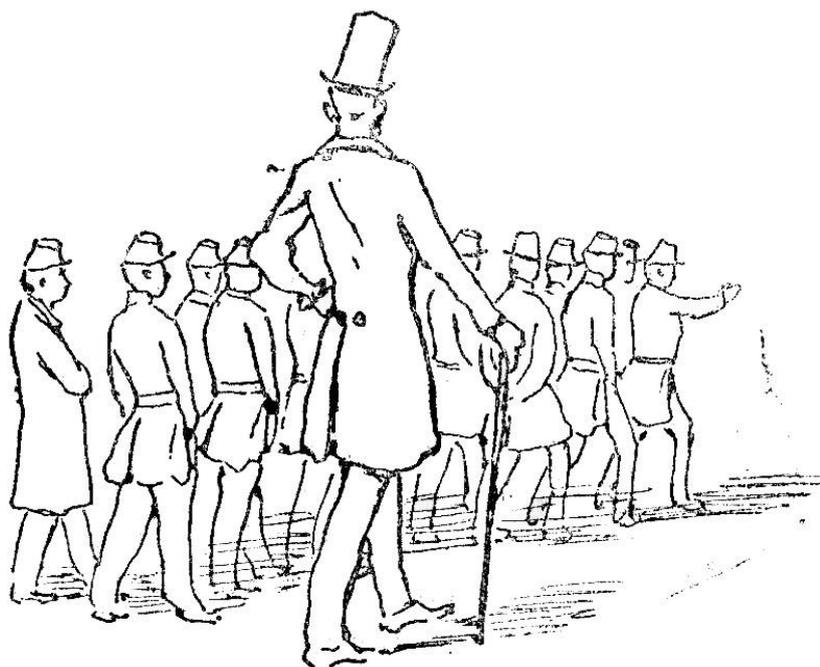
Nous le voyons également intervenir en étude où Jules Renard et son camarade Brûlebois se flanquent une peignée ⁶⁸ :

"C'est un gros homme redoutable et ingénieux. Il a fait construire dans le mur mitoyen une cage de verre d'où il peut surveiller deux études à la fois. Il s'y installe à l'improviste, et, avec l'air d'un Principal responsable, il digère là, une heure ou deux, tandis que les pions vont se promener. Brûlebois le vit avant moi. J'étais sans doute aveuglé par la rage. Surpris, il oublia de parer et reçut à la base du nez, le seul coup de poing qui porta. Le sang jaillit. Brûlebois saigne toujours comme un veau ! Il fallut encore le mener sous la pompe. Le Principal ne dit rien, tant l'étonnait d'abord l'attitude indifférente du pion. Il se contenta de déplacer Brûlebois et de mettre entre nous plusieurs rangs de pupitres.

Dans la page suivante, il précise encore le portrait de M. Rigal :

M. le directeur (il faut être exact dans les souvenirs sous peine d'invéraisemblance : ce n'était pas un principal de collège mais un chef d'institution libre, un marchand de soupe qui s'efforçait d'attirer les élèves par une nourriture plus soignée que celle du lycée, qui multipliait les promenades agréables pour tous et ne craignait pas d'offrir aux grands quelques heures de liberté en ville).

Il semble même que pour les élèves les mieux considérés, la pension Rigal offrait des



⁶⁸ Œuvres, Pléiade tome 2, Potaches p. 515-516

chambres individuelles. Renard, sur la suggestion de son père faillit en solliciter une pendant son année de rhétorique (lettre du 4 décembre 1880 ⁶⁹)

Je ne parle pas de ma chambre à Mme Rigal : elles sont toutes prises. Et seraient-elles vides, j'ai des pensées si amères maintenant que j'aime mieux ne rien lui devoir.

Jules Renard était bien vu dans la pension Saint Louis et M. Rigal comptait sur ses succès pour rehausser la réputation de son établissement, mais au moins dès cette année 1880, Renard commençait à le prendre en grippe. C'est ce qu'il explique à son père dans sa lettre du 4 décembre ⁷⁰ :

Et, outre cela, quoique tu en ries, je finirai par être fatigué de M. Rigal. Je t'ai déjà dit, et plus d'une fois, ce que je pensais de lui. Tu n'as pas prêté grande attention à mes paroles, mais je t'affirme ceci : plus je vais, et moins je m'aperçois que je me trompais. D'ailleurs, ses défauts, que tu attribues à son manque d'ordre, et que, moi, j'appelle petitesse d'esprit, me révoltent : c'est le mot. Je ne suis pas le seul à avoir ces opinions. Je devais lui faire un discours : je m'en passerai, et lui aussi. Non que je veuille par là me venger : je n'ai pas de ces mesquines idées, mais il me faudrait prendre des pensées et un langage que je suis loin d'avoir, et, grâce à moi, je ne suis pas à ce point dépourvu d'amour-propre. Me taire, oui : mais afficher des protestations de dévouement et d'affection, je m'y refuse. On ne doit se servir de la parole que pour exprimer des pensées vraies et sincères : aussi ai-je transmis cette charge à un autre élève de ma classe.

Là c'est bien l'intransigeance de Jules Renard qui paraît.

C'est à l'instigation de M. Rigal que Renard alla au lycée Charlemagne pour y refaire une classe de Rhétorique, passer son baccalauréat et préparer Normale Supérieure. Le 4 novembre 1882, il signale à son père ⁷¹ qu'il a vu M. Rigal pendant les deux jours de congé de Toussaint. Cette rencontre n'était sûrement pas fortuite si l'on en croit les récriminations de sa lettre du 12 janvier 1883 ⁷² dans laquelle il annonce à son père qu'il renonce à l'École Normale :

Puis comme nous en étions là, la réalité bête et sourde m'a jeté tout à coup dans Paris en me disant: "Te voilà, dans un monde qui se remue. Quelle sera ta place ? Il faut choisir : compter parmi les bohémiens ou les honorables, parmi les parasites ou les vivants corrects"

Conséquent avec moi-même, je n'avais rien à répondre : est-ce que tout cela ne m'était pas égal?

Et l'on m'a conseillé un moyen bâtard de concilier les choses : le professorat me tendait les bras. Au fait, pourquoi pas ? Si je me faisais esclave avec une chaîne dorée au cou ?

Ah ! Monsieur Rigal ! Monsieur Rigal !

Je voudrais bien savoir de quel droit un esprit trace ainsi à un autre la route qu'il doit suivre, sans autre inquiétude que celle-ci : "Il manque à ma gloire qu'un de mes élèves entre à l'École Normale. Que celui-ci entre donc à la grande Ecole !

Ainsi donc il semble que M. Rigal ait un peu forcé la main de Renard pour qu'il suive cette voie et celui-ci y voit surtout la volonté de rehausser le prestige de sa pension. *J'acceptai cependant, je ne me rappelle plus bien avec quelle mine. Et puis, autant ça qu'autre chose.*

Nous retrouvons ce M. Rigal dans quelques passages du *Journal* de Jules Renard. Le Directeur qui pensait faire de bonnes affaires avec sa pension a fait fausse route et dix ans plus tard, Renard le retrouve ⁷³ :

Revu M. Rigal. Rien de plus douloureux que de revoir un ancien maître en mendiant .

Quelques années plus tard, il revient solliciter son ancien élève :

M. Rigal est encore venu me voir ce matin, comme une leçon. Il a une chaîne de montre en or, une cravate blanche, une chemise moins blanche, et des accrocs à ses manches, à son

⁶⁹ Op. cit. p. 13

⁷⁰ Op. cit. p. 12-13

⁷¹ Op. cit. p. 25.

⁷² Op. cit. p. 28-29.

⁷³ *Journal*, 18 mai 1891, op. cit. p. 74.

pantalon d'un noir poli, poli. Il ne veut pas d'une situation qui l'humilierait aux yeux de ses anciens "administrés", mais il leur tend volontiers la main. Il parle d'organiser une loterie à 20 francs le billet. À 200 billets, il trouverait 4000 francs, avec quoi il recommencerait sa vie. Dans une heure de conversation, il trouve quatre ou cinq idées qui le tireraient d'affaire.

- Qu'est-ce que vous en pensez, Renard? Il vaudrait mieux faire cela, peut-être?

Arrive l'instant où ses yeux s'emplissent d'eau. C'est une habitude qu'il a prise. Il réussit très bien.

Et il est toujours gras, de cette graisse des petits restaurants où l'on mange beaucoup de pain. Il a gardé une poigne de main en chair froide.

La misère ne le corrige pas. On voit qu'il se fait à mendier. Il se contente de traiter le siècle de "positif". Ses mains courent à toutes ses poches, disparaissent, ressortent, vont et viennent pour tirer des lettres : "Tenez lisez ça !", des lettres dédoublées pour que ça pèse moins, et sales. On reste les yeux dessus le temps nécessaire pour faire croire qu'on les lit. Et tout à coup :

- Si je retournais à Nevers fonder une nouvelle maison?

Je le regarde. Et sa grosse tête, bouffie, chauve et cuivrée, me fait l'effet d'une cloche dont le battant, soudain, devient fou.

Il est évident d'après ce texte, que cette visite de M. Rigal à Renard n'était pas la première et la déchéance physique et morale de ce maître fait pitié. Il était déjà difficile de vivre confortablement et en toute sécurité, en fonctionnaire titulaire de l'enseignement. Tout emploi restait précaire, nous l'avons vu, à la merci des aléas administratifs et politiques. Mais ceux qui cherchaient à gagner leur vie comme enseignants privés n'avaient que peu de chances de s'en sortir et la vieillesse était toujours une échéance redoutable.

Jules Renard évoque aussi brièvement le portier de l'institution Saint-Louis ⁷⁴ :

Institution Rigal. - Le portier et ses gâteaux, ses choux à la crème ; mais le plus beau chou était sa tête frisée qu'il secouait avec fureur quand on voulait se servir soi-même. Poil de carotte et ses trois brioches : il étouffait. Il prenait le portier en horreur. Un jour, il apprit que celui-ci venait de mourir d'un abcès dans la gorge : chacun son tour. Il s'imagina que le destin le vengeait. - Madame Alexandre. L'infirmerie. Les orages : M. Rigal, en robe de chambre, traverse les dortoirs. À chaque éclair on distinguait ses brandebourgs. Un enfant poussa un cri, les autres disparaissaient sous leurs draps. Le tonnerre était tombé sur l'hospice : et cette croix, était-ce un paratonnerre ?

Nous connaissons même le nom d'un de ses successeurs ⁷⁵.

9 janvier. - Mauvaise nuit. Ce matin, je reçois les félicitations de Jean Rignault, ancien concierge de la pension Rigal. Il a lu "Le Gaulois" .

(Le Gaulois avait annoncé, à tort que Renard avait obtenu la légion d'honneur.)

S'il ne nous dit rien des détails matériels de la vie en pension, il a quand même gardé en mémoire un élément important ⁷⁶ : *Pain de collègue : trop de croûte, mie pas cuite.*

Souvenirs doux-amers .

Six années au lycée et à la pension Saint-Louis, revécus à travers les souvenirs de Jules Renard, confrontés aux documents d'archives et aux souvenirs d'autres anciens élèves, nous donnent une vision contrastée de l'enseignement secondaire, dans une petite ville de province, avec ses grandeurs plus ou moins fausses, ses petitesesses, ses ridicules, et ses vraies richesses. Celles-ci ne sont pas tellement dans les connaissances acquises ou les diplômes obtenus. Elles sont surtout humaines et se trouvent dans les rapports d'amitié, de respect, parfois d'admiration, qui naissent dans ce milieu fermé entre les surveillants, les professeurs et les élèves, sans oublier bien sûr, le concierge.

⁷⁴ *Journal*, op. cit. 4 janvier 1894, p.155.

⁷⁵ *Journal*, op. cit.9 janvier 1900 p.442.

⁷⁶ *Journal*, op. cit. 6 août 1904, p.715.

La grande déception vient surtout de la vie qui continue après, de ce que les uns et les autres deviennent au fil des ans et des vicissitudes de leur existence.

Pour Jules Renard, si les souvenirs d'adolescence sont si souvent amers, c'est peut-être que les liens de camaraderie, d'amitié, forgés au cours des années nivernaises n'ont pas, pour la plupart, survécu au passage du temps. Dans son discours final, la question qu'il semble poser est celle-ci : pourquoi les murs sont-ils restés identiques à ce qu'ils étaient autrefois ?, pourquoi les noms sont-ils restés les mêmes sur les palmarès ?, alors que nos amours de jeunesse ont disparu ? N'aurait-il pas mieux valu que tout fût effacé ?, remplacé ?, oublié ?.

Mais peut-on oublier sa jeunesse?. Peut-on oublier Poil de carotte ?.

ANNEXE

Discours prononcé par Monsieur Jean-Claude Sallé, professeur agrégé d'anglais, pour la distribution des prix du Lycée de Nevers ⁷⁷, le 30 juin 1955.

Monsieur le Président ⁷⁸

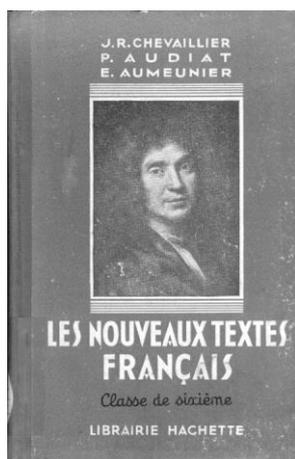
Mesdames,

Messieurs,

Mes chers amis,

J'aime beaucoup le Larousse Universel. Pour ceux qui ont encore quelque chose à apprendre, c'est une lecture passionnante. Ouvrez un volume au hasard ; aussitôt cent détails essaient de vous retenir : les biographies vous mettent dans la confusion en vous révélant des noms illustres que vous ne connaissiez point ; et les étymologies douteuses, souvent plus intéressantes que celles retenues et consacrées par Dauzat, cherchent à s'implanter dans votre cerveau pour reparaitre ensuite dans votre bouche avec l'autorité du vrai. Tournez cent pages en bloc : d'autres lumières éblouiront vos yeux, composant un ensemble aussi riche que le premier. C'est le jeu du kaléidoscope : on ne pourrait s'en lasser.

Mais si vous ouvrez le Larousse dans l'espoir d'y trouver des faits pour le sujet qui vous occupe, tout change. Vous seriez-vous trompé d'orthographe ? L'article cherché se cacherait-il sous un autre mot ? Vous voilà, dérouter. C'est ce qui m'arriva quand je voulus quelques renseignements sur Louis Durieu. Certes les Durieu ne manquent pas ; un général, un gouverneur, un journaliste, un archéologue ; mais rien sur mon Durieu, Louis Durieu, ancien professeur au Lycée de Nevers. Je n'en fus qu'à demi fâché, car il me devint plus cher quand je sus que j'étais seul à conserver son souvenir ; et, aujourd'hui, je me dis qu'en le nommant devant vous, je lui rends pour quelques minutes le nom qu'il a perdu.



Louis Durieu, agrégé des Lettres, enseignait le grec et le latin au Lycée de Nevers en 1885 ⁷⁹. Je l'ai connu par mon grand-oncle qui fut bachelier avant d'être cultivateur. Ce grand-oncle m'emmenait en moisson pendant les vacances ; et comme il était volontiers fatigué, il posait souvent sa faux, celle-là même qui siffle si vigoureusement à la page 17 de l'ancien volume de Sixième de Chevallier Audiart et Aumeunier ⁸⁰. Il me faisait

⁷⁷ Le lycée ne portait pas encore le nom de Jules-Renard.

⁷⁸ Monsieur Vaugon, Préfet de la Nièvre.

⁷⁹ Sur Durieu comme sur le grand-oncle de Jean-Claude Sallé se reporter à l'étude ci-dessus.

⁸⁰ Édouard Aumeunier, 1891-1973, né à Lucenay-les Aix, fit ses études au CC de Decize puis à l'EN de Varzy. Il fut instituteur à Cosne puis surveillant au Lycée de Nevers. Après 3 ans de service militaire puis 4, ans de guerre

asseoir au bord de l'ombre d'un noyer en m'expliquant chaque fois qu'il ne fallait pas s'adosser au tronc, à cause de l'air frais qui descend de l'énorme ramure et il me répétait tout ce qu'il avait retenu de son vénéré professeur.



Photographie prise par Georges Sallé, figurant p. 17 du volume de Chevaillier, Audiat, Aumeunier. On y voit Clément Sallé moissonnant son orge. A l'arrière plan, sa femme et quelques uns des noyers dont il est question dans le discours de J.C Sallé. Photographie originale reproduite ici grâce à l'obligeance de Jean-Claude Sallé.

Louis Durieu était arrivé à Nevers avec l'auréole d'un auteur imprimé. Il avait déjà publié chez Marpon, Poèmes couronnés et proses joyeuses, puis Le pion, scènes et charges, et enfin en 1853, Ces bons petits collèges. Il était long et sec ; on devinait sur son visage anguleux le mal qui devait bientôt l'emporter. Son crâne poli émergeait d'une housse de cheveux blonds. Quant à son nez busqué, il défiait l'esthétique et devait bien divertir les Phéaciennes aux bras blancs ⁸¹. Maintenant habillez l'homme d'une redingote dont les pans

(1914-1918), il fut de nouveau instituteur à Cosne, puis professeur d'Ecole Primaire Supérieure à Decize et à La Charité où il acheva sa carrière. Vers 1925 il entra chez Hachette et publia des ouvrages scolaires de grammaire et de textes français avec Zevaco, Chevaillier et Audiat, il participa également aux Classiques Vaubourdolles. Il publia en 1931 un charmant ouvrage "Au fil de l'eau ". Le collège de La Charité porte aujourd'hui son nom. Résistant pendant la seconde guerre, il fut l'un des courageux Nivernais qui aidèrent Georges Sallé à échapper à la Gestapo en novembre 1943, n'hésitant pas à prendre de grands risques personnels, selon un témoignage de Jean-Claude Sallé, son fils. Sur cette période voir en particulier notre étude sur le Lycée de Nevers pendant la guerre qui contient d'autres témoignages de Jean-Claude Sallé. (à paraître). Ce volume de Chevaillier, Audiat, Aumeunier, se trouve à la bibliothèque du Musée Nivernais de l'Éducation (*Les Nouveaux textes français*, inventaire n° 5269, cote 84L.CHE), il est illustré de plusieurs photos de Georges Sallé, dont celle de Clément Sallé moissonnant son orge.

⁸¹ Allusion à l'Odyssée (VI, 13) , les Phéaciens étaient les habitants de l'île de Scheria, ou Corcyre (auj. Corfou) où Ulysse fut accueilli par Nausicaa, fille du roi Alcinoos. Jean-Claude Sallé compare-t-il ironiquement les Nivernaises aux belles habitantes de l'"île des plaisirs"?

battent un étroit pantalon qui se plisse jusque sur les chaussures, coiffez-le du haut-de-forme, le gibus, et vous aurez sa silhouette, la silhouette universitaire de l'époque ⁸².

Les livres de Durieu n'épargnaient ni les élèves ni leurs parents, ni les pions ni les licenciés ; ils n'oublièrent pas les agrégés et frappaient fort sur certains censeurs et certains proviseurs ; aussi étaient-ils interdits au Lycée ! Mais un externe les fit courir de pupitre en pupitre. Les grands de rhétorique et de philosophie en copièrent de nombreux extraits, en remplirent des cahiers qui se cachaient ensuite au fond des malles. Ces cahiers clandestins ont peut-être mieux servi la mémoire de Durieu que les volumes imprimés chez Marpon.

Comment était-il venu à l'enseignement ? Ce n'était pas un mystère car il aimait raconter son enfance ⁸³. *Ayant un jour poursuivi une jeune servante avec une couleuvre nouée en guise de fouet au bout d'un bâton, il fut déshérité par un oncle riche qui avait fait, comme chirurgien, toutes les campagnes du Premier Empire. Puis son père se ruina, mourut, et le laissa tout jeune avec sa mère dans une situation difficile.*

"Vous voyez bien, disait-il, qu'à défaut de vocation directe, j'étais dans toutes les conditions voulues pour entrer dans l'Université, refuge des pauvres, sinon des pécheurs, mais l'une des rares professions libérales qui vous donne tout de suite du pain, acheté Dieu sait comme !".

"Demandez à dix professeurs pourquoi ils ont embrassé cette rude carrière : huit au moins vous répondront que c'est parce qu'à vingt ans, ils étaient sans patrimoine. Au temps de Salamanque, le titre de bachelier équivalait à une profession ; mais moi, après dix ans d'études, de thèmes grecs et de vers latins, j'avais avec ma glorieuse pancarte, juste le droit de me produire dans le monde en qualité de clerc d'épicier ou de notaire, absolument comme ceux qui n'avaient rien étudié du tout. Je me trouvais donc au seuil de la vie d'adulte, dans la situation précaire de Job avant l'invention du papier à cigarettes. Il me fallait manger. Je devins pion dans un Lycée".

Claude Tillier ⁸⁴ *avait déjà exprimé la même idée sous une forme autrement savoureuse*

"Qu'est-ce qu'un bachelier ès lettres ? Un grand niais qui rapporte fièrement du marché, dans une belle besace neuve, des pois qui ne veulent pas cuire."

Cette fraternité spirituelle me plaît. Durieu de passage à Nevers, suivait la trace du plus grand Nivernais.

Le voilà donc engagé dans une dure étape ; et son livre serait un livre de douleur si la mémoire n'était une grande artiste. Elle sait que la laideur et la méchanceté se fondent mal en matière poétique. Par générosité, quelquefois par dédain, elle oublie les hommes mauvais ou vils, les passe-droits, les vexations, les crasses, et recompose le passé avec les intelligences et les sympathies, avec les heures joyeuses, plus belles d'être plus rares.

Durieu s'écrie :

"Ah ! qu'on qualifie comme on voudra l'homme chargé de surveiller les enfants vingt heures par jour, qu'on le nomme maître d'études suivant l'antique et naturelle appellation, ou qu'on l'intitule maître-répétiteur d'après l'ingénieuse synonymie imaginée par un ministre qui ne trouva pas d'autre amélioration au sort de ce paria, c'est toujours "le pion", le galérien qui a nuit et jour au pied vingt-cinq ou trente moutards rivés comme autant de boulets. Jamais il ne les quitte, sinon pendant quatre heures de classe, plus un fragment de deux heures de récréation ; et le dimanche, renchérissant sur le labeur de la Genèse, il ne les quitte pas du tout ... c'est effrayant !"

Le pion, ce mot que certains emploient comme une injure contre tous ceux qui enseignent, Louis Durieu ne l'écrit jamais sans tendresse. Et j'ai pensé à lui un jour qu'un

⁸² Les romans de Durieu sont magnifiquement illustrés de gravures répétant à l'envi ces silhouettes de pions et autres universitaires en redingotes et portant gibus.

⁸³ Le récit de sa vie se trouve dans l'introduction de *Le pion*, op.cit.

⁸⁴ Voir à propos de Tillier notre étude sur *Claude Tillier, instituteur*, in *Colloque Claude Tillier, 20 septembre 2001*. BMN et SAN (Société Académique du Nivernais), Nevers 2003, p. 5 à 78.

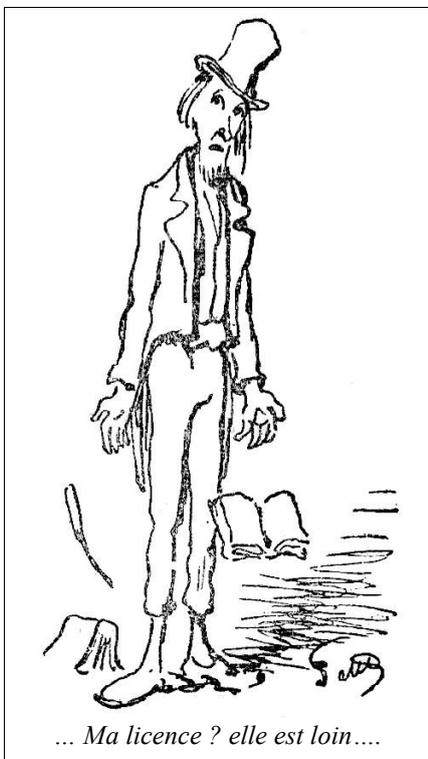
élève, dans le dessein évident de me rappeler le mépris qu'on voudrait attacher à notre profession, me demanda comment un pion se disait en anglais. Je répondis sans colère ; mais Durieu qui souffrit sous le harnais n'aurait pu se garder de la véhémence qu'il met à défendre ou à excuser les pions qu'il a connus. Ils défilent rapidement, gravés ou estompés, tous différents de genre mais portant tous l'uniforme de misère : les vêtements rapiécés pour ne pas dire rafistolés. L'un qui s'appelait Mielle, avait été surnommé l'Ours à cause de son esprit lent et de ses gestes empruntés Il trouvait sur toutes les couvertures de cahiers le même alexandrin :

"Désirez-vous un ours ? Emplâtrez-vous de miel !".

L'arme défait le bouclier et le pauvre Mielle en tombait malade. À côté, le rêveur passe, insensible aux plus formidables chahuts qu'il n'entend pas ; le sentimental s'attache à quelques élèves studieux jusqu'au jour où il retrouve dans le pupitre de son préféré la collection de ses boutons de redingote régulièrement subtilisés ; Trux le vorace s'empiffre au réfectoire près des élèves qu'il a fait mettre au pain sec ; el Campétou le montagnard pyrénéen, dompte à la force du poignet les classes terrifiées. Ils couraient tous le même danger : s'encroûter avant de pouvoir sortir d'une condition qui ne devait être qu'un passage. Il fallait donc obtenir une licence le plus vite possible ; mais comment travailler pour soi après une journée qui a commencé à cinq heures du matin et qui reprend au dortoir, dès la dernière étude terminée ? Beaucoup abandonnaient, fourbus, et cherchaient la consolation dans le billard, les vermouths et les pernods. Deux heures de liberté devenaient deux heures de café où l'on perdait son temps à perdre son argent. Durieu lui-même connut le découragement. Il a gémi :



Trux le vorace



" ... Ma licence ? elle est loin : la voilà sacrifiée ; j'ai brûlé mes cahiers, ma main tremblante a fait De leur amas poudreux un triste autodafé. Eh ! pourrais-je, bon Dieu, sans déception amère ; Sonder les profondeurs de Chassang et d'Homère, Ou pondre un thème grec en style honnête et pur, Pendant qu'un vaurien jette son encre au mur, Fait tomber à dessein sa plume et sa casquette, Ou lance à son voisin la sournoise boulette ?"

Comme on le devine à ce morceau, le cancre était déjà la bête noire du pion ; mais il ne faut pas qu'il nous cache les très bons élèves ; et bien que cette époque reculée ne connût point les méthodes actives, le discours d'usage, celui que je prononce en ce moment, était parfois confié au meilleur rhétoricien ou au meilleur philosophe⁸⁵.

Le condamné se sauvait presque toujours sur la même planche de salut : un parallèle entre les joies qui récompensent un enfant studieux et les déboires qui attendent le fainéant. Aujourd'hui ces jeunes Cicérons n'auraient plus la même ressource car, bientôt, grâce à

⁸⁵ Cet usage date surtout de l'ancien régime. Dans les collèges des Jésuites, un rhétoricien prononçait (en latin) le discours pour l'ouverture solennelle des cours (début octobre, pour le jour de la Saint-Rémy) : *Ad solemnem scholarum instaurationem* Voir notre étude sur *Les exercices publics au collège de Nevers aux XVII^e et XVIII^e siècles*, in *Bulletin de la SNLSA* , Nevers, 2003.

d'ingénieuses réformes, nous ne connaissons plus que de bons élèves.

Et ce sera la félicité pour les maîtres et le bonheur des pions qui prépareront dans le calme leurs examens personnels. Durieu ne pouvait prévoir cette nouvelle aurore et il ajoutait :

"D'ailleurs quand un pion veut travailler assidûment pour lui pendant les études, proviseur et censeur sont là qui le rappellent à l'ordre, lui disent que son temps appartient surtout aux élèves dont il doit visiter toutes les copies, et lui dénoncent en se signant, des contresens qu'il n'a pas vus, des barbarismes qu'il a laissé passer ! Sentant dès lors que, d'un côté, il ne peut étudier pendant les heures où il est enfermé avec les enfants, que, d'un autre, il finirait par devenir fou, si, régulièrement, il s'emprisonnait encore pendant celles qui lui sont laissées, il se résout à profiter au moins de ces dernières et retourne au café ... Peu à peu l'habitude s'en contracte et ses pieds l'y portent sans qu'il y pense ... Les bons y succombent. Lequel d'ailleurs est préférable, végéter ou mourir, végéter ou trouver la délivrance dans une fin précoce, comme ce pauvre Hégésippe Moreau, qui simple pion à Paris, avait pourtant quelque chose là ?"

L'abrutissement, moins tragique, n'était pas gai non plus. Et Durieu nous en donne un exemple pittoresque avec Marmillet Ce Marmillet, intelligent, facétieux, toujours prêt à monter d'ahurissantes mystifications aux dépens des commerçants et des amoureux, aurait fait bonne figure parmi les "Copains" de Jules Romains ; il semblait armé contre toute déchéance, et pourtant il finit mal. Renvoyé de lycée en lycée, voici comment il arriva au dernier, celui de sa révocation

"À cinq heures du matin, en plein mois de décembre, il avait quitté le chemin de fer pour prendre la voiture publique qui devait nous l'amener. La bise soufflait fort, l'atmosphère était glaciale, il était seul et avait grand froid aux pieds. Plusieurs fois, soulevant le vasistas, il cria au conducteur de presser les chevaux pour abrégé le supplice ; et il cria même si souvent que l'autre finit par ne plus faire attention à ses clameurs. Marmillet pour ne pas se laisser geler dans cette boîte, se mit à battre la semelle ; et bientôt, gagné quand même par le froid, il la battit avec tant de pétulance qu'à plusieurs reprises le postillon craignant pour son véhicule, cria à notre homme de se modérer. Effectivement le bruit cessa tout à coup et l'autre dut se féliciter d'être obéi ... Mais savez-vous pourquoi Marmillet ne cognait plus du pied sur les planches. C'est qu'il était par terre ! À force de taper, il avait défoncé la voiture et était tombé tout debout dedans. Alors, ne pouvant sortir de ce cachot roulant parce que les cloisons le serraient aux hanches, il se prit à hurler plus éperdument que jamais pour qu'on arrêât. Mais le maudit postillon crut que son client revenait à son idée fixe, et il fit claquer son fouet sans merci sur l'échine de ses bidets ... Marmillet fit ainsi trois lieues au grand galop, à pied dans cette voiture. À mesure que le jour parut, les bonnes gens qui se trouvaient à leurs fenêtres, regardaient avec ébahissement ces deux jambes qui trottaient sous le caisson ..."

Ainsi le destin s'acharnait pour noyer une épave. Mais sur quoi ou sur qui s'étaient usés la résistance et l'optimisme de Marmillet ? Sur les enfants. Durieu se défend de tout parti pris :

"Qu'on ne m'accuse pas ici de calomnier les enfants : je les photographie d'après nature. Je sais tout ce qu'il y a de bon et de généreux dans leur coeur ; mais ce n'est qu'à l'état de germe. La sensibilité est une fleur tardive et qui ne s'épanouit que dans la solitude. Réunis, nos bambins ne la connaissent pas ; et La Fontaine n'a pas dit sans raison :

"Je ne sais bête au monde

Pire que l'écolier. "

Tout ce que je raconte ici, je l'ai vu faire, et pas seulement une année, mais toujours".

Louis Durieu montrerait-il aujourd'hui la même sévérité ? Non ; car la stupide incompréhension qui dressait des classes entières contre les malheureux chargés de les surveiller s'est beaucoup atténuée. Nos maîtres d'internat n'ont plus rien de commun avec les Trux d'autrefois ; mais leur fonction demeure délicate, harassante, et Durieu les saluerait avec émotion comme il saluait ceux de son temps qui, dans une situation humiliée, dure au

point d'en être proverbiale, rendaient à la société les plus persévérants services. Et, sans trop d'espoir, il attendait le jour où tout serait pour le mieux dans la meilleure des Universités, quand la confiance mutuelle réunirait maîtres et élèves. Ce problème l'obsédait et devait souvent ternir sa gaieté naturelle. Mais si nous ne pouvons dès maintenant lui donner un apaisement posthume qui devancerait les faits, notre hommage sera doux à sa mémoire. Certes, il n'apporta qu'une simple pierre à notre lycée et il s'effacerait modestement devant les grands ouvriers, Taine, Renard et Gérin ⁸⁶ qui ont inscrit leurs noms aux murs de la cité. Durieu n'en demandait pas tant : il aurait seulement souhaité, ce que nous ne lui refuserons pas, une petite place dans nos coeurs.

*

**

Souvenir du musée, souvenir de l'École d'Autrefois

Série de 8 CARTES POSTALES

Prix :
0,40 € la carte



Éditées par les
Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

3,00 € la pochette de 8

⁸⁶ Si Jules Renard fut élève du lycée de Nevers, Hippolyte Taine (1828-1893) n'y fit qu'un court passage. Collé à l'agrégation à cause de l'indépendance de ses idées, nommé au collège de Nevers, il fut tout de suite en butte à une cabale politique et fut muté d'office à Poitiers, sanction qui entraîna la démission de tous ses élèves. La rue de Nevers dans laquelle il logeait, porte aujourd'hui son nom. Un siècle plus tard un autre professeur de philosophie connut une semblable mésaventure mais soutenu par les autorités universitaires, il put achever l'année scolaire à Nevers avant d'être muté à Bourges. Nous espérons pouvoir publier un jour une étude sur cet épisode. Quant à Marius Gérin, condisciple de Jules Renard, puis professeur au lycée de Nevers, il fit un remarquable travail d'érudition locale et publia de nombreuses études, notamment sur Claude Tillier. Voir aussi sa correspondance avec Jules Renard.

Les débuts de l'Institut Médico-Educatif Edouard Séguin

Philippe JOLY 

Voici retracées les premières années du Centre médico-pédagogique Edouard Séguin depuis sa création en 1946 à l'Hôpital Psychiatrique de la Charité-sur-Loire jusqu'à son inauguration officielle au château de Mouron en 1962, d'après notamment les témoignages de Lucile et Robert Picq, enseignants spécialisés, pionniers dans l'établissement, et de quelques coupures de journaux de l'époque.

En 1940, pendant la deuxième guerre mondiale, de nombreux malades mentaux de l'Hôpital Psychiatrique de la Charité-sur-Loire furent remis à leur famille ou évacués en zone libre, amenant une diminution importante de la population internée. Ainsi, à la libération, deux pavillons étaient vides, alors que dans les autres pavillons, des enfants (dont beaucoup étaient éducatibles) côtoyaient les malades mentaux.

Le 27 février 1946, un rapport de M^{lle} Petit, médecin-directeur de l'hôpital psychiatrique, s'appuyant sur les progrès de la neuropsychiatrie infantile et des traitements de l'arriération mentale, attirait l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de réaliser un programme d'assistance à l'enfance déficiente dans la Nièvre.

Ce rapport reprenait un projet d'avant guerre des docteurs Moineau et Leguilland qui avait été approuvé par le conseil général en 1938. Ce dernier adopta le 12 mars 1946 une délibération de la Commission de Surveillance préconisant la fondation d'un centre spécial pour enfants déficients éducatibles dans un pavillon de l'établissement neuropsychiatrique.

Devant le nombre croissant de placements d'enfants, une nouvelle délibération de cette commission, approuvée le 23 août 1946 par le Conseil général, décida de l'extension du service à un deuxième pavillon pour les filles.

A cette date, sous la direction du docteur Desruelles, le service destiné aux enfants qui ne pouvaient être orientés ni en internat ni dans les classes de perfectionnement du fait de leur niveau mental ou de leurs troubles organiques, permettait d'accueillir 130 filles ou garçons de 3 à 18 ans dans deux pavillons nettement séparés de l'hôpital psychiatrique de la Charité-sur-Loire qui deviendront le centre médico-pédagogique *Edouard Seguin*. Proposé par le Docteur Desruelles, le nom du fameux "instituteur des idiots" (1812-1880) originaire de Clamecy, auteur en 1846 du livre *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots*, et injustement oublié à l'époque depuis son exil aux Etats-Unis, s'est imposé tout naturellement.

Dans l'un des pavillons, le 4 (secteur homme), il y a eu en 1948, près de 100 garçons. Dans le 6 (secteur femmes), 56 filles. Qui étaient ces enfants ? En majorité, ils étaient à l'époque, issus de l'Assistance Publique de la Seine, mais on trouvait aussi des enfants de l'Assistance de la Nièvre (moins nombreux) et quelques-uns ayant leurs propres parents. La plupart étaient originaires du département, mais certains pouvaient venir de Carcassonne, Narbonne, d'Auvergne, de Normandie...

Très vite, on s'aperçut qu'un certain nombre des enfants placés dans l'établissement pouvait être éduqué, et la nécessité d'une classe spéciale pour assurer leur scolarisation s'imposa dès 1947 aux médecins du service. Le Docteur Desruelles fit donc une demande à l'Inspection Académique de la Nièvre pour obtenir la création d'un poste et la nomination d'un enseignant pour une classe d'enfants semi éducatibles à l'hôpital psychiatrique. Ce qui fut fait sur décision du ministre le 10 mars 1948. Un poste fut créé chez les garçons et Simone Delin, institutrice, prit en charge la nouvelle classe ouverte le 23 avril.

La même année, en octobre, une deuxième classe fut créée pour laquelle Robert Picq fut nommé. Mais il s'en alla aussitôt faire le stage au Centre National de Pédagogie Spéciale (CNPS) à Beaumont-sur-Oise créé au printemps 1947. Simone Delin resta chez les garçons

pendant ce temps et, ensuite partit à son tour en stage à Beaumont pour revenir tenir la classe créée pour les filles.

Le CNPS dirigé jusqu'en 1952 par Marcel Berget, inspecteur spécialiste des classes de perfectionnement, faisait alors régulièrement appel à des conférenciers. Durant leur stage les instituteurs bénéficièrent de cours et de conférences de psychologues prestigieux tels que René Zazzo, Jean Piaget et son assistante Bärbel Inhelder. Les stagiaires étaient initiés à la méthode des tests psychométriques, notamment sous la direction d'André Inizan ou de Simon lui-même auteur avec Binet du célèbre test portant leur nom.

Les psychologues scolaires n'existaient pas encore dans la Nièvre, le premier d'entre eux, M. Froidefond ne fut nommé qu'en 1963. Ainsi à l'époque, les premiers enseignants du centre médico-éducatif faisaient passer eux-mêmes le fameux test d'intelligence Binet-Simon qui devint la N.E.M.I (Nouvelle Echelle Métrique d'Intelligence) après des modifications apportées par René Zazzo en 1966. Les Quotients Intellectuels de leurs élèves allaient de 25 à 75/80. Ces enseignants spécialisés ont même été "réquisitionnés" plus tard pour tester des écoliers du département et détecter ceux qui seraient susceptibles d'être orientés vers des classes spécialisées.

Evidemment, les élèves n'étaient pas notés, mais leur progression était évaluée à intervalles réguliers par des tests étalonnés de Vocabulaire, d'articulation, d'orthographe de calcul et de lecture que les instituteurs et institutrices maîtrisaient à l'issue de leur stage à Beaumont-sur-Oise.

Enfin, les dessins des enfants et leur interprétation étaient une source inestimable de renseignements. Pour cela, les enseignants avaient appris à utiliser des outils d'évaluation comme le test du dessin de la famille (Test de Maurice Porot datant de 1952) ou encore le test du dessin de la Dame de Fay (datant de 1934¹) permettant d'évaluer la maturation intellectuelle de l'enfant.

Le test du dessin de la famille, très nouveau à l'époque des débuts de l'institut de La Charité, était un moyen d'évaluer la manière dont l'enfant perçoit son entourage proche et d'éclaircir la place qu'il y occupe en utilisant des critères graphiques, la structure des dessins. Il permettait de mesurer l'importance des différents acteurs familiaux dans l'esprit de l'enfant et les éventuels conflits liés à chacun des membres.

Moins connu, le test du dessin de la Dame eut une utilisation plus limitée. La conduite de l'épreuve du test de Fay était la suivante :

- Donner au sujet une feuille de papier blanc (1/4 du format commercial, non réglé, présenté dans le sens de la longueur)

- Faire écrire en haut de la feuille (sous dictée ou en copie) la phrase « une dame se promène et il pleut »

- Demander ensuite au sujet de faire un dessin qui représente ce qu'il a écrit

- On note le temps mis pour exécuter ce dessin (le temps limite est de 10 minutes). On note aussi l'ordre dans lequel les différentes parties du dessin sont exécutées.

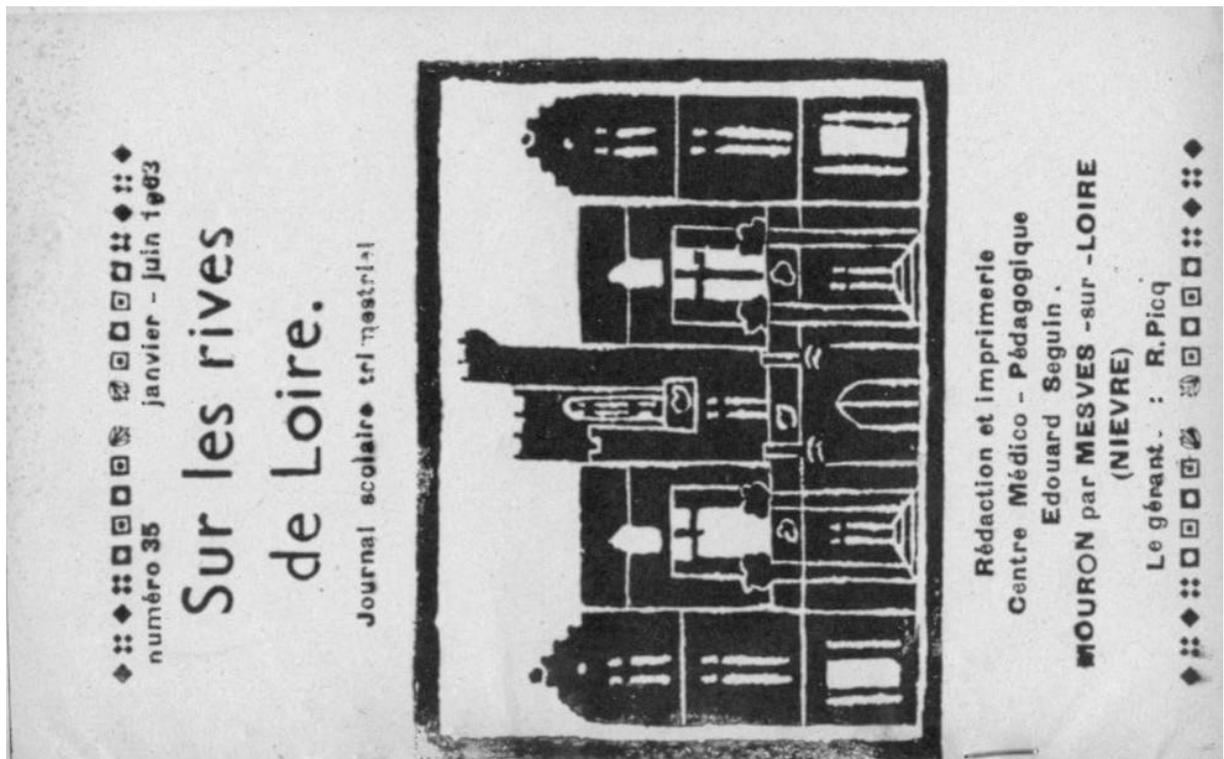
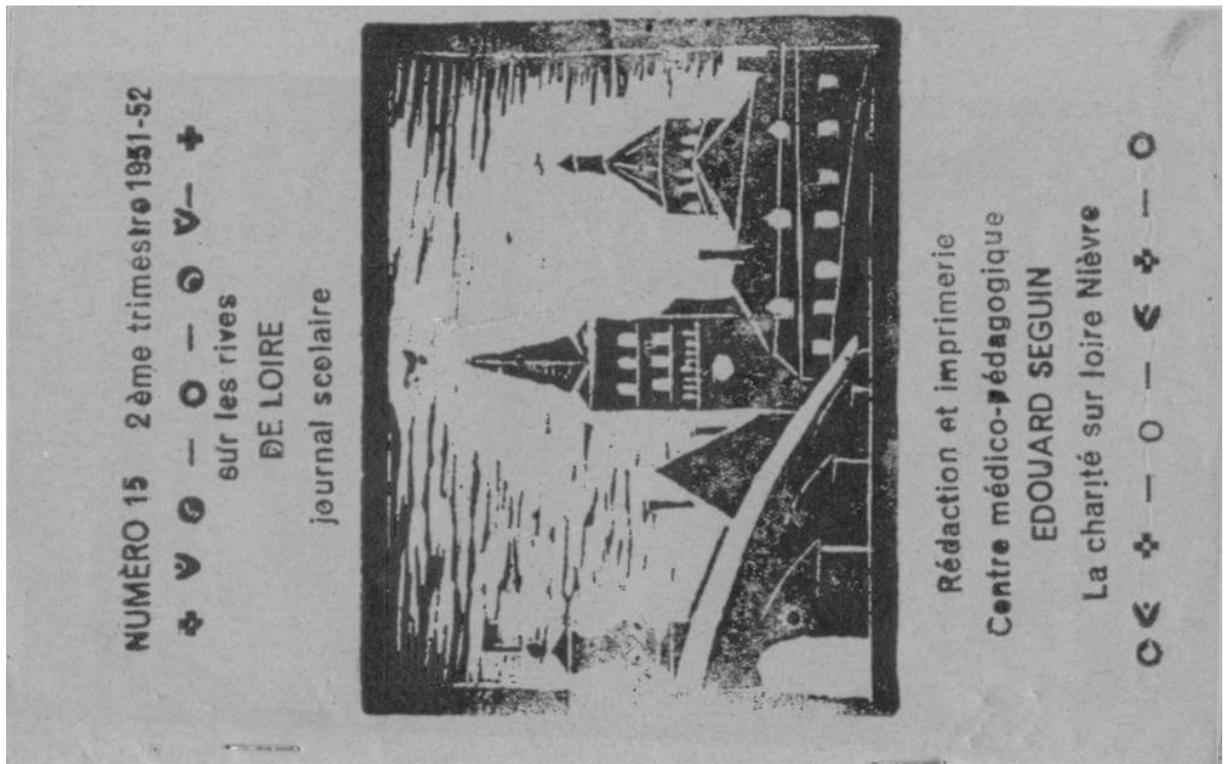
- Quand le dessin est terminé, demander au sujet d'écrire au bas de la feuille son nom et son prénom

- Ne pas permettre d'utiliser une gomme.

L'examen clinique consistait en une observation attentive de la forme générale (différents éléments, habillement...), les mouvements nets du corps (inclinaison, pas...), la tête, les membres et leurs détails ou leur proportion, mais aussi la protection contre la pluie (forme et dimension du parapluie, capuche ou imperméable..). Chaque élément était noté à l'aide de points étalonnés et traités comme autant de témoins du développement mental de l'enfant.

En octobre 1949, une troisième classe fut créée chez les garçons. Mme Lucile Picq fut nommée à ce poste et fit à son tour son stage de spécialisation.

¹ **FAY**, L'intelligence et le caractère : leurs anomalies chez l'enfant, Paris, 1934.



Deux numéros du journal scolaire "Sur les rives de Loire" produit par les élèves du CME Edouard Séguin en 1951/52 et 1963, montrant les deux types de couverture imprimés en linogravure. Reproduits ici grâce à l'obligeance de M. et Mme Picq.

Donc, la structure, devenue un véritable centre médico-pédagogique, comprenait 2 postes pour une centaine de garçons et 1 poste pour 56 filles. Le recrutement d'éducateurs et de moniteurs spécialisés conduisit à une spécialisation de plus en plus poussée du service dans les techniques de rééducation.

Dans ce domaine éducatif, beaucoup de choses restaient à inventer. Il fallait organiser les effectifs et aménager les horaires, et évidemment adapter une pédagogie très différenciée en fonction d'une connaissance précise des possibilités et du caractère de chacun. Ainsi, chaque enseignant prenait 20 élèves le matin, 20 autres l'après midi. Au début, ils intervertissaient les groupes toutes les semaines : ceux qui étaient à l'école le matin venaient la semaine suivante l'après midi. Ensuite, tous les mois. L'équipe éducative considérait que les enfants étaient plus attentifs le matin, et les enseignants plus disponibles.

Les débuts ne furent pas sans peine, et les conditions de travail de ces pionniers de l'enseignement spécial dans la Nièvre étaient très difficiles. En 1948, les enfants étaient vêtus de caleçons long récupérés chez les malades mentaux, de sabots de bois plein et d'une cape bleu marine de l'assistance publique. Peu à peu des pataugas remplacèrent les sabots...

Le matériel d'enseignement manquait aussi. Dans les anciens bâtiments, le matin, les tables et bancs du réfectoire étaient utilisés pour faire les tables de classe. Mais très vite, l'Hôpital Psychiatrique a meublé et équipé les locaux en matériel pédagogique. Peu à peu ce matériel s'est enrichi et outre ce qui a trait à l'enseignement individuel, il comprenait 3 postes de T.S.F et dans une salle spécialement aménagée, une bibliothèque, une cinémathèque, une discothèque. Une grande partie de ces acquisitions a été faite au moyen des crédits de la loi Barangé du 28 septembre 1951 qui allouait à chaque famille une somme trimestrielle de mille francs par enfant, versée à une caisse départementale si l'enfant fréquentait une école publique et, dans le cas où il s'agissait d'élèves de l'enseignement privé, à l'association des parents d'élèves de l'établissement fréquenté. Ici, les fonds revenaient donc à l'établissement psychiatrique qui pouvait ainsi enrichir le matériel pédagogique.

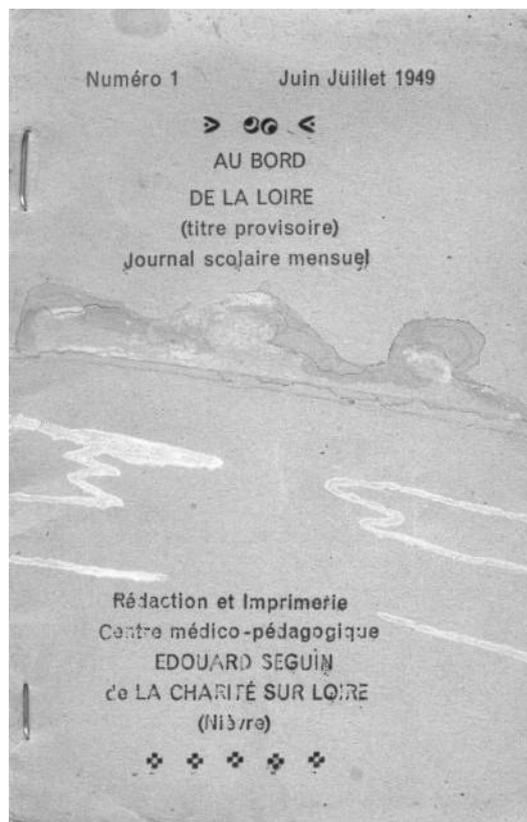
Sur le plan purement pédagogique, les travaux manuels en atelier tenaient une place de choix : modelage, menuiserie, vannerie, cordonnerie pour les garçons ; tissage, couture, cuisine pour les filles. Un four permettait la cuisson des objets en terre.

Surtout, l'innovation et les expériences éducatives étant des passages obligés en éducation spécialisée, la méthode Freinet était beaucoup utilisée dans le cadre d'un enseignement largement individualisé.

Selon les préceptes de Freinet, et grâce à plusieurs presses et casses qui équipaient les classes, les élèves produisaient un journal dont le premier tirage de juin/juillet 1949 avait pour titre "Au bord de la Loire" et qui devint dès le second numéro : "Sur les rives de Loire".

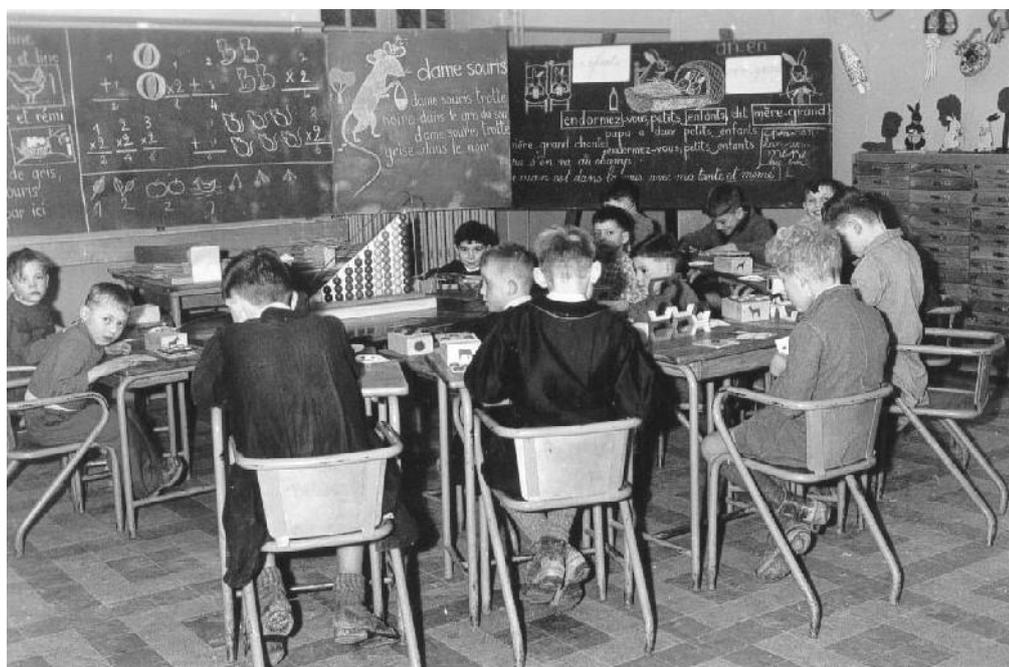
Ce journal scolaire, imprimé et illustré en linogravure par ceux qui savaient lire, publiait des textes libres bien sûr, mais aussi des comptes rendus de sorties, des enquêtes. Cette activité passionnait les élèves, y compris, pour certains, le minutieux travail de rangement des caractères dans les casses.

Les enseignants avaient même poussé l'audace jusqu'à envoyer quelques-uns d'entre eux dans les rues de La Charité, pour vendre les journaux, 10 francs le numéro, afin d'alimenter la coopérative scolaire !



En dehors de leur demi-journée de classe, les élèves, tous pensionnaires, étaient pris en charge par une équipe d'infirmiers dirigée par Marcel Lavrat et Georges Sadet et des moniteurs de sport et de travaux manuels, MM Pagès, Harrault et Charles. Les enfants pratiquaient fort bien le football et fabriquaient par exemple des sacs en raphia ou des masques en papier. Un jardinier, M. Souciet, accueillait également des enfants non scolarisés parce que d'un niveau mental trop faible.

Afin de sortir un peu de l'internat ces élèves souvent issus de l'assistance publique, et pour qu'ils puissent connaître les bienfaits d'un climat familial, l'équipe éducative, sous la houlette du Dr Desruelles, créa en 1948 un comité de parrainage. Cette association organisait une kermesse pour obtenir des moyens destinés à améliorer la vie quotidienne des pensionnaires (voyages, jeux de plein air, cadeaux de Noël). Dans ce même but, des familles des environs étaient sollicitées par le comité pour accueillir quelques enfants pendant les jours de congé ou de fête, dans un climat d'affection. Quelques foyers ont adhéré au projet, trop peu sans doute...



La classe de Mme Picq en 1954 - [Photo L. et R. Picq]

Cependant, même si dans un premier temps, l'installation d'un centre médico-éducatif dans l'enceinte de l'hôpital psychiatrique pouvait paraître satisfaisante, cette solution montra très rapidement ses limites. En effet, cela rendait indisponibles des locaux dont l'institution avait besoin pour les adultes et la promiscuité des jeunes enfants avec les malades plus âgés n'était pas très indiquée. Le témoignage de Mme Picq est très édifiant à cet égard : « *Au début nous étions enfermés. Nous avons des clés pour toutes les portes (serrures à double canon) des triangles et carrés pour ouvrir les fenêtres derrière lesquelles il y avait des barreaux. Mon mari avait obtenu l'autorisation de ne plus fermer à clé d'un jeune médecin, le Docteur Achallé, qui avait succédé au Dr. Desruelles.* »

Lors de sa visite d'inspection en 1954, M^{lle} Mezeix, l'unique Inspectrice Générale de l'Enseignement Spécial de l'époque, s'étonna de voir le centre encore inclus dans un hôpital psychiatrique. Elle suggéra fermement au Dr. Achallé de sortir les enfants du milieu hospitalier en leur trouvant des locaux fonctionnels dans un lieu plus convenable à leur éducation et en créant trois classes supplémentaires.

C'est afin de trouver une solution à ces recommandations que le Conseil Général de la Nièvre acheta en 1955 la propriété de Mouron située à 6 km au nord de la Charité-sur-Loire et à 2 km au sud du bourg de Mesves-sur-Loire.

Le château de Mouron, de style renaissance anglaise avait été construit en 1868-70 par Philippe de Bourgoing, écuyer de Napoléon III, sur l'emplacement de la maison de maître édifiée par son père Adolphe-Pierre sur un domaine acquis en 1829.

Après la mort de Philippe de Bourgoing en 1882, le domaine changea plusieurs fois de mains avant d'être acheté par la ville de Corbeil-Essonnes en 1947 dans le but d'y loger ses colonies de vacances.

Le Conseil Général de la Nièvre acquit donc la totalité des biens que la ville de Corbeil-Essonnes possédait à Mouron pour les besoins de l'hôpital psychiatrique départemental de la Charité. Dans le cadre du plan de désencombrement de l'établissement, il fut décidé d'y transplanter le Centre pour enfants déficients. Après l'accord du Conseil Général, donné en 1957, l'aménagement du CMP à Mouron pour 90 enfants durera jusqu'en 1961.

Concernant l'encadrement des élèves, en plus des 3 postes existants, dont celui du directeur pédagogique, M. Picq, 3 postes avaient donc été créés en 1960, 2 pour les garçons attribués à MM. Fage et Chambaraud et 1 pour les filles, tenu par Mme Chambaraud. Mme Delin fut à cette date remplacée par Mme Fage.



Ces six classes, soit 60 garçons et 30 filles, furent transférées à Mouron. Les enseignants, les éducateurs et les enfants allaient enfin pouvoir jouir de moyens modernes et adaptés à cet enseignement spécialisé. Une fois installé à Mouron, l'établissement ne recevait plus les enfants de l'assistance publique de la Seine, mais ceux de la Nièvre, et d'autres ayant leur famille. Le centre se spécialisa dans la rééducation

des enfants dit arriérés moyens (QI entre 50 et 70)

C'est au premier étage du château que furent installées les 6 classes où les trois couples d'enseignants, tous spécialisés, pratiquaient un enseignement individualisé. Ils s'attachaient à « *éveiller l'attention de leurs jeunes élèves sur les manifestations pratiques de la vie, sans négliger pour autant les disciplines traditionnelles parmi lesquelles l'orthographe serait, paraît-il, la moins facilement assimilable. Ce qui est remarquable dans ces classes, c'est qu'aucun moyen, notamment les ouvertures sur le monde extérieur, n'est négligé par les enseignants pour tenter d'atteindre le but qu'ils se proposent.* »²

En dehors du château, le centre comprenait divers bâtiments. On y trouvait 4 blocs d'internat pour les garçons et 2 pour les filles ; chacun des 6 blocs d'internat réunissant 15 pensionnaires groupés par chambre de 3 ou 4 lits. Il y avait aussi le bloc médical et l'atelier de débrouillage manuel dédié aux éducateurs. Dirigé par M. Anatole Charles, l'atelier de poterie dont les productions étaient remarquables joua un rôle important dans la formation et l'équilibre des enfants.

L'Institut médico-pédagogique Edouard Séguin de Mouron commença à fonctionner à la rentrée du 15 septembre 1961 et fut officiellement inauguré le mardi 25 septembre 1962.

Guidés par le médecin-directeur Jean Yves Achallé, les nombreux officiels invités purent « *admirer le potager et les massifs fleuris, puis traverser les pavillons dortoirs des*

² « Une belle réalisation : Le Centre Médico-Pédagogique du château de Mouron » Article d'Eugène Roger dans *L'écho de la Charité* (Anciennement Le Petit Charitois) du 27 janvier 1962.

« familles » de 15 enfants, individualisés par la décoration particulière à chacun d'eux, et le bloc médical. La visite s'acheva par les classes situées au 1^{er} étage du château, où le directeur M. Picq et ses cinq collègues ont la lourde tâche d'éveiller l'esprit des enfants. Remarqué au passage : au dessus de l'entrée de la poterie, domaine de M. Charles et des éducateurs, quelques belles pièces de céramique. »³

Parmi les enfants qui firent un séjour à l'hôpital psychiatrique de La Charité, puis à Mouron, cinq d'entre eux (qui certes, selon les instituteurs eux-mêmes, n'avaient peut-être pas été bien orientés), ont été présentés par Robert Picq au Certificat d'Etudes Primaires. Un seul n'a pas été reçu... Beaucoup d'anciens pensionnaires ont maintenant un métier et sont en mesure de gagner leur vie notamment dans les domaines de la restauration et de l'artisanat.

"... l'éducation ne sera pas pour nous une impasse, ce sera le commencement de quelque chose ; et ce quelque chose à quoi nous tendons, c'est à donner à l'enfant que nous prenons anormal, inhabile, inintelligent, idiot, des habitudes normales, des aptitudes au travail, soit manuel, soit intellectuel ; c'est à donner à l'idiot la plus grande ressemblance possible avec l'enfant heureusement doué et fructueusement élevé."⁴



Dessin du château de Mouron, réalisé par un élève du Centre médico-éducatif. (Document L. et R. Picq)

³ « Inauguration officielle du Centre médico-pédagogique Edouard-Seguïn de Mouron » dans *L'écho de la Charité* (Anciennement Le Petit Charitois) du Samedi 29 septembre 1962.

⁴ **Edouard Séguin**, *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots (1846)*, Comité d'histoire de la Sécurité Sociale (AEHSS), Paris, 1997, page 258 (Partie III Education des idiots – Section 1 Méthode - Chapitre XXXVI Des méthodes spéciales - § II. Formule spéciale, page 258.)

Sur les pas de... Buffon.

Madeleine & Henri Tanneau



"*Sur les pas de Buffon*", tel était le thème retenu pour la sortie organisée par l'AMOPA et les AMNE en 2005. Le circuit d'une journée, préparé cette année par une petite équipe des AMNE, se proposait un double but : faire plus ample connaissance avec le personnage de BUFFON, et surtout découvrir en Bourgogne quelques sites remarquables, dont certains gardent des traces concrètes de la vie et de l'oeuvre de BUFFON.

Avant de rendre compte du voyage, quelques mots sur le personnage lui-même. Georges-Louis **LECLERC** – tel est son nom – est né à Montbard en 1707 et est mort à Paris en 1788 : sa vie s'est donc déroulée sous les règnes de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et s'est achevée à la veille de la Révolution. C'est un homme de l'Ancien Régime gardant beaucoup de traits de "l'honnête homme" du XVII^{ème}, mais aussi un esprit ouvert aux idées du Siècle des Lumières, marqué par les progrès scientifiques et techniques et l'ouverture à l'étranger.

Le père de BUFFON était membre du Parlement de Bourgogne, châtelain de Montbard et possesseur de la terre de Buffon, un village proche. Georges-Louis fait des études de droit à Dijon mais se passionne pour les mathématiques puis décide de se consacrer à l'étude des sciences et de la philosophie. A 27 ans, BUFFON – c'est ainsi qu'il se fait alors nommer – est admis à l'Académie des Sciences et, à 32 ans, il devient intendant du *Jardin du Roi* (c'est l'actuel Jardin des Plantes – Museum d'Histoire Naturelle) ; il occupera cette fonction avec la plus grande compétence jusqu'à sa mort. A 42 ans, il publie les 3 premiers volumes de son "Histoire Naturelle, générale et particulière". Les 33 autres vont suivre jusqu'en 1788. Il est élu à l'*Académie française* en 1753, à 46 ans. Ce qui fait de BUFFON un personnage d'exception, c'est la variété et l'étendue de ses talents : mathématicien, physicien, chimiste, zoologiste, botaniste, sylviculteur, traducteur de Newton et bien sûr philosophe et écrivain ; c'est aussi sa capacité à mener de front et avec succès, à Paris son travail d'intendant, à Montbard la rédaction de son Histoire Naturelle et des expériences de toutes sortes, à Buffon la mise en valeur de ses domaines et la création d'une forge.

Venons-en maintenant au voyage lui-même.

Il fait encore nuit en ce mercredi 21 septembre quand un car confortable de la Société Gonin prend en charge une quarantaine de membres des deux associations. Le jour naissant réveille complètement les voyageurs aux confins de la Nièvre et de l'Yonne, entre Clamecy et Vézelay. La route serpente dans un paysage de petites prairies figées par la gelée blanche sous des nappes de brume, lorsque tous les regards se portent soudain vers l'est : sur le ciel pur d'un orangé éclatant, se découpent en sombre la ligne brisée des toits et la silhouette de la basilique de Vézelay.

Quelques kilomètres plus loin, court arrêt à Pontaubert pour le petit déjeuner ; deux nouveaux participants résidant au nord de la Nièvre rejoignent le groupe et, pour respecter les temps de conduite, c'est une "chauffeuse" qui prend le volant ; Maryline pilotera tout le reste de la journée avec une habileté, une douceur et une gentillesse qui seront appréciées de tous. Le ciel est pur, les brumes se sont dissipées ; le beau temps ne nous quittera pas de la journée.

A 9 heures 30, comme prévu, le car s'arrête devant la porterie de *l'Abbaye de Fontenay*, tout près du modeste ruisseau qui la traverse. Ce fond de val niché dans la forêt sort à peine de l'ombre et du froid de la nuit. Sitôt la porte franchie, c'est pour les uns l'émerveillement de la découverte, et pour d'autres l'émotion des retrouvailles.

Par petits groupes les visiteurs suivent l'itinéraire proposé sur les documents remis dans le car auparavant : on traverse l'austère église abbatiale, on s'attarde dans le chœur devant les



Abbaye de Fontenay – Le cloître

gisants et le pavement reconstitué, on gravit les marches menant à l'immense dortoir puis on redescend et l'on gagne, au coeur de l'abbaye, le cloître rectangulaire, dont la galerie Est donne accès à la salle capitulaire, au scriptorium puis plus au Sud aux chauffoirs où sont encore apparents deux manteaux de cheminée. On sort alors dans l'ancien "jardin des simples" et, laissant à gauche l'infirmerie, on accède à l'immense forge parallèle à l'église et presque aussi vaste qu'elle. Les moines connaissaient en effet l'existence de minerai de fer à proximité, l'exploitaient et grâce au bois abondant fabriquaient des objets et des outils de fer, pour eux et pour la vente ; ces activités bien connues de BUFFON, proche voisin de l'Abbaye, furent à l'origine de son projet de construction d'une forge sur ses terres.

En regagnant le car, certains s'attardent au soleil, admirent encore la pureté de l'architecture, l'unité des matériaux mis en oeuvre, la sobriété des pelouses aux bords rectilignes et nets, la vigueur des arbres ; d'autres cherchent les meilleurs angles de prise de vue ou tentent des effets de contre-jour. Enfin pour atteindre la sortie tout le monde traverse l'ancienne boulangerie qui abrite un petit musée et une librairie bien pourvue.

En route pour **Montbard**. Grâce à l'habileté de notre "chauffeure" le car parvient en haut de la colline dominant la ville. Notre guide nous attend au pied de la Tour St-Louis. Bien documentée, précise, plaisante dans son propos, Louisa va nous conter l'histoire de Montbard.

Cette colline où nous sommes groupés barre le cours de la Brenne, affluent de l'Armançon ; occupée depuis l'Antiquité, elle possédait un château dès le X^{ème} siècle et c'est dans la Tour St-Louis que Bernard de Clairvaux (ou de Fontenay, futur St-Bernard) est né en 1070 ; puis les Ducs de Bourgogne y établirent une de leurs résidences. Remparts et tours, remaniés aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles sont fortement dégradés lorsqu'en 1735 Georges-Louis Leclerc s'approprie l'ensemble de la forteresse ; il la fait en partie démolir sans ménager ni la sueur ni la peine des hommes, femmes et enfants qu'il emploie ; il ne conserve que les deux tours et les murailles, aménage des jardins à la française, à l'anglaise et à l'italienne et fait construire son cabinet de travail. C'est dans ces lieux qu'il se livre à des expériences sur les vents, sur l'électricité et installe le premier paratonnerre de France. En traversant le parc, nous nous arrêtons devant la statue de Daubenton, natif de Montbard et savant naturaliste ayant collaboré à l'Histoire Naturelle de Buffon ; le sculpteur l'a représenté debout, tenant un crâne de singe – allusion à sa spécialité d'anatomiste – tandis que devant lui deux moutons évoquent

ses recherches pour acclimater en Bourgogne les Mérinos d'Espagne. Anecdote plaisante : à la Révolution, Daubenton eut la vie sauve grâce à son fameux troupeau de Bourgogne... la section des "Sans-Culotte" de Montbard lui ayant délivré un certificat de civisme... comme berger.



Buste du savant Buffon dans son cabinet de travail - Montbard

Un peu plus loin, nous pénétrons dans le *Cabinet de travail de BUFFON* : c'est un modeste pavillon où il a rédigé une grande partie de son œuvre ; à l'intérieur, les murs sont entièrement recouverts de gravures en couleurs, surtout d'oiseaux et de papillons; sur une cheminée, un buste du savant, et sur un petit secrétaire, un portrait de Newton. On raconte que BUFFON, qui travaillait beaucoup et avait de la peine à se réveiller le matin, s'était engagé à donner un écu à un domestique nommé Joseph si ce dernier parvenait à le sortir du sommeil avant 6 heures ; un jour, n'y arrivant pas, Joseph lui versa une cuvette d'eau sur la figure... et obtint son écu ! Bien plus tard Buffon évoquait le souvenir de ce domestique en disant qu'il lui devait bien 10 à 12 volumes de ses oeuvres. En nous conduisant à la Tour de l'Aubespain, Louisa nous signale que le parc Buffon, propriété de la ville depuis la fin du XIX^{ème} siècle, est en cours de restauration ; elle attire aussi notre attention sur les importantes usines qui s'étendent au fond de la vallée ; faisant partie du groupe Vallourec, elles sont

spécialisées dans la fabrication de tubes métalliques destinés à l'exploitation pétrolière, à la chimie, au nucléaire ou à la réalisation des roulements à billes. Cette intéressante visite va s'achever, pour les plus alertes, par la montée à la Tour haute de 40 mètres.

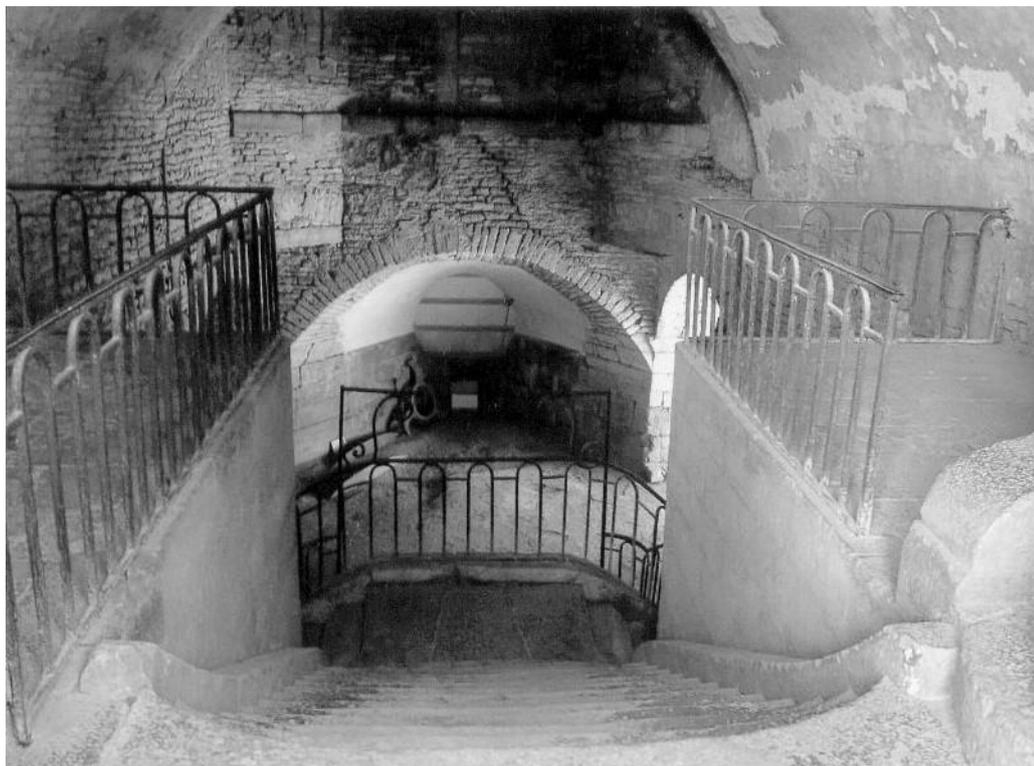


Les amicalistes dans le parc Buffon à Montbard

Nous reprenons pour quelques minutes le car, jusqu'au *restaurant "Le Marronnier"* situé au bord du canal de Bourgogne. Les lieux sont accueillants, les pigeonneaux farcis appréciés, le service efficace : tout cela concourt à entretenir une bonne ambiance.

A l'heure prévue, bien réconfortés, nous prenons la direction du village tout proche : Buffon, où est située la "*Grande Forge*" que le savant fit construire de 1768 à 1772. Cette visite va susciter une attention soutenue de tout le groupe grâce aux qualités de clarté, de précision et de pédagogie de notre jeune guide.

Dans son exposé préliminaire, elle localise et décrit les divers bâtiments du site : la forge, la demeure restaurée du Maître de forges, le pavillon des maîtres ouvriers, les logis des familles des travailleurs et leurs jardins, les écuries et hangars ; puis elle va justifier le choix du lieu par BUFFON : présence abondante de minerai facile à exploiter, force hydraulique disponible grâce à une déviation de l'Armançon, vastes forêts lui appartenant, proximité de la Route royale Paris-Lyon ouverte en 1761 et du futur canal, projet dont il avait eu connaissance ; ensuite notre guide énumère les caractéristiques de cette usine modèle pour l'époque : c'était le plus vaste établissement sidérurgique du nord de la Bourgogne ; son organisation réunissait au même endroit l'ensemble des opérations, de l'apport du minerai jusqu'à la fabrication des produits. Surtout cette présentation fait apparaître le double but recherché par BUFFON : d'une part, valoriser les ressources de ses domaines et en tirer des profits, d'autre part disposer d'un laboratoire de minéralogie et de métallurgie nécessaire tant à ses expériences sur la fusion qu'à ses recherches pour son histoire naturelle et pour l'Etat. Enfin nous apprenons que cette Grande Forge n'apporta pas tous les résultats escomptés : la production de 300 à 400 tonnes ne permit sans doute jamais à BUFFON de rentabiliser son énorme investissement et surtout il n'avait pas su prévoir que l'emploi du charbon de terre allait révolutionner la sidérurgie.



Forges de Buffon. Descente vers le haut-fourneau – Les balcons

La visite proprement dite commence par le bâtiment du haut-fourneau dont la façade d'architecture classique en impose ; le seuil franchi, on se trouve devant un escalier droit et majestueux, aux ferronneries sobres, *encadré de deux balcons* d'où les visiteurs, *comme en un théâtre*, assistaient à la coulée ; à mi-parcours, cet escalier se divise en deux volées courbes menant à la base du haut-fourneau. On essaye d'imaginer la chaleur qui devait régner

en cet endroit quand, à coups de ringard, un ouvrier mal protégé libérait la tonne de fonte qui s'écoulait alors dans un long moule de sable... A côté, deux énormes soufflets animés par la force hydraulique ont été reconstitués ; nous passons ensuite dans ce qui était l'affinerie dont il ne subsiste que les murs : là, les gueuses de fonte, réchauffées et soumises aux coups de lourds martinets, perdaient leur caractère cassant et devenaient du fer utilisable. Une dernière transformation avait lieu dans l'atelier voisin, la fenderie : il en sortait des produits semi-finis (tiges de fer utilisées par les artisans cloutiers par exemple) ou des pièces de taillanderie (socs, faux...). Pour nous faire prendre conscience des conditions de travail des ouvriers du XVIII^{ème} siècle, la guide actionne, une seule fois, l'un des martinets : le bruit est tel que nous sursautons... Qu'aurait-ce été si nous avions dû supporter un rythme d'un coup toutes les trois secondes... ? Nous comprenons aisément pourquoi les hommes et les enfants qui travaillaient ici devenaient sourds ; comme, à la nuisance du bruit, s'ajoutaient la chaleur et les courants d'air, l'espérance de vie était bien faible. Mais il semble que cela n'entraîne pas dans les préoccupations de BUFFON !

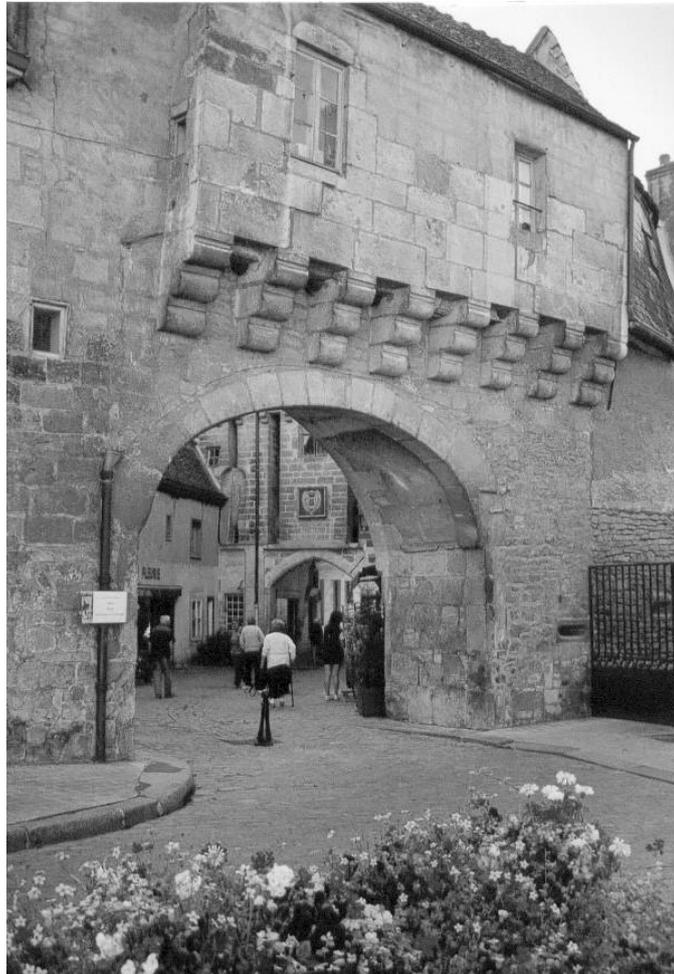
La visite guidée terminée, chacun peut à sa guise revoir les ateliers où des commentaires écrits et des extraits de l'*Encyclopédie* de Diderot permettent d'approfondir les explications données, ou bien profiter du soleil et du cadre de verdure, ou encore visiter un pavillon consacré à BUFFON.

A l'heure dite, le car se remplit et prend la direction de **Semur-en-Auxois**, cité décrite au XX^{ème} siècle par l'écrivain bourguignon Gaston Roupnel comme "*le type de ces vieillottes villes perchées qui ont du passé à pleines rues et qui, serrées sur leur roche, sont des nids de souvenirs*".

Quoique de courte durée, l'arrêt prévu nous permettra, par petits groupes, soit de flâner dans les ruelles bordées de maisons à colombages puis de s'attabler à une terrasse ensoleillée, soit de s'approcher des tours médiévales de granite rose, soit encore de visiter la Collégiale Notre-Dame, restaurée par Viollet-le Duc.

Le soleil est encore assez haut quand, à l'issue de cette dernière étape, nous entamons le trajet du retour. Il se déroule sans autre incident qu'une interdiction de traverser Clamecy (à cause d'un exercice d'alerte à la pollution, saurons-nous le lendemain). Le détour par Corbigny n'altère pas la sérénité de Maryline, ni celle des passagers.

A l'arrivée à Nevers, au moment de se séparer, les amicalistes – souvent des fidèles – expriment chaleureusement leur satisfaction : dans la bonne humeur et l'amitié, ils avaient pu admirer sous le soleil quelques-uns des trésors de Bourgogne. Quant aux organisateurs, ils avaient apprécié la ponctualité de chacun : le programme, riche pour une journée, s'était déroulé dans les temps, sans précipitation. Alors... à l'année prochaine.



Semur-en-Auxois - La porte

Hommage à Léon Vié

Alain ROUMEGOUS 

Léon Vié, adhérent de la première heure des AMNE nous a quittés. Alain Roumegous lui rend hommage :

Le "Maïtron", œuvre monumentale de référence pour les militants du syndicalisme français, publie les biographies de ses principaux orateurs. Celle de Léon Vié figurera dans la prochaine édition de cet ouvrage ; je vous en donne lecture intégrale :

Léon Vié, né le 29/11/1914 à Verniole (09), fils de Bernard, charron, et de Marie-Louise, gérante de coopérative, a fait ses études à Pamiers où il obtint son baccalauréat classique latin-grec-philosophie. Instituteur remplaçant dans la Nièvre à Héry le 15-09-37 jusqu'à sa mobilisation en 1939. Il épouse en mars 1940 Marcelle Moux, institutrice.

Le couple, qui aura deux enfants, est affecté à St André-en-Morvan, puis à Chantenay Saint-Imbert. Léon assure le secrétariat de mairie et l'animation du foyer rural.

En 1953, nouvelle installation près de Nevers, à Marzy. Léon, après un court passage à Varennes-Vauzelles, est nommé au lycée Jules Renard où il enseigne aux élèves de 7^{ème}, puis le français en qualité de PEGC, avant de devenir adjoint au proviseur jusqu'à sa retraite en 1970.

Membre du Syndicat National des Instituteurs dès 1937, il est élu au Conseil Syndical, puis secrétaire départemental de 1954 à 1958, et est élu délégué du personnel.

Pionnier départemental de la MAIF et de la CAMIF, il en est le responsable départemental pendant 30 années, ainsi que le délégué du Crédit Social des Fonctionnaires (CSF). Militant de la SFIO, puis de la Convention des Institutions Républicaine (CIR), puis du PS, intime de François Mitterrand, il ne le suit pas à Paris pour ne pas rompre la vie de famille. Conseiller municipal de Marzy de 1954 à 1965, officier des Palmes Académiques, il fut aussi membre du Grand Orient de France (GODF).

Homme de conviction et d'action, car pour lui l'un n'allait pas sans l'autre, ne tolérant ni l'indifférence, ni le conformisme, ni le suivisme, ni la langue de bois, il fut un homme libre qui s'est efforcé, toute sa vie, de mettre en conformité ses actes et ses idées.

Pour avoir souvent et longuement échangé avec lui, il me semble que son principe directeur était la laïcité, avec son corollaire : l'égalité absolue entre tous les êtres de l'humanité, notamment ses deux composantes hommes et femmes.

Là aussi, il mit en conformité ses actes et ses idées, et il s'en expliqua dans un texte (3 pages de vers, car il adorait versifier) qu'il me remit le 9 septembre 1999 ; 9/9/99 : vous remarquerez la symbolique de la date.

Voici le premier paragraphe de cette poésie, intitulée "pages tournées" :

*"Le livre de ma vie vient de tourner une page,
" suite à une décision fonction de mon grand âge.
" Je me sens libéré, tel un vieux détenu,
" Qui retrouve l'air pur, le soleil et la rue.
" Je n'ai jamais été prisonnier d'une idée,
" Ou d'un engagement intuitif ou forcé.
" J'ai suivi le chemin normal et très précis,
" Que me dictaient mon cœur, ma raison et la vie
" Fidèle au grand modèle de mon père, Maçon,
" Qui fit son tour de France, apprenti, compagnon,
" Puis maître-ouvrier dans l'art de la charbonnerie,
" J'ai suivi son exemple, j'ai façonné ma vie,
" Faisant revivre en moi, par mon propre labeur,
" Tout ce que m'avaient dit son exemple et son cœur.*

S'il est vrai que "le véritable tombeau des morts, c'est le cœur des vivants", Léon Vié, porteur de flambeau, serviteur d'idéal, vieux hussard de la République, nous conserverons de toi le souvenir d'un homme de référence.



Léon Vié. Instituteur à l'école d'Héry - 1937

Voici un texte de Léon Vié, paru dans le bulletin du premier trimestre 1957 du Syndicat National des Instituteurs et institutrices publics de l'union française, section de la Nièvre dont il était secrétaire général. Il nous livre ses réflexions de militant engagé au service de la jeunesse et de la citoyenneté.

La Formation civique des Jeunes

Léon VIÉ 

Étudier dans le détail un programme de formation civique des jeunes dans les divers domaines de la vie, demanderait de longues réflexions et surtout une place bien plus grande que celle qui est réservée à cet article.

Nous nous bornerons donc à préciser quelques idées générales qui nous paraissent essentielles ou dignes d'être retenues en ce qui concerne la jeunesse et l'armée, la jeunesse et les loisirs, la jeunesse et le travail, la jeunesse et la famille et nous nous efforcerons d'étudier davantage dans le détail le problème de la jeunesse à l'école en demandant en conclusion la collaboration de tous les camarades intéressés par cette question et en particulier de nos jeunes collègues qui touchent de plus près, vu leur âge, cette jeunesse que nous voudrions mieux comprendre et mieux aider.

Il nous semble d'abord que dans ces casernes souvent archaïques et austères devrait régner une atmosphère moins « autoritaire » du côté gradés, moins servile du côté soldats. Un règlement plus souple devrait être mis au point. Un système de relations plus humaines entre

gradés et subordonnés devrait permettre la naissance d'organismes ressemblant à nos commissions paritaires, sorte de conseils de discipline actuellement utilisés dans les établissements secondaires et qui pourraient assurer la défense de pauvres « seconde classe » absolument désarmés devant la fougue ou simplement la bêtise de certains gradés plus imbus d'un souci de brimade que d'une volonté de justice ou de redressement.

Ces Conseils de discipline pourraient d'ailleurs avoir leur efficacité à tous les échelons de la hiérarchie militaire.

Parallèlement devrait être recherchée la formation civique des officiers et sous-officiers de carrière auxquels une loi relativement récente permet de participer à la vie politique de la nation puisqu'ils ont droit de vote. Entendue au sens démocratique et laïque, cette formation devrait préparer le gradé au double rôle d'éducateur et d'entraîneur d'hommes, que réclame sa fonction. Certes continueraient à être données aux officiers surtout, des conférences sur des sujets le plus souvent militaires et qui pourraient comprendre des causeries d'ordre culturel ou moral faites par des professeurs dont la compétence et l'esprit sauraient ménager un heureux trait d'union. De même trouverait-on le moyen de nommer des commissions mixtes formées de professeurs et d'officiers, capables d'assurer la formation professionnelle et civique des sous-officiers et hommes de troupe.

En ce qui concerne plus spécialement la vie matérielle du soldat, l'État devrait améliorer le sort du jeune appelé en réorganisant les foyers militaires où culture, détente, formation civique largement dispensées à l'aide de livres, brochures, films, disques, télévision pourraient faire disparaître l'oisiveté, l'alcoolisme ou la pornographie.

A l'armée encore devrait incomber le souci d'organiser et d'assurer la main-d'oeuvre de certains chantiers d'intérêt public tels qu'aménagements de stades ou d'écoles.

Le soldat ainsi aidé matériellement et moralement pourrait considérer que sa condition de recrue n'est pas celle d'un civil déraciné, uniformisé dans son habit, dans sa pensée ou dans sa valeur. Il aurait le sentiment d'offrir à la nation le premier devoir civique : le service militaire. Il apprécierait toute la liaison heureuse entre vie civile et militaire, il comprendrait le plus important des témoignages de solidarité nationale qu'il offre à une organisation davantage destinée à la défense du pays ou des peuples menacés au sein de l'O.N.U., que mise au service de la conquête ou de l'oppression.

Si l'armée doit être transformée dans sa conception, son esprit; ses moeurs, il suffira, pour la question des loisirs, de continuer l'oeuvre Républicaine entreprise en développant l'équipement sportif, en vulgarisant l'éducation populaire sous forme de foyers culturels, de centres de documentation, d'écoles de sport et ce, par les moyens modernes déjà cités : radio, cinéma, télévision, livres ou par les installations nécessaires en montagne, à la mer ou ailleurs. Là encore l'oisiveté devra être combattue et une étude spéciale longue et minutieuse pourrait montrer combien il est très difficile d'employer son temps quand le travail n'impose pas sa loi.

Cependant, ce travail, qui, par sa garantie se transforme en vie normale et saine, réclame des conditions nouvelles adaptées à la vie actuelle, conditions nouvelles qui sont les premiers facteurs d'une formation civique sérieuse des jeunes.

En effet, si le travail n'est pas rémunérateur, s'il est considéré comme dégradant dans sa forme et dans son équivalence monétaire alors, loin de promettre l'éclosion de vertus civiques, il engendrera la haine, la révolte, la passion, le désintéressement, il conduira infailliblement à l'incivisme. Le gouvernement devra donc, pour servir le civisme et la République, garantir aux jeunes le travail codifié organisé. Les femmes devront, elles aussi, profiter de cette organisation : point de travail sous-estimé parce que venant d'elles, point de complexe d'infériorité cultivé à la base. Une représentation de ces jeunes en Commissions paritaires aux Comités d'entreprises, devra comprendre nombre d'entr'elles. Les femmes devront avoir leurs Foyers féminins de culture générale, politique, sociale comme leurs maisons de couture, de cuisine, de coupe, leurs restaurants communautaires. Elles devront s'intégrer complètement

dans la jeunesse, soit comme apprenties soit comme ouvrières, à l'abri de toute démagogie ou de toute contrainte, leur dignité de femme ne devant jamais se trouver amoindrie. Enfin, placement des jeunes et mises à la retraite devront être prévues en concordance régulière par l'État.

Sur le plan familial, le problème de la jeunesse est intimement lié à celui des parents. Il serait bon de faire en sorte que les parents puissent se réunir au sein de sociétés ou conseils de parents pour parfaire leur éducation en écoutant des conférences d'ordre éducatif présentées par des orateurs qualifiés. Il faudrait qu'en tous points les parents soient un bon exemple pour les jeunes et qu'une surveillance sérieuse du point de vue sanitaire, puisse mettre à l'abri ces mêmes jeunes des néfastes effets de l'alcool. Comment notre jeunesse pourrait-elle aimer et respecter, selon nos vœux, tout ce qui est bien, utile ou noble, si elle ne bénéficie pas du bon exemple en milieu familial ?

C'est sans doute à la cellule familiale que devrait s'adresser la plus grande partie des efforts de l'État en vue d'organiser, de faire aimer tout ce qui est civisme ou dévouement à la cause publique et nous pensons alors qu'il est regrettable de constater en ce moment un sérieux piétinement de la politique du logement. Les crédits manquent pour continuer l'aide pécuniaire jusqu'ici fournie aux particuliers désireux de construire. Cependant, la crise du logement imposant aux jeunes des conditions de vie parfois effroyables est source de misère, de révolte contre la société qui n'arrive pas à les libérer. Il faudrait des réformes urgentes en faveur des jeunes ménages les plus touchés par la crise actuelle afin de les soustraire aux misères, aux dangers d'une vie inconfortable en garni. Laisser le moins possible les jeunes au contact de parents peu dignes; soulager au maximum les parents respectables dont les occupations à l'atelier ou en usine les éloignent de leurs enfants : créer, développer cantines, patronages laïques, garderies, voilà qui à la longue portera ses fruits et sur les chefs de famille et sur les jeunes, voilà qui montrera la force de l'État au service du bien, voilà qui donnera les meilleurs citoyens capables de soutenir la République.

Ajoutons même en conclusion de ce paragraphe que l'État permettra chez les jeunes l'épanouissement des plus grandes vertus cultivées et transmises par l'école dans la mesure où il saura diminuer voire détruire les funestes effets du noyau familial.

L'École donc reste le dernier objet de nos préoccupations mais jeunesse et école nous touchent de si près que nous serions reconnaissant à tous les collègues intéressés par cette question de bien vouloir faire part de leurs suggestions après lecture de cet article et du questionnaire qui l'accompagne.

Le premier lieu de formation civique des jeunes est l'école. Mais l'instruction dite civique est-elle assez sérieusement donnée ? Nos vieux maîtres ne nous ont-ils pas dit que la répétition valait bien des leçons ? Et si les méthodes modernes, les méthodes actives basées sur la recherche de documents, si l'élocution dirigée, la rédaction de rapports peuvent donner plus d'attrait à cette instruction civique, pourquoi ne pas la rendre plus efficace en augmentant les horaires dont elle bénéficie jusqu'ici, pourquoi ne pas l'inclure sous forme d'interrogation écrite ou orale aux examens ? Souhaitons ardemment la prolongation de la scolarité à l'école primaire afin de rendre plus

